Terres de Bourgogne

N°1302 - VENDREDI 26 DÉCEMBRE 2014 — 2 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1775 - 0224

OXFORT NUTRITION ANIMALE — KNZ FRANCE

Vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année

et vous remercie de votre confiance

OXFORT NUTRITION ANIMALE — KNZ FRANCE

61, Route de Dijon - 21600 Longvic 03 80 66 42 53

Bonnes Fêtes



Toute l'équipe du groupe Buchez vous souhaite une excellente année 2015

Dans la gamme JCB AGRI, il y a 31 modèles et versions à châssis rigides et articulés, de 49 à 145 cv.

JCB AGRI

G. BUCHEZ

03 86 20 17 38

Votre Agenda 2015

Terres de Bourgogne



Sommaire

Côte d'Or
04 • Inondations en Plaine dijonnaise et Val-de-Saône: La végétation mise en cause
05 • Productions végétales: Capricieux, ces marchés
06 • Syndicat des irrigants: D'un extrême à un autre

Nièvre
07 • Le préfet de la Nièvre chez Fabrice et Michel Prévotat: Dialogue renoué, actions encouragées
08 • GDA Bourgogne nivernaise: Harmonisation des cotisations
09 • Crédit Agricole Centre-Loire: *«Les investissements sont clairement en retrait»*

Yonne
10 • Drive fermier 89: C'est parti, et bien parti !
11 • Agriculture biologique: Mieux connaître les engrais verts
12 • FDSEA 89: Un Conseil à l'heure régionale

Bourgogne et ailleurs
13 • Charolais de Bourgogne: Bientôt l'IGP…
13 • Élevage bovins viande: Des mesures concrètes pour la Bourgogne

Filières
14 • Cultures Plan protéines végétales : Une stratégie pour augmenter l'autonomie fourragère
15 • Élevage Elva Novia: Prête pour les défis de demain
16 • Bois-Forêt Un contrat pour la filière bois, secteur d'avenir

Infos Services
17 • Social
17 • Firmes & machinisme
18 • Petites annonces
19 • Annonces légales

Terres de Bourgogne
Les Jardins d'Octobre - 4 rue Davout
BP 77 409 - 21 074 Dijon cedex
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 94 266 Fresnes - Tél. 01 49 84 03 30

Commission paritaire des journaux et publication 0516 T 88045 - ISSN : 1969-8232
Dépôt légal : mois de parution.
Tirage moyen par numéro : 6 500 ex. Prix au numéro : 2,00 €
Imprimeries: IPS - ZA du Chant des Oiseaux - 80800 Fouilloy

AgriBourgogne.fr

interview

Jérémy Decerle, vice-président JA

«Installer et transmettre pour renouveler les générations»

Pouvez-vous expliquer votre rôle dans le cadre du Comité national installation-transmission ?

«Notre credo à JA a toujours été l'installation et la transmission afin de maintenir notre capacité à renouveler les générations en agriculture. C'est la raison d'être de JA. Contrairement à nombre d'organisations, JA s'est largement investi lors des Assises de l'installation et a fait de nombreuses propositions pour améliorer encore les dispositifs d'accompagnement et les faire correspondre aux problématiques qui se posent sur le terrain, avec par exemple le renforcement du rôle des Points info installation ou encore l'amélioration du plan d'entreprise. En effet, les dispositifs d'accompagnement sont déterminants pour garantir la qualité de l'accueil des porteurs de projet, des conseils, de la formation qui leurs sont proposés, garantissant un taux de réussite important : 95 % des porteurs de projet qui ont suivi le dispositif d'accompagnement national sont encore agriculteur 10 ans après. Concrètement, il ne faut pas oublié qu'aider les jeunes à s'installer passe aussi par des aides financières. Notre rôle a été de convaincre l'Etat de la nécessité de faire évoluer le dispositif de la DJA et des prêts bonifiés


Photo: DR

afin de les rendre plus efficaces, de proposer une nouvelle formule qui convienne à toutes les parties engagées mais surtout de faire en sorte que sa mise en place soit rapide. Aujourd'hui, force est de constater que sans notre syndicat, les dispositifs d'aides à l'installation ne seraient clairement pas aussi développés que ce que nous avons actuellement».

L'enveloppe d'accompagnement à l'installation vient d'être revalorisée pour les années 2015, 2016 et 2017. Pouvez-vous expliquer ce que JA a obtenu dans le cadre des négociations sur ce budget ?

«Un budget insuffisant pour vraiment aider les jeunes à s'installer! Voilà le cri d'alarme que JA a poussé à l'automne lorsque le ministère annonçait 14,5 millions pour cette enveloppe. Seuls à réagir mais également à proposer des solutions, notre réseau s'est largement mobilisé, et cela à tous les échelons pour le faire entendre et faire comprendre les risques d'un budget aussi peu ambitieux. Une partie des stages 21 h, des PPP et stages en exploitation n'aurait plus été financée ce qui aurait porté un coup au nombre de nouvelles installations. C'est le lobbying renforcé qui a permis à JA d'obtenir 4 millions supplémentaires pour accompagner tous les porteurs de projet en 2015 en passant de 14,5 millions de budget initialement prévus à 18,5 millions d'euros puis à 17,5 millions pour les années suivantes. Pour JA, assurer la pérennité de ces financements était aussi une condition sine qua non pour être satisfait puisque la majorité du budget repose désormais sur les fonds issus de la taxe sur le changement de destination des terres. Cela a bien été pris en compte par l'Etat qui s'est engagé à combler toute diminution éventuelle des fonds issus de la taxe».

PROPOS RECUEILLIS PAR THIERRY MICHEL

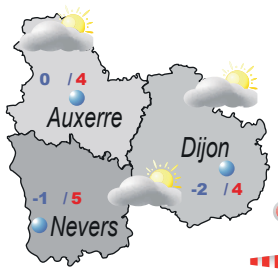
Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 26 décembre au 4 janvier

DIJON CÉRÉALES

Météo de la Bourgogne

AGATE FRANCE — AIDE À LA GESTION ADAPTÉE AU TEMPS ET À L'ENVIRONNEMENT
Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36 — 0,34 € ttc/min.
www.agate-france.com

Vendredi 26 Décembre



Variable
Passages nuageux et timides éclaircies se partageront le ciel. Les vents souffleront faiblement.

T° mini : -3 à -1 °C
T° maxi : 4 à 6 °C
Vents : Ouest-Nord-Ouest 10 km/h

St Etienne
Soleil : 08:33 - 17:01
Lune : 11:16 - 22:48

Samedi 27 Décembre



Maussade
Un ciel couvert et quelques précipitations en perspective. Les vents seront modérés.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 5 à 7 °C
Vents : Sud 40 km/h

St Jean
Soleil : 08:34 - 17:02
Lune : 11:48 - N.C.

Dimanche 28 Décembre



Perturbé
Ce dimanche se déroulera sous de nombreuses averses et quelques flocons. Les vents souffleront modérément.

T° mini : -2 à 0 °C
T° maxi : 5 à 7 °C
Vents : Ouest-Nord-Ouest 30 km/h

St Gaspard
Soleil : 08:34 - 17:02
Lune : 12:19 - 00:02

Prévisions à 7 jours

Lundi 29 au Mercredi 31 Décembre :
De belles éclaircies et quelques chutes de neige en perspective.
Vents : Est à 20 km/h
T° mini. : -4 à 2 °C T° maxi. : 0 à 2 °C

Jeudi 1er au Dimanche 4 Janvier :
Le soleil sera bien présent et accompagné de quelques nuages.
Vents : Est-Nord-Est à 20 km/h
T° mini. : -9 à -3 °C T° maxi. : -4 à -2 °C

clin d'œil



Revenu agricole en baisse en 2014

Les agriculteurs plombés par la chute des prix

Malgré de bonnes récoltes, l'année 2014 devrait se solder par un nouveau repli du revenu agricole de 5 %. La chute des prix des produits agricoles à la production a pénalisé les recettes des agriculteurs.



Les exploitations spécialisées grandes cultures prennent de plein fouet la baisse des prix et des cours. Leur résultat moyen récule de 44%.

Après avoir reculé de 30 % en 2013, le revenu agricole subirait une nouvelle dégringolade de 5 % en 2014 selon Agreste Primeur, le bulletin statistique du ministère de l'Agriculture. Le résultat courant avant impôts des exploitations moyennes et grandes s'établirait à 24 400 euros par actif non salarié. Comme à l'accoutumée les chiffres marquent de fortes disparités, selon les productions concernées. Alors que la viticulture et dans une moindre mesure le lait sont parvenus à tirer leur épingle du jeu, les autres productions végétales et animales voient leurs résultats se dégrader fortement essentiellement en raison de la baisse des prix. En effet, la progression en volume observée pour la plupart des productions de la ferme France en 2014 n'a pas été suffisante pour compenser le recul des prix. La valeur de la production s'est en effet effritée de 0,9 % hors subventions. Phénomène déjà observé depuis plusieurs années, depuis le démantèlement des mécanismes de régulation de la PAC, les prix agricoles restent soumis à une forte instabilité. 2014 n'a pas échappé à cette observation. Comme les années précédentes, les variations ont été de forte ampleur (- 17 % pour l'indice annuel du blé tendre par rapport à 2013, - 16 % pour le maïs et même - 45 % pour la pomme de terre). Ils traduisent une forte exposition de l'agriculture française à la mondialisation. L'abondance de la récolte céréalière mondiale ajoutée à l'embargo russe est emblématique de l'insertion de l'agriculture française dans les courants d'échanges internationaux et de son influence sur les prix agricoles. Par exemple, l'embargo russe a réduit les perspectives d'exportations de viandes, de fruits et de légumes et dégradé la conjoncture. A contrario, la baisse du prix du pétrole et des matières premières a eu un impact positif sur les coûts de production, énergie, engrais, aliments du bétail notamment, insuffisante cependant pour gommer l'érosion des prix à la production.

Les céréaliers en-dessous de la moyenne

C'est notamment le cas des céréales. Bien que les récoltes de blé, maïs, orge aient été abondantes (+ 6 % en volume), les prix ont baissé de 14,5 % en moyenne. Idem pour les oléagineux, les protéagineux et les betteraves dont les volumes ont progressé et les prix reculé. Conséquence, le résultat moyen des exploitations spécialisées en grandes cultures reculerait de 44 % pour s'établir à 17 500 euros par actif non salarié. En arboriculture fruitière, la récolte notamment des espèces à noyau (pêche, abricot) a été plus abondante en 2014 qu'en 2013 (+ 3 %). Corrélativement, leur prix a enregistré une forte baisse (-12 %). Exception faite pour les pommes dont la récolte en retrait s'est accompagnée d'un effondrement des prix, anticipant les conséquences de l'embargo russe. Au final, le résultat moyen de l'ensemble des exploitations fruitières reculerait de 56 % à 13 400 euros. Dans les exploitations maraîchères, les volumes sont stables, mais comme les prix ont baissé de 4 % en moyenne, le résultat moyen des exploitations spécialisées en maraîchage se replierait à 21 300 euros (-5,5 %). Dans les exploitations d'élevage viande, les volumes de production affichent soit une stabilité, soit une légère hausse, à l'exception de la volaille. Comme les prix ont reculé (- 5 % pour les gros bovins, - 8 % pour les porcs, - 6 % pour la volaille), le revenu des éleveurs s'est effrité, malgré la baisse du prix des consommations intermédiaires, les aliments du bétail notamment (- 7,5 %). C'est le cas des éleveurs spécialisés en bovins viande dont le revenu reculerait à 14 500 euros par rapport à 2013 (- 21 %). C'est aussi le cas des exploitations porcines dont le revenu se replierait à 22 100 euros par actif non salarié (-18 %). Situation contrastée dans les exploitations avicoles.
En volaille de chair, le recul des prix conjugué à celui des volumes a conduit à une baisse de la valeur de la production. En filière ponte en revanche, la valeur de la production augmenterait grâce à la hausse des volumes. Au final, pour l'ensemble des deux filières, le résultat moyen des exploitants resterait stable à 20 700 euros.

L'exception viticole

En revanche, la situation devrait s'améliorer dans les élevages ovins et caprins grâce à une légère hausse des prix et une revalorisation des subventions. Leur résultat atteindrait 20 000 euros (+ 23 %). Idem pour les élevages laitiers dont la valeur de la production augmenterait de façon soutenue sous l'effet conjugué de la hausse de la production et des prix et d'une maîtrise des coûts de production. Le résultat par actif non salarié atteindrait 30 100 euros en hausse de 28 % en 2014. Mais des signes d'un retournement de la conjoncture en 2015 apparaissent déjà en raison de la reprise de la production dans la perspective de la fin des quotas, de la baisse des prix mondiaux du beurre et de la poudre et la fermeture du marché russe.

Dans le paysage agricole actuel, c'est la viticulture qui tire son épingle du jeu. Les vignerons bénéficient à la fois d'un accroissement de la production viticole après les vendanges exceptionnellement faibles de 2012 et 2013 et d'une bonne orientation des prix qui devraient le rester d'ailleurs pour les mois qui viennent. En 2014, le revenu moyen des exploitations viticoles devrait atteindre 46 200 euros, en hausse de 27 % par rapport à 2013.

FNSEA : un séisme

La FNSEA déplore la baisse généralisée des revenus en agriculture qu'elle estime à près de 25 % par rapport aux trois dernières années. «*Même si quelques secteurs tirent leur épingle du jeu, il s'agit bien d'un séisme*» note-t-elle. Avant d'interpeller les Pouvoirs publics pour qu'ils fassent le nécessaire «*pour baisser les charges et simplifier les règles, afin de garder les exploitations compétitives*» et «*envisager des solutions assurantielles, afin de protéger les exploitations*» contre les aléas en tout genre : grêle, gel, sécheresse, inondation…. Sans oublier l'embargo russe pour lequel «*la solution politique amènera la solution économique*». Orama déplore également la chute du revenu des céréaliers, «*inférieur de plus de 50 % au revenu annuel moyen toutes productions*», voire «*négatif*» dans les zones intermédiaires notamment où de nombreux exploitants se trouvent en situation extrêmement difficile. «*Cette évolution caractérise malheureusement bien la sensibilité des exploitations spécialisées en céréales et oléoprotéagineux à l'ampleur qu'ont prise les aléas économiques et climatiques depuis quelques années*», observe Orama. Les producteurs de grandes cultures reprochent aux pouvoirs publics de ne pas traduire en actes leur discours sur la nécessaire amélioration des dispositifs de gestion des risques, mais pire de fragiliser davantage les exploitations. Notamment avec la diminution des paiements directs aux grandes cultures dans le cadre de la nouvelle PAC 2014-2020 et la mise en place de nouvelles contraintes «*irraisonnées, économiquement sclérosantes et régressives*». Pour la Confédération française de l'aviculture, l'évolution du revenu 2014 suscite des inquiétudes. Même s'il affiche une stabilité il est inférieur de 26 % à la moyenne des trois dernières années. Ce qui compromet les investissements à réaliser et la modernisation des élevages, l'une des «*clés de la relance filière*».
Pour l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture (APCA), les comptes de l'agriculture 2014 confirment que «*l'agriculture est fortement exposée à la volatilité des prix*» et que «*les politiques nationales et européennes ne permettent pas de limiter l'extrême volatilité des revenus agricoles*». «*Au plan national, la fiscalité, et au plan européen, la PAC doivent tenir compte de la réalité des exploitations agricoles pour réduire la variabilité des revenus*» conseille l'APCA.

PRI info

Côte d'Or :

Comment faire pour devenir agriculteur ou agricultrice ?

Vous avez un souhait, une idée, celui de vous mettre à votre compte et de devenir agriculteur ou agricultrice. Le Point Info Installation est là pour vous accueillir, vous aider à réfléchir sur votre projet, vous informer sur les aides et les démarches et vous orienter vers les personnes ressources pour mener à bien votre projet (accueil financé par l'Etat et le Fonds Social Européen). Nous organisons des sessions collectives au Point Info Installation, contactez Maëlle SUREAU au 03 80 68 67 72 pour tous renseignements.

Nièvre :

Le Répertoire Départ Installation (RDI)

Si vous avez un projet d'installation et que vous recherchez du foncier ; ou si vous désirez céder votre exploitation à un jeune, inscrivez vous au Répertoire Départemental à l'Installation. Cet outil permet de mettre en relation les jeunes désirant s'installer et les agriculteurs souhaitant céder leur exploitation (service financé par l'État). Contact : Carole SIMON et Sylvie SIMONIN (Chambre d'Agriculture) au 03 86 93 45 99.

Yonne :

Futurs retraités, la DICA est une obligation

Deux ans avant l'âge théorique de votre retraite, en tant que chef d'exploitation, vous avez reçu via la MSA, une Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité.18 mois au plus tard avant la date prévisionnelle de votre cessation d'activité, vous devez renvoyer ce document CERFA à la Chambre d'Agriculture (Missions ODASEA), que vous ayez un repreneur identifié ou pas. Pour de plus amples informations, contactez Marc ABONNET au 03.86.94.21.95.

► Formations

Fertiliser et amender avec des produits organiques dans les systèmes de production

Mettre en place et gérer la fertilisation avec des produits organiques dans un système grandes cultures
Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 5 janvier à Chatillon sur Seine ou 6 janvier 2015 à Quetigny
Contact : Damien Ronget (Chambre d'agriculture de Côte d'Or)
03 80 91 06 76 - damien.ronget@cote-dor.chambagri.fr
Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre Agriculture de Côte d›Or)- 03 80 91 06 76
pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Favoriser la reproduction dans son élevage

Améliorer les résultats de reproduction de son cheptel en maîtrisant mieux les mécanismes de la reproduction et les facteurs limitants
Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 7 janvier à Venarey les Laumes
Contact : Gilles Rabu (GDS 21)
03 80 68 67 37 - gilles.rabu.gds@reseaugds.com
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre Agriculture de Côte d›Or)
03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Dresser son chien au troupeau

Utiliser efficacement son chien de troupeau et établir une complicité et une collaboration efficace entre l'éleveur (le donneur d'ordres) et le chien (l'exécutant).
Durée : 5 jours
Date(s) et lieu(x) : De début janvier à mai 2015 à Thoisy le Désert
Contact : Jean Marc Bidoire(SDEO21) - 03 80 68 66 58
seo21@orange.fr
Responsable de stage : Aurore Gérard (Chambre Agriculture de Côte d›Or) - 03 80 90 68 72
aurore.gerard@cote-dor.chambagri.fr

Plaine dijonnaise et Val-de-Saône

Inondations : la végétation en cause

La profession agricole a convié la DDT à une visite terrain mettant en évidence des défauts d'entretien des cours d'eau.



La visite s'est déroulée sur les communes d'Izeure, Brazey-en-Plaine et Esbarres. Pour Jean-Luc Loizon, *«une réflexion de bassin est nécessaire»* et le *«débouchage de la partie Saône où se jette la Vouge fait partie des travaux à réaliser»*. Un technicien de l'EPTB (Établissement public territorial de bassin) a reconnu la légitimité de cette demande.

Les inondations des 4 et 5 novembre ont fait déborder la Vouge et la patience des agriculteurs de son bassin versant. Issus d'une quinzaine de communes, les exploitants ont fait remonter des problèmes d'entretien des cours d'eau à l'origine de dégâts dans les cultures. La FDSEA, les JA et la Chambre d'agriculture de Côte d'Or avaient aussitôt alerté le directeur et trois chefs de service de la DDT qui ont participé à une visite terrain jeudi 18 décembre sur les communes d'Izeure, Brazey-en-Plaine et Esbarres. *«Cette problématique est récurrente dans le département et la situation ne cesse de s'aggraver»* note Jean-Luc Loizon, responsable professionnel à la Chambre d'agriculture, *«suite aux revendications des agriculteurs, nous n'avons pas eu de réponses de la part du syndicat du bassin de la Vouge. Nous avons voulu montrer ce qu'il en était à la DDT»*.

La possibilité d'entretenir le lit mineur du cours d'eau est demandé. *«Nous sommes conscients qu'il faut de la végétation au bord des rivières»* rappelle Jean-Luc Loizon, *«celle qui est présente entre les cultures et la berge ne nous gène pas, ce n'est pas le cas des arbres en plein milieu du cours d'eau : il font obstacles et perturbent l'écoulement de la rivière. Résultats : des précipitations inférieures à 20 mm peuvent faire monter d'un mètre ou plus le niveau de la Vouge, à n'importe quel moment de l'année»*. Pour Pierre-Étienne Contesse, responsable du dossier cours d'eau à la FDSEA, les propriétaires riverains et les syndicats de rivières doivent pouvoir se réapproprier l'entretien régulier des rivières qui a été *«délaissé»* depuis plusieurs années et que *«l'ensemble des acteurs»* soient conscients des problèmes qui accentuent les phénomènes d'inondations: *«Nous progressons régulièrement dans les dialogues mais les paroles ne se traduisent toujours pas en actes. Le phénomène d'inondation n'est pas assez pris en compte dans la gestion de l'eau. L'équilibre des milieux, que nous ne contestons pas, doit être couplé à la protection des personnes et des cultures»*. Pierre-Étienne Contesse regrette un certain *«renvoi de balle» : «la DDT a un pouvoir juridique mais l'action incombe au syndicat de la Vouge... Nous souhaitons que l'agriculture remonte rapidement dans la hiérarchie des critères pris en compte dans la gestion de l'eau»*.

AURÉLIEN GENEST



Les arbres au milieu de la rivière sont autant d'obstacles qui peuvent accentuer la montée des eaux.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BATIMENTS AGRICOLES
Devis Gratuit
Route de Gray - Mantoche, B.P. 17
70101 GRAY CEDEX
03 84 65 25 98
Télécopie 03 84 65 19 47

Productions végétales

Capricieux, ces marchés

La commission «PV» de la FDSEA a accueilli Robert Bilbot et Laurent Vittoz de Cérévia.



De gauche à droite : les deux responsables de l'union de commercialisation et Jacques De Loisy, président de la commission.

L'actuel et le futur directeur de Cérévia étaient les invités de la dernière commission «Productions végétales» de l'année 2014. Robert Bilbot et Laurent Vittoz ont présenté leur métier et échangé avec les producteurs sur le marché des céréales.

Ce dernier est *«de plus en plus complexe»* selon Robert Bilbot: *«Le prix du blé, par exemple, n'est plus une valeur nette. Il est devenu un support. Aujourd'hui, il est le support d'une prévision géopolitique si l'on considère le cas de la Russie. La situation est catastrophique, au bord de la panique et cette situation nous interpelle. Beaucoup d'autres paramètres interviennent dans les marchés et l'élaboration des prix des céréales avec notamment le cours du pétrole. A ce sujet, qui aurait prévu la baisse du baril il y a six mois ? C'est vraiment très compliqué»*.

Pour Jacques De Loisy, ce marché des matières premières agricoles est *«de plus en plus capricieux»*: *«Il y a de quoi s'inquiéter au vu des événements climatiques, politiques et même monétaires. Les agriculteurs doivent se prémunir et contacter leur organismes stockeurs pour faire le point sur leur position pour envisager 2015. Si nous sommes dans une bulle, celle-ci pourrait bien éclater avant le printemps»*.

Le président de la commission FDSEA évoque les spéculations sur le rouble et *«l'inquiétante attitude de Poutine»* : *«à mon avis, tout est possible pour l'an prochain. La volatilité des prix pourrait s'accroître davantage»*.

Départ en retraite

Robert Bilbot, qui fera valoir ses droits à la retraite en début d'année, a profité de cette réunion pour retracer la *«métamorphose»* de l'agriculture depuis son installation à Lucenay-le-Duc: *«les évolutions ont été très nombreuses et ce n'est pas fini. Je m'affole quand je vous entends parler d'environnement ou autres dossiers du même type. Cette tournure des évènements n'est pas la bonne, car la notion de production est totalement oubliée. Faut-il un gros clash mondial pour que nos représentants se rendent compte de la situation dans laquelle ils nous amènent? Je pense malheureusement que oui... Le monde agricole a fait des efforts considérables ces dernières années mais nul n'en tient compte, les céréaliers sont toujours jugés comme des empoisonneurs, c'est tout simplement ahurissant !»*

En présentant Laurent Vittoz, son futur successeur chez Cérévia, Robert Bilbot est toutefois resté optimiste pour la suite des évènements : *«notre région a tout pour réussir, j'en suis certain. Le gros travail de demain sera la réorganisation de la collecte. Les coopératives s'unissent déjà dans cet objectif. Il nous faut progresser dans les coûts, notamment de transports et inventer des choses pour se couvrir au mieux des aléas du marché»*.

AURÉLIEN GENEST

Un revenu céréalier bien bas

Un communiqué d'Orama a été relayé lors de cette réunion. La Commission des Comptes de l'Agriculture de la Nation (CCAN) évalue le revenu moyen des céréaliers pour l'année 2014 à 11 400 € avant cotisations sociales de l'exploitant et avant impôt : *«inférieur de plus de 50 % au revenu annuel moyen toutes productions, ce chiffre est significatif d'une réalité très éloignée de certains clichés. Dans plusieurs régions, il est négatif. Dans les zones intermédiaires notamment, où le potentiel est le plus faible, de nombreux exploitants se trouvent en situation extrêmement difficile»*. *«Il faut cesser de discriminer les producteurs de notre secteur dans l'application de la Pac en France»* ont déclaré Philippe Pinta, Christophe Terrain et Gérard Tubery, président et vice-présidents d'Orama, *«il faut en finir avec l'accumulation de ces normes inutilement contraignantes qui nous empêchent de produire plus, produire mieux. Il faut améliorer de toute urgence le régime du dispositif de la déduction pour aléas. De la même manière, il faut fixer sans tarder des règles permettant de mettre en œuvre dans les zones intermédiaires une mesure agro-environnementale et climatique adaptée»*.

Crédit Agricole

Cinquante-cinq salariés récompensés

La cérémonie annuelle de remise des médailles du travail s'est déroulée le vendredi 12 décembre au siège social du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne à Dijon.



Ont été décernées : 10 médailles d'argent, 6 médailles vermeil, 18 médailles d'or et 21 médailles grand or.

À cette occasion, Jacques Kermarrec, directeur général, accompagné de Philippe Carpentier, directeur général adjoint, de Christian Cance, directeur du développement des ressources humaines, de Tristan Lamy, directeur du développement des entreprises, de l'agriculture, des marchés spécialisés et de la banque privée et d'Hervé Delage, directeur des finances recouvrement et logistique, a récompensé 55 salariés côte-d'oriens et haut-marnais.

Les médaillés : argent (20 ans): Rosella Cassarino, Pascale Deher, Hervé Guynot, Tristan Lamy, Philippe Leblond, Anne Linotte, Francis Mastrorillo, Carole Monnot, Sophie Mourlet, Brigitte Tripier-Berlioz. Vermeil (30 ans) : Régine Briottet, Véronique Couillard, René Leblanc, Pascale Liebault, Ghislaine Masson, Michelle Pelletier. Or (35 ans) : Jean-Pierre Boucher, Chantal Bugeon, Françoise Buonocore, Philippe Colas, Michèle Ducharne, Dominique Février, Jean-François Jaillette, Véronique Joffrain, Philippe Maréchal, Catherine Pechoux-Prost, Sylvia Quiquempois, Patrick Raison, Jao Salvado, Christian Sordel, Patricia Toitot, Véronique Vauzelas.

Or+grand or (35 et 40 ans) : Christine Dessertenne. Grand or (40 ans): Mireille Boillot, Bernard Bonnin, Michel Bourlon, Guy Donard, Jean-Michel Dumarest, Christian Faule, Josiane Flattot, Denis Gaillard, Géraldine Noirot, Jean-Paul Poncet, Richard Quiquempois, François Rochefrette.

Médaillés retraités : or (35 ans): Patrice Penquer, grand or (40 ans) : Chantal Baillet, Bernard Chauvenet, Daniel Cortet, Michel Fonty, Roland Morant, Christian Orsola, Christian Santot, Jacky Terrand.

Cet événement a été également l'occasion de célébrer les départs en retraite de l'année, en retraçant les parcours professionnels des jeunes retraités: Roger Bartholmot, Jean-Marc Bergeret, Frédérique Blanchot, Brigitte Boulaire, Marie-Ange Collette, Philippe Dellion, Martine Dutheil, Evelyne Gérard, Dominique Gullo, Catherine Jacob, Germain Lassenssion, Marie-José Le Baron, Christiane Merger, Marie-Christine Moreau, Isabelle Rocher, Didier Ruault, Jean-Paul Vendrame, Christiane Vernizeau.

▸ Formations

Agriculture biologiques: fertilisation en grandes cultures

Optimiser sa fertilisation en AB en utilisant tous les leviers agronomiques et organiques possibles- Durée : 1 jour
Date(s) et lieu(x) : 15 janvier 2015 à Créancey
Contact : Pierre Robin (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)
03 80 91 06 76
pierre.robin@cote-dor.chambagri.fr
Responsable de stage : Pauline Allard (Chambre Agriculture de Côte d›Or)
03 80 91 06 76
pauline.allard@cote-dor.chambagri.fr

Pac 2015: évaluer son impact sur mon exploitation

Maîtriser les mécanismes de la future PAC et ses évolutions pour la période 2015-2020, évaluer les impacts sur sa structure (équilibre économique et fonctionnement) et identifier les opportunités offertes
Durée : 2 jours
Date(s) et lieu(x) : 20 et 23/01 à Dijon, 27 et 30/01 à Créancey ou 3 et 5/02 à Châtillon sur Seine
Public concerné : Agriculteur(trice)s de Côte d›Or
Contact : Cathie Cuisin (Chambre d'Agriculture de Côte d'Or)
03 80 28 81 27
Responsable de stage : Anne Hermant(Chambre Agriculture de Côte d›Or)
03 80 28 81 29
anne.hermant@cote-dor.chambagri.fr

Sanitaire

Le GDS répond à vos questions

Ce qu'il faut savoir sur l'équarrissage

Les délais d'enlèvement des cadavres : deux jours ouvrés (hors samedi, dimanche et jours fériés) à partir du lendemain de l'appel ou de la saisie de la demande sur Internet. Le jour d'après commence à 18h00. Pour un appel à 17h00, le délai court à partir du lendemain 8h00. Pour un appel à 18h30, le délai court à partir du surlendemain 8h00.
Les autopsies en clos d'équarrissage : en cas de demande d'autopsie, ne pas réaliser de demande d'enlèvement directement auprès d'Atemax. Elle doit être formulée auprès du GDS 21. L'enlèvement se fera dans les mêmes délais que pour un enlèvement classique. Dans ce cas, ne pas attendre pour appeler le GDS au 03 80 68 67 30.
Les cadavres de la faune sauvage : pour ceux dont le poids est supérieur à 40 kg, l'enlèvement dépend du service public d'équarrissage. Les mairies des lieux où sont trouvés ces cadavres doivent réaliser la demande d'enlèvement par fax. Cet enlèvement n'est pas payant pour les mairies.

Syndicat des irrigants

D'un extrême à un autre

La gestion de l'eau devient de plus en plus complexe avec une météo très instable au fil des saisons.


François-Xavier Lévêque et Pascal Chadoeuf, devant le «bassin» de Fauverney, s'étendant sur six hectares au sol.

«*Les années se suivent mais ne ressemblent pas*» lance François-Xavier Lévêque, le président des irrigants de Côte d'Or, mardi 16 décembre en ouverture de l'assemblée générale du syndicat. Le contraste entre les fortes pluies de 2013 et la sécheresse de 2014 a été évoqué. Le déficit des précipitations à partir du mois de mars a engendré une irrigation particulièrement précoce cette année. Les limites de la ressource en eau ont été à l'origine du déclenchement de huit cellules de veille en préfecture dès le 15 mai. «*Ces rendez-vous se sont, heureusement, très bien déroulés, avec une bonne entente avec la DDT. Les demandes de la profession ont été prises en compte dans leur globalité*» se réjouit le président, qui considère une nouvelle fois l'irrigation comme la «*meilleure des assurances récoltes*». Cette année, 152 agriculteurs ont irrigué sur un total de 4 683 hectares (1 646 ha en 2013). L'apport moyen s'élève à 592 m3/ha. Les prélèvements se sont principalement effectués en avril (22%), mai (29%) et juin (39%). Environ 20% des prélèvements ont été consacrés aux pommes de terre (20%), suivies des céréales d'hiver (16%) et des oignons repiqués (13%). François-Xavier Lévêque a profité de cette réunion pour exprimer son mécontentement sur un point réglementaire, celui des études d'impacts : «*elles nous sont imposées sur les volumes à prélever. Or, des études du même type sont déjà réalisées dans le cadre des ZRE : nous ne comprenons pas pourquoi il faut sans cesse en refaire, sachant que les investissements sont très importants*».

Projet d'avenir

Organisée à Fauverney, cette assemblée générale a été l'occasion de faire connaissance avec l'Asa du Champaison, qui réunit huit exploitations basées sur cette commune et celle de Magny-sur-Tille. Le président Pascal Chadoeuf a présenté un projet de récupération d'eau de pluie unique en France, qui sera inauguré au printemps prochain. «*La zone d'activité économique de Boulouze s'est créée il y a quelques années à Fauverney*» rappelle le Côte d'orien, «*un fossé existant était sous-dimensionné pour évacuer l'eau, des travaux étaient donc nécessaires. La communauté de communes de la Plaine dijonnaise nous a alors contactés et nous nous sommes lancés pour la réalisation un bassin de rétention. La terre issue des travaux de la Boulouze a été utilisée. Les travaux se sont terminés il y a quelques semaines*». La contenance du bassin s'élève à 220 000 m^3 dont 140 000 m^3 seront disponibles pour l'irrigation. Le réseau de canalisations s'étend sur huit kilomètres et alimentera les huit exploitations, toutes betteravières avant la fermeture de la sucrerie d'Aiserey.

Une démarche exemplaire

Pour Pascal Chadoeuf, cette réalisation sera certainement «*très utile*» : «*les contraintes se durcissent au fil des années. Étant basés sur le bassin versant de la Tille, nous sommes les premiers concernés en terme de restrictions lors d'une année sèche !*»
La communauté de communes de la Plaine dijonnaise, qui a assuré les travaux, reste propriétaire du «*bassin*» (ou plus précisément du «*barrage*» puisque la hauteur de l'ouvrage dépasse huit mètres de hauteur. L'Asa du Champaison est quant à elle propriétaire du matériel d'irrigation et donc de sa gestion. Le coût de l'ouvrage, pour la partie Asa, s'élève à 580 000 €^{HT}, financés par le Conseil général (65 000 €^{HT}), l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (195 000 €^{HT}) et Feader (260 000 €^{HT}). François-Xavier Lévêque se réjouit de cette réalisation : «*je la vois comme une compensation au prélèvement foncier. Ce projet doit en appeler d'autres. Nous devons trouver des terrains d'entente avec le Grand Dijon et les différentes communautés de communes. Que ceux qui prélèvent des hectares financent du développement agricole, c'est une juste contrepartie*».


La digue dépasse les huit mètres de hauteur, caractéristique classant le bassin en barrage selon la législation.

AURÉLIEN GENEST

Le préfet de la Nièvre chez Fabrice et Michel Prévotat

Dialogue renoué, actions encouragées

Jean-Pierre Condemine, le préfet de la Nièvre, a consacré sa matinée du 17 décembre a aller visiter des éleveurs bovins du Morvan, d'abord Michel et Fabrice Prévotat à Montigny-en-Morvan puis Didier Bouchoux à Corancy. Un échange s'est installé. Loin des actions syndicales coup de poings des semaines précédentes.



Le 17 décembre, Fabrice et Michel Prévotat (à gauche) ont accueilli Jean-Pierre Condemine, le préfet de la Nièvre, et Hubert Goglins, le DDT adjoint, sur l'exploitation du premier.

Une semaine plus tôt, Michel Prévotat, président cantonal de la FDSEA de Château-Chinon, encadrait, avec quelques collègues, un contrôle de l'ASP à Blismes (lire Terres de Bourgogne n°1301). Mercredi 17 décembre, il accueillait le préfet de la Nièvre sur l'exploitation de son fils, Fabrice, à *«l'Huis-Morot»*, sur la commune de Montigny-en-Morvan. L'échange a été aussi courtois et chaleureux que les gouttes de pluies étaient glaciales et les sols détrempés. Adepte d'un dialogue constructif avec la profession, Jean-Pierre Condemine ne rechigne pas à venir constater par lui-même la situation des éleveurs sur le terrain. *«Et je le ferai sans doute de plus en plus»* a-t-il lâché, au détour d'un dialogue riche et constructif avec ses hôtes. L'opération séduction, entamée avec Hubert Goglins, le DDT adjoint, à ses côtés, a fonctionné à plein. *«N'attendez-pas d'être en difficulté pour nous saisir»* a-t-il lancé à Michel et Fabrice Prévotat, comme un encouragement à faire partager cette marque de bonne volonté à toute la profession. Au cours de l'entretien, et de la visite dans la stabulation, le représentant de l'Etat s'est montré *«attentif, ouvert et à l'écoute des problèmes et des revendications des éleveurs»* selon ses hôtes pleinement satisfaits des deux heures de rencontre. Il a aussi fait allusion à *«quelques pistes d'action»*.

Pour une agriculture familiale

Parmi les remarques des éleveurs, il y a d'abord eu celle de la nécessité du maintien d'une agriculture familiale. *«Nous ne voulons pas de l'industrialisation de l'agriculture, pas d'une financiarisation telle que la connaît la filière laitière en Bretagne»* a prévenu Fabrice Prévotat. *«Nos grands-parents et nos parents ont tout fait pour pouvoir nous transmettre, alors qu'ils n'avaient pas les moyens d'acheter une ferme. Il faut plus de rentabilité de l'outil de travail à la famille»* a surenchéri Michel Prévotat. Ce à quoi le haut fonctionnaire a répondu que *«l'agriculture est un monde diverse. Je considère que l'agriculture familiale, qui doit évoluer sur certains points, est un atout pour l'agriculture française, à la fois dans les modes de consommation et dans le rapport au territoire»*. Le préfet, qui avait longuement rencontré les JA de la Nièvre, le dimanche précédent à La Celle-sur-Nièvre, a aussi voulu témoigner que *«je rencontre des JA qui sont allants, très opiniâtres, qui sans cacher les difficultés, vont de l'avant avec une vraie passion pour leur métier. Je n'idéalise pas. Je sais que derrière, il y a des difficultés, mais l'agriculture familiale a toute sa place»* a-t-il énoncé. Parmi les contraintes mal vécues par les éleveurs, Fabrice Prévotat a fait écho à l'impossibilité de retourner les prairies : *«Des céréaliers bien conseillés qui reprennent et font des montages y arrivent alors que nous nous ne pouvons pas labourer 4 ha»* s'est-il plaint au haut fonctionnaire. Celui-ci a concédé que *«c'est un sujet qui revient souvent»*. Tout comme la rapport des producteurs avec la grande distribution : *«Les grandes enseignes ont toute puissance. Elles nous tiennent la tête un coup au-dessous, un coup au-dessus de l'eau»* a regretté Fabrice Prévotat. *«Le prix du kilo est passé de 4,20 euros à 3,60 euros en un an. Et c'est à nous de nous serrer la ceinture»* a insisté son père, qui a expliqué que dans le cadre de la charte qualité à laquelle une marque de grandes surfaces les contraint, *«nous sommes payés au prix du marché alors que la plus-value est faite par le marketing et la publicité»*. Fabrice d'enfoncer le clou : *«ce sont des gens intouchables. L'Etat ne peut rien. On en reparlera»*. Et Michel Prévotat d'insister : *«il ne faudrait pourtant pas grand chose, 1 euro de plus au kg, sur une carcasse de 420 kg. Ce n'est pas énorme. La grande distribution pourrait réduire sa marge»*... Le discours était rôdé et limpide, tant du président cantonal FDSEA que de son fils, ancien président des JA de la Nièvre.

Pistes d'actions

Sans trop dévoiler les idées qui l'animent et les résultats des groupes de travail qui se tiennent sour son autorité, Jean-Pierre Condemine a tenu à démontrer à ses hôtes qu'il ne restait pas les bras croisés. *«Je suis à votre écoute. Mon rôle est de remonter vos revendications aux niveaux régional et national de façon objective, avec l'aide de la DDT»* a-t-il précisé. Et d'insister : *«le préfet peut aider à fédérer des actions plus locales sur le territoire, sans en dire plus pour l'instant, par exemple sur l'amélioration de la filière avec la grande distribution, mais aussi à l'export ou encore afin de favoriser les productions locales dans la restauration collective des collectivités publiques. Il y a des petites choses sur lesquelles on peut avancer»* a-t-il promis. Tout en appelant les éleveurs à se prendre en main sur d'autres dossiers. *«Vous devez porter haut votre image, ce que vous faites, la qualité de vos productions mais aussi le fait que vous êtes des protecteurs du territoire et des gardiens de l'environnement. Il faut éviter que s'installe une rupture entre les territoires. Je suis prêt à des actions concrètes dans ces domaines»*. Avant de partager le café avec ses hôtes, Jean-Pierre Condemine a même été jusqu'à reconnaître que *«je suis assez d'accord avec çà»* quand, au sujet des cours d'eau dans le Morvan, Michel Prévotat a assuré que *«s'il y a des crapauds sonneurs sur le territoire du Parc naturel régional, c'est parce qu'il y a des paysans qui en ont pris soin !»* D'où la conclusion du préfet : *«je suis de plus en plus convaincu que l'avenir de l'agriculture passe par une approche globale du territoire»*. Ça passe autant par des solutions environnementales que par une conscience des besoins du secteur géographique en matière de petite enfance, de santé ou d'infrastructures numériques...

EMMANUEL COULOMBEIX

«On n'est pas contre les contrôles !»

Faisant écho au contrôle de la semaine précédente à Blismes, où la voiture d'un agent de l'ASP avait été levée par un téléscopique, Michel Prévotat, président cantonal de la FDSEA de Château-Chinon, a tenu à préciser sa vision au préfet de la Nièvre : *«Nous n'avons pas connu une bonne année en élevage depuis plusieurs années. Nous ne sommes pas contre les contrôles, il n'y a aucun souci, mais si l'Etat est capable de voir que l'élevage se meurt, on est obligés d'être révoltés. On peut être gentils, prendre le thé et les petits gâteaux ensemble, mais dans ce cas-là nous n'avons rien à attendre du gouvernement»* a-t-il justifié. Les responsables syndicaux nivernais, et particulièrement ceux du Morvan, demandent depuis plusieurs semaines la suspension de tout contrôle de l'administration tant que les éleveurs n'auront pas retrouvé de revenu.

▶ Agenda

08/01 Rendez-vous génétique Elva-Novia

• Après-midi génétique charolaise le jeudi 8 Janvier 2015 à 14 h 30 au Gaec Laudet Gérard et Fils – La Chalnaud – 58170 CHIDDES.
Au programme : présentation des nouveaux taureaux du catalogue ; présentation du GD Scan Charolais.
A l'issu de cette présentation, nous vous invitons à partager un moment conviviale en dégustant la galette des rois.
Nous vous invitons à vous inscrire à cette après-midi génétique sur notre site internet www.elvanovia.fr dans l'onglet Elva Novia/Rubrique «agenda» .
• Soirée génétique charolaise le jeudi 8 janvier à 19h30, Salle annexe de la mairie de Champvert à côté de Decize
Au programme :présentation de l'offre génétique Elva Novia (nouveaux taureaux, semence sexée, taureaux sans cornes...) ; présentation du monitoring en élevage allaitant.
Tartiflette offerte sur place à la fin de la réunion. Inscriptions sur le site internet www.elvanovia.fr dans l'onglet Elva Novia/Rubrique «agenda», auprès de François Bouche au 03 86 50 30 80 ou au secrétariat d'Elva Novia au 04 73 42 17 16.

19-23/01 Réunions locales Pac

La Chambre d'agriculture de la Nièvre, en partenariat avec la DDT, organise des réunions d'information locales autour de la PAC, du 19 au 23 janvier prochains. Les rendez-vous prévus sont :
-Région Bourgogne nivernaise, le lundi 19 janvier de 14 à 17h, à la salle des fêtes de Ciez.
- Région Sud nivernais, le mardi 20 janvier de 14 à 17h, au dessus de la mairie de Saint-Pierre le Moutier.
- Région Centre nivernais, mercredi 21 janvier, de 14 à 17h, à la salle des fêtes de Saint-Jean aux Amognes.
- Région corbigeoise nord Morvan, jeudi 22 janvier de 14 à 17h, à la salle de la mairie de Corbigny.
-Région sud Morvan, vendredi 23 janvier de 14 à 17h, à la salle polyvalente de Saint-Honoré les Bains.
Contact : Marie-Anne Sennepin à la Chambre d'agriculture au 03 86 93 40 38.

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS

Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr
DRAINAGE - IRRIGATION
DÉBOUCHAGE de DRAINS
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

▸ Formations

14/01 Formation à la rédaction du document unique d'évaluation des risques

La FDSEA de la Nièvre organise le 14 janvier 2015, de 9h à 17h, une formation à destination des agriculteurs (employeurs de main d'œuvre ou non) visant à faire acquérir la méthodologie nécessaire à la rédaction du Document unique d'évaluation des risques (DUER). Contact: Clément Villain au 03.86.93.40.94 ou emploi.fdsea58@orange.fr.

22/01 Formation "Communiquer sur son métier d'agriculteur"

La FDSEA 58 organise une formation gratuite sur la communication autour du métier d'agriculteur. Au programme : travail sur les stéréotypes liés au monde agricole, développement d'une communication positive autour du métier, techniques de base pour mieux communiquer, astuces pour se sentir en confiance en prenant la parole en public. Cette formation a lieu le 22 janvier 2015 à la Chambre d'Agriculture, à Nevers (salle 2), de 9h30 à 17h30. L'intervention est assurée par Antoine Part, chargé de communication de Passion Céréales. Vous pouvez vous renseigner et/ou vous inscrire dès à présent au 03 86 93 40 96 ou par mail : fdsea58@wanadoo.fr, de préférence avant le 12 janvier.

27/01 *«Réforme de la PAC, 1ère approche»*

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une première formation sur le thème de la «*réforme de la PAC, 1ère approche*», le 27 janvier 2015 à Cosne-sur-Loire. L'objet de la journée, qui sera suivie par d'autres, vise à mesurer les impacts de la PAC sur les systèmes d'exploitation et les pistes d'adaptation.
Contact : Bénédicte Bracq au 03 86 93 04 01.

Terres de Bourgogne
agribourgogne.fr

GDA Bourgogne nivernaise

Harmonisation des cotisations

Proposition du bureau de l'association, l'harmonisation des cotisations au GDA Bourgogne nivernaise a été adoptée. Non sans un long et passionné débat.



Le président Eric Lauseur a présenté les modalités de l'harmonisation des cotisations au GDA Bourgogne nivernaise. Le projet a été adopté en fin d'assemblée générale.

Chaque groupement de développement agricole, dans la Nièvre, dispose de ses propres règles d'adhésion. Les distorsions sont grandes entre les trois groupes et chacun s'adapte depuis toujours à la taille et aux caractéristiques des structures présentes sur son territoire. A l'issue de trois réunions entre les trois présidents de GDA, sous la houlette de la Chambre d'agriculture, une orientation a été engagée afin d'harmoniser les règles. Si le mode de calcul des cotisations unique n'est pas pour demain, des avancées sont en cours. Ainsi, mercredi 16 décembre, au cours de son assemblée générale annuelle à Mesves-sur-Loire, le GDA Bourgogne nivernaise a-t-il adopté une harmonisation des cotisations. Les membres présents ont dû s'y reprendre à deux fois avant d'avaliser la modification mais le projet, présenté par Frédéric Detable, trésorier, et Éric Lauseur, président, a finalement été voté en l'état. Ainsi donc, un forfait de 200 euros pour les exploitants de moins de 100 ha, un forfait de 175 euros au-delà de 100 ha avec un complément de 1,45 euros par hectare et un plafond à 650 euros, sont-ils entrés en vigueur pour les 96 adhérents du GDA et tous ceux qui souhaiterons les rejoindre. Il ne s'agit ni d'une augmentation ni d'une diminution, mais d'une «*modulation*» afin de «*resserrer les écarts entre les petites et les grandes exploitations*». La nouveauté réside dans le plancher à 100 ha et le plafond à 650 euros. Histoire d'encourager les plus modestes céréaliers du secteur, notamment les plus jeunes, et de limiter la pression sur les plus forts, certains d'entre eux devant jusqu'alors acquitter des sommes voisines de 1000 euros par an. «*C'est un sujet très très compliqué et le gros souci c'est que nous n'avons pas les mêmes structures dans tous les groupes*» avait introduit Éric Lauseur un peu plus tôt. Après de multiples calculs, afin de ne pas déséquilibrer les finances de l'association, qui doit régler une facture de 42 000 euros à la Chambre d'agriculture (ndlr : 450 euros de prestations par adhérent), c'est le mode de calcul qui a été retenu par le bureau du GDA. Et présenté aux membres la semaine dernière, non sans débats.

4 sous-secteurs

Certains s'étonnaient que le forfait de base ne soit pas identique pour les – de 100 ha et pour les plus de 100 ha, d'autres que ce soit le complément à l'ha qui ne soit pas plus élevé, quitte à réduire le droit d'entrée. De nombreuses interventions se sont faites entendre au cours de l'assemblée générale, preuve en tous cas, que le GDA, dont certains se sont étonnés de voir perdre des adhérents et d'autres des prestations, intéresse encore les céréaliers du Nord-Ouest du département. L'information technique, les essais et visites de bouts de champs, les projets de développement sont encore au cœur du raisonnement technico-économiques des adhérents et de leurs besoins de performances. Le débat vif de la semaine dernière ne révèle pas une envie de moins mais bien de plus de services... Et cela même si les évolutions des molécules sont largement stabilisées depuis quelques années. Il s'en trouve cependant toujours un ou deux pour se demander si «*le changement de techniciens tous les deux ou trois ans n'est pas préjudiciable à la qualité de l'accompagnement escompté et si il ne vaudrait pas mieux se regrouper avec des GDA disposant de plus de moyens, dans le Cher par exemple, pour redéfinir la réponse aux attentes techniques*» des associés... Certes, les prestations fournies par les techniciens de la Chambre d'agriculture de la Nièvre. Toute l'équipe et Marc Binot, le chef de service, étaient d'ailleurs présents à Mesves pour présenter la nouvelle organisation, qu'ils ont largement anticipée. Depuis le départ de Sébastien Perret, remplacé depuis le 1er septembre par Amaury Fichot, quatre sous-secteurs ont été mis en place sur le territoire géographique du GDA. D'eux d'entre eux sont couverts par le nouvel arrivant et deux autres par Cédric Zambotto qui précise que «*les relations transversales peuvent continuer à être établies*». En appelant le numéro de la Chambre d'agriculture, l'essentiel étant de pouvoir rapidement obtenir une réponse appropriée...

EMMANUEL COULOMBEIX

Percherons. Une pouliche nivernaise 1er prix

La Foire aux poulains percherons, qui se déroulait samedi 29 novembre au Mêle sur Sarthe, dans l'Orne, a vu une pouliche nivernaise récompensée du 1er prix national dans la catégorie «*pouliches de l'année*». Il s'agit d'Élégante des grappes, une pouliche percheron qui appartient à l'élevage Petit de La Fermeté. Cette pouliche est la propriété partagée de Roger Petit et de sa fille Charline, qui semble suivre les traces de son père dans sa passion des Percherons et sur la voie de prestigieuses récompenses. Selon les deux éleveurs, Elégante des grappes a été choisie «*pour ses critères exceptionnels dans sa race*», c'est-à-dire au niveau de la tête, de l'encolure, du dos et des aplombs.
Le concours annuel dans le cadre de la Foire aux poulains du Pays mêlois (Basse Normandie), qui avait lieu cette année au Mêle sur Sarthe, réunit 300 chevaux de la race et une cinquantaine de leurs éleveurs. La catégorie pouliches de l'année a vu 40 animaux s'affronter en compétition. Charline Petit, qui a 27 ans et est professeur des écoles au quotidien, est associée avec avec son père Roger Petit, dans la société qui porte leur nom.



Crédit Agricole Centre-Loire

«Les investissements sont clairement en retrait»

Les responsables du Crédit agricole Centre Loire (CACL) ont participé, la semaine dernière, au groupe de travail *«trésorerie»* réuni à la préfecture. Ils confirment une situation économique délicate en agriculture et veulent adapter le soutien au cas par cas. Rencontre avec Dominique Thibault, vice-président, et Bertrand Jamet, responsable du marché agricole au CACL.



Dominique Thibault (à droite) et Bertrand Jamet plaident pour un accompagnement individualisé en fonction des besoins et de la situation de chaque exploitation.

Terres de Bourgogne : Quelle est la situation financière de vos clients agriculteurs dans la Nièvre ?
Dominique Thibault : *«Tout dépend si on veut voir le verre à moitié plein ou à moitié vide. D'un côté, les indicateurs financiers indiquent très clairement un retrait des financements. Par exemple, les demandes d'Agilor pour financer du matériel enregistrent une baisse de 25% par rapport à la fin 2013. Et l'immatriculation des tracteurs est en recul de 26%. 2014 est une année où les agriculteurs réduisent leurs investissements, toutes productions confondues. Le côté positif, c'est que suite à une série d'années où les investissements étaient en progression, le parc de matériel a été beaucoup renouvelé et il est de bonne qualité. Il est donc possible de passer quelques années sans investissement majeur...»*
Bertrand Jamet : *«En élevage, où il y a eu plus de renouvellement, le montant moyen des AGILOR est de 18000 euros dans la Nièvre, ce qui est largement inférieur au montant moyen dans le Loiret (23000 euros). L'autre chiffre, significatif, c'est celui du financement de la trésorerie. Il est de +17% fin 2014, par rapport à fin 2013. Clairement, il y a des besoins beaucoup plus importants, qui sont parallèles à des situations plus fragiles.»*
D.T. : *«Malgré tout, ce n'est pas pour çà qu'on arrête de financer la trésorerie. C'est le poumon de l'exploitation et nous avons un rôle de financement de l'agriculture à maintenir. L'enveloppe globale des prêts de trésorerie est en augmentation. Ce qui est nouveau, c'est qu'avant les agriculteurs avaient une année d'avance de trésorerie. Ils payaient leur année de production avec leur année d'avance. Aujourd'hui, ils ont des besoins qu'ils n'avaient pas avant.»*

TdB : Quel est l'encours global pour la Nièvre ?
B.J. : *«Pour les trois départements du CACL, l'encours global est de 200 millions d'euros. La Nièvre représente entre 20 et 25% de ce montant, ce qui est conforme aux cycles habituels.»*
D.T. : *«La situation est différente dans chaque département de la caisse. Dans la Nièvre, au jour d'aujourd'hui, on sait que les primes PAC ont été versées, donc on s'attend plutôt à des difficultés maintenant et au début de 2015, parce qu'il y a les fermages de fin d'année et les derniers appels de cotisation MSA à payer... Ce qui nous inquiète, c'est que nous suivons les comptes de nos clients mais on ne sait pas ce que les gens doivent à l'extérieur, s'il y a des ardoises chez les fournisseurs de machines agricoles ou les réparateurs, par exemple.»*
B.J. : *«Il faut souligner que de plus en plus, les AGILOR servent à payer des réparations. J'ai eu le cas encore hier, avec une enveloppe de 4000 euros.»*
D.T. : *«En élevage, pour finir l'année, çà va jongler avec les ventes et les réformes. Si les besoins en trésoreries sont de +17%, ce n'est pas pour investir mais pour boucher des trous. On s'attendait à plus de défaillances au 15 décembre mais les difficultés vont venir au 1er trimestre. Les échéances ont seulement été mises sous le coude. On paie le banquier et la MSA en premier car, derrière, il y a des pénalités.*
TdB : Est-ce que, cette année, il y a un secteur qui s'en sort mieux que l'autre ?»
B.J. : *«C'est la première fois que la conjoncture est défavorable à la fois aux céréaliers et aux éleveurs simultanément. Les premiers ont des résultats catastrophiques à la fois sur la qualité, la quantité et le prix. Beaucoup d'éleveurs ont aussi des ardoises chez leurs fournisseurs d'aliments du bétail ou leurs vétérinaires. On parle d'ardoises avec plusieurs dizaines de milliers d'euros. Pour les caisses locales, l'objectif est de laisser le moins possible de personnes au bord de la route.»*
D.T. : *«Ce qu'il faut retenir, c'est que tout le monde est touché à des degrés plus ou moins importants. Les plus costauds vont passer l'année en tapant dans les réserves ou en venant voir le banquier mais cela amplifie le phénomène des gens à la marge. C'est là que c'est plus compliqué. Il y a plus de gens en difficulté que les années dites normales. Selon les remontées des caisses locales, nous avons 190 dossiers en risques moyen ou fort dont 60 dans le dispositif Agridiff (ndlr : sur 2300 clients dans la Nièvre).»*

TdB : Comment répondez-vous à l'urgence ? Que pensez-vous de la demande syndicale d'un prêt à taux 0 sur 5 ans avec bonification des intérêts par l'Etat ?
D.T. : *«On insiste pour faire du cas par cas, ce qui n'est pas toujours très bien perçu mais il faudrait plutôt dire qu'on va raser gratis... Un prêt à taux zéro, il faut toujours le rembourser. Nous pensons que chaque cas est unique et que nous devons adapter nos réponses individuellement. Par exemple, à endettement égal, entre un jeune de 25 ans et un agriculteur de 59 ans, la problématique n'est pas la même. Nous faisons ce que nous faisons depuis toujours : répondre individuellement aux attentes de chaque agriculteur.»*
B.J. : *«Nous partons du besoin. Pour un besoin de trésorerie instantané, nous avons plusieurs possibilités de réponse : un financement court terme, un report d'échéance de prêt, une restructuration de l'ensemble des prêts, une modulation des charges d'emprunt par rapport à l'année... Nous adaptons techniquement, en fonction des besoins et de la situation des exploitations.»*
D.T. : *«Quant à la proposition du réseau FDSEA/JA, vu la situation économique nationale, je ne vois pas l'Etat abonder dans ce sens. Ne serait-ce que parce que les taux sont bas. Lors de la réunion à la préfecture, nous avons dit que la priorité serait de s'occuper des cas vraiment compliqués où il pourrait y avoir une aide particulière. On a entendu exonération de taxe foncière, report de paiement et prise en charge de cotisation MSA... mais pas pour tout le monde. Il faut une approche individuelle !»*

PROPOS RECUEILLIS PAR
EMMANUEL COULOMBEIX

▶ Agenda

13 et 14 janvier 2015
Instants santé à Parigny-les-Vaux
La MSA Bourgogne propose ses Instants santé aux adhérents du canton de Pougues-les-Eaux, du 13 au 14 janvier 2015, à la salle polyvalente (le bourg) de Parigny-les-Vaux.

20, 21 et 22 janvier 2015
Instants santé à Prémery
La MSA Bourgogne propose ses Instants santé aux adhérents du canton de Prémery, du 20 au 22 janvier 2015, à la salle sociale (2, rue A. Croizat) de Prémery.

22/01 Enchères «vêlage facile» au Marault
Pour la 6ème année consécutive, le Herd Book Charolais organise sa vente aux enchères annuelle, issue du programme «vêlage facile», le 22 janvier prochain, à l'agropôle du Marault. 46 veaux seront présentés et mis en vente sur le ring, à partir de 14h. Des portes ouvertes se tiendront les mercredis 7 et 14 janvier, de 10h à 16h, afin de voir les animaux. Les éleveurs auront la possibilité de faire l'achat à distance via le site www.charolaise.fr. Renseignements auprès du HBC au 03 86 59 77 08.

Fermeture des Services de l'État
En raison des fêtes de fin d'année, les services de l'Etat suivants seront fermés :
Préfecture et sous-préfectures de Cosne-sur-Loire, Clamecy, Château-Chinon : 26 décembre et 2 janvier.
DDT – sites des Pâtis et Charles-Roy, agences territoriales de Château-Chinon et Clamecy : 26 décembre et 2 janvier.
DDCSPP : 26 décembre et 2 janvier. A noter : fermeture exceptionnelle le 18 décembre.
DREAL – unité territoriale Nièvre : 26 décembre et 2 janvier.
DDFIP : 26 décembre et 2 janvier.
DIRECCTE – unité territoriale de Nevers : 2 janvier.
Agence régionale de santé – unité territoriale de Nevers : 26 décembre et 2 janvier.
ONACVG : du mercredi 24 décembre au 2 janvier. Réouverture le 5 janvier.

▸ Agenda

AG cantonales FDSEA 89

Prochaines Assemblées générales cantonales :
Canton de Ligny-le-Châtel : vendredi 9 janvier à Ligny-le-Châtel (Salle de la Justice), à 9 h 30
Cantons de Pont sur Yonne/ Sergines : mardi 13 janvier à Pont sur Yonne (Salle des Fêtes), à 9 h 00
Canton de Chablis (élargi à tous les viticulteurs du département) : mercredi 14 janvier à Chablis (Cave du Foyer), à 17 h 30
Canton de Tonnerre : jeudi 15 janvier à Tanlay (Salle communale), à 14 h 00
Canton d'Auxerre Ouest : vendredi 16 janvier à Auxerre (Grande salle de réunion au siège de la FDSEA), à 9 h 30
Cantons de Cerisiers/Villeneuve l'Archevêque : jeudi 22 janvier à Villeneuve l'Archevêque (Salle Pasteur), à 14 h 00

Exposition de Noël à La Ferté-Loupière

Jusqu'au 11 janvier, exposition de Noël (photos, peintures, sculptures, céramiques…), à l'Espace Acanthe, 16 rue Pierre de Courtenay à La Ferté-Loupière. Tous les jours, sauf lundi, de 9 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 18 h

Exposition de Noël à Saint-Fargeau

Présentation d'objets artisanaux d'une douzaine d'artistes et artisans, ainsi que des produits régionaux, jusqu'au 3 janvier, à l'Office de Tourisme, 3 Place de la République, à Saint-Fargeau. Renseignements au 03 86 74 10 07 et sur www.tourisme-cœurdepuisaye.fr

17/01 La Dixvigne à Saint-Bris-le-Vineux

Course pédestre. Boucle de 10 km à travers le vignoble Saint-Brisien. Départ à 15 h du vestiaire du terrain de football. Infos au 06 07 28 22 52

13/01 Conférence sur l'Afrique

Alors que l'Afrique renoue avec des taux de croissance élevés et suscite l'engouement des investisseurs, Sylvie Brunel (l'Afrique, une ère nouvelle, éditions Sciences Humaines), s'interroge sur la solidité de son apparente émergence. Conférence animée par Jean-François Dortier, fondateur et président directeur de Sciences Humaines. Théâtre d'Auxerre, mardi 13 janvier, à 18 h 30

Drive fermier 89

C'est parti et bien parti !

Pas moins de 70 clients étaient au rendez-vous ce vendredi, pour le retrait de leur première commande effectuée par Internet sur www.drive-fermier.fr/89



Tout le monde était sur le pont pour ce premier jour de retrait des commandes, vendredi 19 décembre

Les premiers retraits devaient s'effectuer à partir de 16 h, mais certains clients étaient déjà là, avant l'heure officielle, à patienter devant le 18 rue Guynemer, dans les locaux que Groupama a mis à disposition de l'association. Pas moins de 70 commandes, dûment triées et vérifiées attendent leurs propriétaires dans le couloir. Depuis 15 h, la dizaine de producteurs présents se sont attelés à la tâche, pour constituer les paniers et préparer au mieux ce premier retrait. Venus en nombre, pour s'exercer, en prévision du jour où à tour de rôle, ils effectueront le même travail, mais à trois seulement.

Cagettes noires pour les produits, vertes pour les légumes, toutes répertoriées par un numéro référençant le client. Dehors, les camionnettes frigorifiques tournent à plein régime. On vient y chercher les produits manquants à conserver au frais, comme les viandes et les fromages… *«Les endives c'est bon, 2 kg de pommes de terre, ils y sont aussi. Et la viande elle est où…?»* Il est 16 h 30, l'heure du premier coup de feu et les producteurs sont un peu débordés. Mais l'ambiance est bon enfant et les réflexions sympathiques, à l'image de cette Auxerroise venue en voisine : *«c'est une première et il faut bien que chacun prenne ses marques, qu'il s'agisse des producteurs ou des clients…»*

«On n'aime pas les produits congelés…»

Le Drive fermier, c'est un peu son bébé. Plusieurs mois qu'elle y travaille et pour Alice Demolder-Bilhot, conseillère spécialisée en agritourisme et diversification à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, il était important de ne pas rater ce premier rendez-vous : *«aujourd'hui, nous en sommes à 245 comptes clients ouverts et avons reçu énormément de mails réclamant un second lieu de retrait dans le Sénonais. On sent qu'il y a là un vrai potentiel, mais nous devons être prudents et ne pas nous laisser griser par l'effet nouveauté et des fêtes qui approchent. L'essentiel sera bien de maintenir dans les mois à venir, ce premier succès. Pour cette première, le panier moyen est de 40 €, alors qu'on prévoyait entre 30 et 35 €…»* Pour s'en donner les moyens, un mail sera adressé chaque semaine aux clients inscrits, pour les informer d'éventuelles promotions, des produits à la une, disponibles ou manquants, avec l'objectif de faire de ce jour de retrait des commandes, fixé au vendredi après-midi, un rendez-vous inscrit dans les habitudes. Pour ce couple de Mont-Saint-Sulpice, à une vingtaine de km d'Auxerre, c'est déjà fait : *«cette formule de drive fermier, ça n'existait pas dans la région et on attendait cela depuis longtemps. Ce qu'on apprécie aussi, c'est que les produits, sans être bio, sont pour la plupart, issus de la culture raisonnée et puis ça nous semble important de privilégier les produits de la région…»* Dans leur panier, des légumes, des œufs, des steaks et de la viande à pot au feu : *«pas de poulets car ils n'étaient pas disponibles cette semaine, mais comme on n'aime pas les produits congelés, on sait déjà qu'on viendra assez régulièrement…»*



Chaque commande est dûment listée, répertoriée et contrôlée.

Pour l'heure, 14 producteurs locaux ont déjà adhéré à l'entreprise, mais ils sont nombreux à frapper à la porte reconnaît Alice Demolder-Bilhot : *«environ une dizaine, mais il faut l'accord de tous pour accepter de nouveaux produits dans la liste et de toute façon, c'est le marché qui décidera, en fonction du développement de tel ou tel produit..»*
Il faudra maintenant attendre le 2 janvier prochain, pour passer commande sur www.drive-fermier.fr/89, pour un retrait des commandes vendredi 9 janvier.

DOMINIQUE BERNERD



Il y a même un service voiturier pour emmener les commandes des clients à leur voiture… La classe !


Pas toujours facile d'aller rechercher les commandes de produits frais au fond de la camionnette... !

Agriculture biologique

Mieux connaître les engrais verts

Le Sedarb (Service de développement de l'Agriculture Biologique en Bourgogne), en partenariat avec Eau de Paris, a organisé une rencontre autour des engrais verts et de la simplification du travail du sol



Visite d'une parcelle de colza semé en association

Une vingtaine d'agriculteurs du secteur étaient au rendez-vous ce jeudi 11 décembre à Flacy pour la première partie de la journée, avec l'intervention de Joseph Pousset. Cet agriculteur bio en non labour mène des expérimentations depuis près de trente ans sur sa ferme de 25 hectares dans l'Orne. Cette visite, financée par Eau de Paris, s'inscrivait dans le cadre de l'appui pour le développement de l'agriculture biologique mis en place sur l'aire d'alimentation des captages de la vallée de la Vanne.

Une même question parmi les participants : quels engrais verts ou couverts choisir ?

Joseph Pousset introduit d'abord les bases de son raisonnement agronomique, avant de poursuivre avec la composition des engrais verts : *«L'objectif est d'équilibrer la rotation entre le sucre, la cellulose et l'azote. Les engrais verts peuvent permettent de corriger ces déséquilibres. Certains engrais verts permettent aussi de limiter le développement des adventices, par concurrence ou effet allélopathique»*.
Attention donc aux crucifères qui sont défavorables aux mycorhizes : *«Est-il possible de cultiver du maïs derrière un engrais vert de moutarde ?»* interroge un agriculteur.
Oui car l'effet allélopathique est de courte durée, quelques semaines au maximum. Il suffit donc de le détruire un mois ou deux avant le semis de maïs.
Les questions se précisent : doses et dates de semis, de destruction, tous les éléments nécessaires à la réussite des engrais verts sont passés en revue.
L'après-midi, les agriculteurs se sont rendus sur les parcelles de Sébastien Chambrillon, céréalier en techniques culturales simplifiées à Aix-en-Othe depuis une douzaine d'années, et en semis direct sur une partie de son exploitation depuis 6 ans.

Après un bref coup d'œil aux deux semoirs (un à disque et un à dents), améliorés au fil du temps et des expériences, la visite se poursuit par un tour de parcelles.

D'abord un blé semé derrière un tournesol précédé d'un couvert. Puis un blé semé en direct cette fois-ci dans un couvert de pois fourrager, lentille, vesce, radis fourrager et phacélie. Semé le 2 août, le couvert a été détruit deux mois après : semis du blé dans le couvert au semoir à disques puis un passage de rouleau suivi d'1,5 litre de glyphosate. Joseph Pousset précise : *«Pour moi, le semis direct est impossible en bio, du fait de l'impossibilité d'utiliser le glyphosate pour détruire les couverts. Par contre, le sans labour est tout à fait possible»*.

Quand le pois fourrager fait verser le colza

L'agriculteur explique : *«L'objectif des couverts est d'améliorer la structure du sol, mais aussi de réduire les apports d'azote. Par exemple sur le blé, je n'ai pas fait de premier apport»*.
Objectif qui semble atteint cette année, en témoigne la bande témoin sans engrais vert où le blé est beaucoup moins développé.

Direction ensuite une parcelle de colza, où après un déchaumage, le colza a été semé mi-août en association avec un couvert de lentille, trèfle nain et gesse. Là encore, il n'y a pas eu de premier apport d'azote.

Il n'y a plus qu'à espérer que le couvert gèle, le colza étant sensible à la concurrence. D'autres essais ? *«J'ai testé également le pois fourrager avec le colza, mais il s'emmêle et fait verser le colza»* explique l'agriculteur.

Il reste encore beaucoup à découvrir et les pistes de recherche sont loin d'être épuisées sur ce sujet ! D'autant que des défis techniques supplémentaires interviennent en bio : la destruction des couverts sans herbicides, la faiblesse des reliquats azotés post-récolte, et la concurrence avec les déchaumages d'été, saison privilégiée pour lutter contre les vivaces (chardon, chiendent, …)
Si vous êtes intéressé(e) par les visites, les tours de plaine ou les formations, n'hésitez pas à nous contacter
(Helene Levieil : 06 77 30 78 82, helene.levieil@sedarb.org).Vous pouvez également retrouver le programme des formations sur le site internet du Sedarb http://www.biobourgogne.fr/.

Hélène Levieil
Sedarb



Blé semé en direct dans un couvert : à gauche, bande sans couvert

▸ Formations

20/01 Le strip-till, pourquoi pas?

La Chambre d'agriculture de l'Yonne organise mardi 20 janvier, une formation sur la technique du strip-till. Après bilans des résultats obtenus avec le strip-till sur diverses cultures, vous aurez l'opportunité de visiter une exploitation pratiquant cette technique dans l'Yonne et d'échanger avec l'agriculteur le mettant en œuvre. Suite à cette journée de formation, vous aurez identifié les points clés de la technique du strip-till et serez plus à même d'évaluer la pertinence de cette technique sur votre propre exploitation
Lieu : Auxerre - Public : agriculteurs céréaliers
Contact : Christophe Vivier au 03 86 94 22 26
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

08/01 Evaluer mon exploitation

Formation d'1 journée organisée par la Chambre d'agriculture de l'Yonne jeudi 8 janvier
Objectifs : faire l'inventaire des différentes méthodes d'évaluation et s'approprier celle qui répond le mieux à ses attentes ou à sa situation particulière
Lieu : Auxerre - Public : agriculteurs en phase de transmission, création de société, cession de part, transmission par succession
Contact : Sylvie Huyghe au 03 86 94 22 16
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

Adapter la stratégie de mon exploitation au contexte après quota

Formation sur 2 jours organisée par Alysé et la Chambre d'agriculture de l'Yonne les jeudis 8 et 29 janvier
Objectifs : comprendre les enjeux de demain pour la filière et les stratégies de sa laiterie, analyser la capacité productive à court et moyen terme de son exploitation, définir les orientations prioritaires pour son exploitation.
Lieu : Migennes - Public : Eleveurs laitiers
Contact : Joel Beaudeau au 03 86 92 36 51
Programmes, tarifs et conditions de vente sur demande

METAL CONSTRUCTION
Philippe SIMONNET

• Bâtiments Agricoles et Industriels
• Bardage bois
• Panneaux préfabriqués
• Aménagement intérieur
58000 Saint Eloi
Tel : 03 86 57 24 57 - Port. : 06 76 45 76 48 - philippe.simonnet6@wanadoo.fr
metalconstruction.fr

▶A Noter

PAC 2015 :

Télédéclaration des aides aux ovins et caprins

A partir de début janvier 2015, les éleveurs peuvent établir leurs demandes d'aides ovines et/ou caprines, en télédéclarant sur le site HYPERLINK "http://www.telepac.agriculture.gouv.fr/" www.telepac.agriculture.gouv.fr. jusqu'au 02 février 2015 dernier délai, à l'aide de leur code TelePAC de 2014.

Un courrier d'information a été adressé aux éleveurs ayant établi une demande en 2014.

Conditions d'éligibilité :

engager un minimum de 50 brebis éligibles ou 25 chèvres éligibles (animaux identifiés ayant mis bas au moins une fois ou âgés de plus d'un an), détenir l'effectif pendant 100 jours du 3 février au 13 mai 2015,

identifier les animaux selon la réglementation en vigueur, tenir à jour les documents relatifs à l'identification et aux mouvements des animaux et notifier sous 7 jours les mouvements d'animaux, respecter un ratio de productivité minimal de 0,4 agneaux vendus par brebis sur l'année 2014.

Pour bénéficier des majorations de ces aides, les documents justificatifs doivent être déposés ou réceptionnés à la DDT au plus tard le 02 février 2015 dernier délai.

Nouveautés 2015 :

Lors de la télédéclaration des aides aux ovins, les éleveurs devront fournir les trois informations suivantes : nombre d'agneaux nés en 2014, nombre d'agneaux vendus en 2014 et nombre de brebis présentes au 1er janvier 2014

Les cas de remplacement avec des agnelles ou des chevrettes, pendant la période de détention obligatoire, devront être systématiquement notifiés à la DDT.

Les GAEC devront obligatoirement déclarer la répartition des parts sociales entre les associés.

Enfin, l'attention des éleveurs est attirée sur la nécessité de lire complètement la notice d'information présente sur TelePAC précisant les conditions d'obtention des aides et les engagements des demandeurs.

Les éleveurs qui ne disposent pas des moyens matériels pour effectuer leur télédéclaration peuvent prendre rendez-vous à la DDT, un ordinateur sera mis à leur disposition pour qu'ils puissent eux-même établir leur demande du 12 au 30 janvier 2015 (contact téléphonique: 03 86 48 42 28).

DDT 89
SERVICE DE L'ECONOMIE AGRICOLE

FDSEA 89

Un Conseil à l'heure régionale

Dernier Conseil d'administration de l'année ce mardi 16 décembre, avec pour invités, Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA 58 et Jean Leconte, directeur de la FRSEA Bourgogne, venus rappeler l'organisation et les orientations de la Fédération régionale



Stéphane Aurousseau, président de la FDSEA de la Nièvre et Secrétaire général de la FRSEA Bourgogne, ainsi que son directeur, Jean Leconte, étaient les invités du Conseil du 16 décembre dernier

Née de la volonté des quatre départements bourguignons de travailler sous une entité commune, la FRSEA de Bourgogne s'est fixée entre autres pour objectif, d'être en région, l'interlocuteur des Pouvoirs publics et des élus. Notamment, dans un nouveau contexte qui a vu le rôle du Conseil régional, désormais en charge de la gestion des aides au 2ème pilier, se renforcer vis-à-vis du mode agricole. C'est dans le but d'en présenter l'organisation et les orientations aux élus départementaux, que son secrétaire général, Stéphane Aurousseau, (également président de la FDSEA 58) et son directeur, Jean Leconte, étaient présents au dernier Conseil de l'année de la FDSEA de l'Yonne.

«Les centres de décision se déplacent et il nous faut être de plus en plus présent à la région…» réaffirme Francis Letellier, président de la structure icaunaise et de la FRSEA Bourgogne. D'autant que la réforme des collectivités territoriales est passée par là, ne laissant bientôt plus aux départements comme seules compétences l'action sociale et la solidarité territoriale. Stéphane Aurousseau s'interroge : *«à qui demain va s'adresser une fédération départementale, quand les Chambres d'agriculture n'auront pour seul choix que de renforcer de plus en plus l'échelon régional et que le préfet de région prendra de plus en plus de poids vis-à-vis de son homologue départemental ?»*

Les élections MSA approchent

Un débat s'instaure dans la salle, avec en toile de fond ce rappel de Francis Letellier : *«comment alléger la charge départementale pour renforcer l'action régionale, sans toutefois prendre le risque de se déconnecter du local dans son département… ?»* La force du réseau syndical reposant en partie, sur ce maillage présent sur le terrain, au plus proche des adhérents.



Des administrateurs en nombre, pour ce dernier Conseil de l'année, qui s'est terminé, comme à l'accoutumée, par un repas pris en commun avec les salariés de la FDSEA de l'Yonne

Parmi les autres points abordés : le bilan de la manifestation du 2 décembre dernier devant les locaux de la DDT 89. Jugée *«bénéfique et bienvenue car elle a contribué à maintenir la pression»* pour certains, là où d'autres s'interrogent sur le bien fondé de la date choisie, *«arrivant trop tôt après celle de Dijon, avec le risque de la décrédibiliser un peu…»* Egalement évoqué : le *«compte pénibilité»*, désormais reporté à 2016 et qui devrait déboucher sur un système définissant un forfait d'heures en fonction du type de métier. Avec cette mise en garde du président Letellier : *«ce compte pénibilité va identifier des métiers pénibles. Comment voulez-vous qu'on attire des jeunes avec un métier présumé pénible ! Faudra t-il pour cela les payer double… ?»*

Les assemblées cantonales se succèdent et devraient se terminer fin janvier. Avec dans la forme et le contenu plusieurs modifications pour les rendre encore plus attractives et au plus proche des préoccupations concrètes des adhérents sur le terrain. Concernant les adhésions, la dernière campagne de relance syndicale a porté ses fruits, avec 65 nouvelles adhésions pour une centaine d'agriculteurs rencontrés sur leur exploitation. On ne change pas une équipe qui gagne et l'objectif sera reconduit, voire augmenté en 2015. Les inscriptions et candidatures pour les prochaines élections MSA sont terminées. Si l'objectif de couvrir tous les cantons n'est pas atteint entièrement (4 à 5 cantons blancs dans le 1er collège, 6 ou 7 dans le 2ème collège…), la situation s'est toutefois nettement améliorée par rapport aux élections 2010 et l'Yonne n'est pas à la traîne des autres départements bourguignons. A l'actualité de janvier prochain : une réunion organisée par la Section lait, élargie aux non adhérents et à tous les producteurs du département, face aux interrogations sur l'avenir de la filière, ainsi que la participation de la FDSEA de l'Yonne, pour la seconde année consécutive, à la soirée des *«Vœux au monde économique»*, le 20 janvier prochain, à la Maison de l'Entreprise à Monéteau.

Dominique Bernerd

JA 89

Nouvelle action pour défendre le foncier

Après Auxerre et Villeneuve l'Archevêque, une action de remise en cultures d'une parcelle en friche, en attente de constructions industrielles depuis sept ans, s'est déroulée à Gron, dans le Sénonais.



Les JA du canton de Villeneuve sur Yonne, lors de l'action menée à Gron, le 27 novembre dernier

Jeudi 27 novembre, les Jeunes Agriculteurs du canton de Villeneuve sur Yonne ont semé du blé dans la zone industrielle de Salcy, à Gron. Une action menée dans le cadre du *«mois du foncier»*, organisé chaque année en novembre au plan national. Avec pour objectif de remettre en culture toutes les parcelles non cultivées, en attente de constructions industrielles, de viabilisation ou d'acheteurs…

Une quinzaine de jeunes se sont ainsi mobilisés, afin de labourer et semer du blé sur une parcelle de 4 ha, en attente d'acheteurs pour la construction d'industries. Cette parcelle n'était plus cultivée depuis 7 ans et elle était devenue une friche. Elle appartient à la Communauté de communes de Sens. Après les avoir consultés pour y semer du blé dans le but de l'entretenir et n'ayant reçu qu'une réponse négative en retour, les JA sont passés à l'action. Il se sont réunis pour apporter des semences restantes de la dernière campagne et ont semé cette parcelle sans aucun accord. L'objectif étant, par la suite, de pouvoir cultiver cette parcelle sous forme de bail précaire en attendant la construction d'usines.

Les bénéfices de la récolte seront reversés en partie au canton, afin de promouvoir le métier d'agriculteur, l'autre partie sera remise à l'AFDI (Agriculture Familiale et Développement International), pour contribuer au financement de leurs actions. Une association que connaissent bien les jeunes du canton, tout juste de retour du voyage d'étude qu'ils ont effectué à Madagascar, par le biais de l'AFDI. L'action menée à Gron servira d'exemple et sera étudiée lors de la Session foncière nationale qui se tiendra du 10 au 12 février prochain, dans le Sénonais.

JA 89

Charolais de Bourgogne

Bientôt l'IGP…

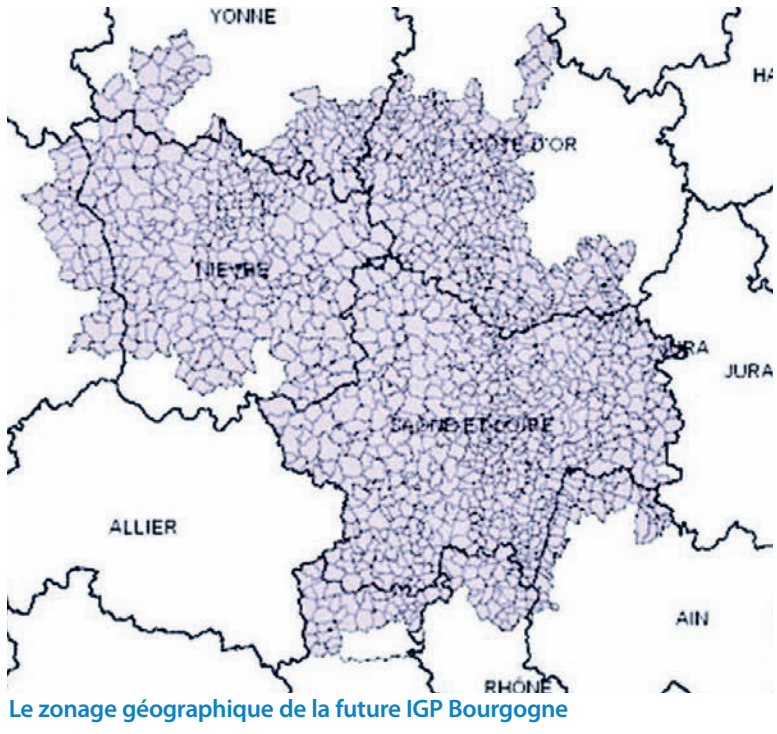
L'INAO a ouvert une procédure nationale d'opposition à la demande de reconnaissance de Charolais de Bourgogne en IGP. Cette procédure est ouverte jusqu'au 12 janvier et devrait enfin conclure la procédure ouverte il y a bien longtemps…

Cela fait bien longtemps qu'on attendait cela… l'INAO vient d'ouvrir la procédure nationale d'opposition, au terme de laquelle la marque Charolais de Bourgogne devrait obtenir son IGP, son Indication géographique protégée. Cette IGP qui devrait enfin permettre aux éleveurs et à la filière bovine régionale de reconquérir des parts de marché locales, notamment dans la restauration hors domicile.

L'ouverture de la procédure nationale d'opposition pour la demande de reconnaissance en IGP de la dénomination *«Charolais de Bourgogne»* est ainsi ouverte jusqu'au 12 janvier prochain. Pendant cette période, le projet de cahier des charges de la dénomination *«Charolais de Bourgogne»* ainsi que le projet de document unique de l'IGP sont consultables dans les locaux de l'INAO (12 rue Rol-Tanguy, 93555 Montreuil-sous-Bois Cedex ; INAO site de Dijon, parc du Golf, bât. Bogey, 16 rue du Golf, 21800 Quetigny). Il est également possible de les consulter sur le site Internet de l'INAO :

- pour le cahier des charges : https://www.inao.gouv.fr/fichier/PNOCDCIGPCharolaisdeBourgogne.pdf ;
- pour le document unique : www.inao.gouv.fr/fichier/PNODUIGPCharolaisdeBourgogne.pdf

Jusqu'au 12 janvier, toute personne ayant un intérêt légitime est invitée à émettre une opposition motivée à cette demande en écrivant à l'Institut national de l'origine et de la qualité, à l'adresse suivante : INAO site de Dijon, parc du Golf, bâtiment Bogey, 16 rue du Golf, 21800 Quetigny.



Le zonage géographique de la future IGP Bourgogne

Élevage bovins viande

Des mesures concrètes pour la Bourgogne

A la suite de rencontres récentes avec les organisations professionnelles agricoles, un groupe de parlementaires a rencontré, mardi 9 décembre, le cabinet du ministre de l'Agriculture pour évoquer la situation de la filière élevage bovins viande. Dans un communiqué commun, ils confirment certaines avancées concrètes.

Anne Emery-Dumas, sénatrice de la Nièvre, Christian Paul député de la Nièvre et Philippe Baumel, député de Saône et Loire, ont exposé au représentant du ministre la situation préoccupante du bassin allaitant bourguignon: baisse des cours et des prix à la production qui entraîne une très grande fragilisation des exploitations, instabilité des marchés, notamment des marchés à l'export et nécessité de trouver de nouveaux débouchés pour la filière.

Avec leurs interlocuteurs, très sensibilisés aux difficultés de l'élevage bovin, ils ont évoqué les mesures déjà prises dans le cadre de la PAC. Si les enveloppes budgétaires ont pu être préservées, il est essentiel de voir très concrètement dans chaque département comment se déroule la mise en œuvre des nouveaux règlements. Le ministère a apporté des réponses précises dans trois domaines, évoqués par les parlementaires :

Le développement des exportations

Les services des ministères des Affaires étrangères et de l'Agriculture se sont mobilisés avec les professionnels pour identifier les marchés à l'export et concentrer leurs efforts pour lever les barrières et ouvrir de nouveaux marchés. D'ores et déjà, après la réouverture des marchés algériens pour les bovins vivants en octobre, la Russie vient de rouvrir son marché sur les bovins vivants européens ainsi que sur les abats, graisses et farines à base de viande. Le marché des broutards légers avec la Turquie se consolide. Le développement de l'export va de pair avec une adaptation des modes de production traditionnels de notre bassin allaitant, pour répondre à une demande de plus en plus orientée vers des animaux plus légers. L'évolution de la filière devra être accompagnée dans cette adaptation.

Les zones vulnérables

La France conteste la directive nitrates pour l'avenir et modifie les critères d'eutrophisation qui avaient été retenus pour le premier projet de carte de zones vulnérables publié cet été. Le découpage définitif, qui sera validé par la commission européenne fin décembre, se base sur un découpage hydrographique et non plus géographique, ce qui réduira très sensiblement les zones et les exploitations concernées par l'application de la directive. Dans les zones restantes, les délais de mise aux normes seront allongés et les investissements les plus légers et les moins coûteux seront privilégiés.


Photo: Réussir
Des aménagements ont été obtenus sur les zones vulnérables

Le développement de l'approvisionnement local et de qualité dans la restauration collective

Cette perspective de nouveaux débouchés pour la filière rencontre l'attente des français désireux de connaître l'origine des produits alimentaires qu'ils consomment, leur mode de production et d'avoir des garanties de qualité.

Le ministre vient d'adresser un guide pratique très complet à l'usage des gestionnaires locaux pour leur donner les outils juridiques permettant de favoriser le recours à l'approvisionnement local dans la restauration collective.

Pour réussir, cette démarche doit être largement relayée au plan local et les parlementaires bourguignons demandent d'ores et déjà que soient organisées, au plus tôt, des réunions de travail et d'information avec les responsables de la commande publique et les professionnels de la filière viande pour permettre la mise en œuvre effective de l'approvisionnement local dans la restauration hors domicile.

▸ Agenda

15/01 Ovinpiades des Jeunes bergers : sélection régionale

La sélection régionale des Ovinpiades des Jeunes bergers se déroulera le 15 janvier 2015 au pôle régional ovin de Charolles. Début des sélections à 9h15, avec la constitution des groupes. 9H30 début des épreuves. 12H30 repas à la cantine du lycées. 13H30 : quizz et reconnaissance des races en salle. Les candidats bourguignons sélectionnés participeront à la finale nationale le 21 février au Salon de l'agriculture à Paris.

Charolais L'UCC fête ses 30 ans

Créé en 1983 à l'initiative de la Cecna et de la Cialyn, le programme Union Charolais Croissance accueille cette année
sa 30ème série de jeunes reproducteurs en station. A cette occasion, l'UCC organise plusieurs rendez-vous en ce début d'année.
Les rendez-vous de la station de Charmoy (89) :
- 9 janvier : Portes-ouvertes
- 14 et 21 janvier : Ventes aux enchères
- 4 et 11 février : Ventes aux enchères

Les rendez-vous de la station de Créancey (21) :
- 18 février : Ventes aux enchères. Visites sur rendez-vous 15 jours avant la vente.

Renseignements sur www.charolaiscroissance.fr

En raison des fêtes de fin d'année
le journal est fermé du 23 décembre au soir au vendredi 02 janvier 2015 inclus
Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous souhaite de bonnes fêtes

Plan protéines végétales

Une stratégie pour augmenter l'autonomie fourragère

Soucieux de développer les cultures riches en protéines végétales, le ministre de l'Agriculture a présenté le 16 décembre une nouvelle stratégie 2015-2020 pour développer la filière et assurer une plus grande autonomie fourragère à l'élevage français

Présenté par le ministre de l'Agriculture le 16 décembre, le Plan protéines végétales prendra effet dès 2015 avec un objectif : développer et sécuriser la culture de plantes fourragères, au niveau national mais aussi au sein de chaque exploitation d'élevage. L'enjeu est en partie environnemental, puisqu'en fixant naturellement l'azote dans le sol, ces cultures diminuent le besoin en intrants pour la culture suivante. Mais l'intérêt est aussi, et très largement, économique.
En effet, la demande mondiale de viande augmente, imposant des besoins croissants en protéines végétales qui nourrissent les animaux d'élevage. Or la France n'assure son autosuffisance qu'à 60 %, ce qui rend les éleveurs vulnérables face aux variations de prix de ces protéines sur un marché mondialisé, où les fournisseurs risquent à moyen terme de favoriser le marché asiatique, porteur et en expansion.

Pourtant, avantagée par son climat et ses saisons longues, qui augmentent les possibilités d'exploiter la photosynthèse, la France possède un potentiel sous-exploité : «*on n'utilise pas assez la couverture du sol*», regrette Stéphane Le Foll, qui se mobilise pour relancer l'introduction des protéagineux dans l'assolement. Ce plan s'inscrit dans une dimension nouvelle, puisque les cultures de protéines végétales, qui souffrent de la comparaison avec les autres cultures en matière de marges dégagées, sont aujourd'hui considérées comme une culture additionnelle, «*intercalée dans ce qui existe*», précise encore le ministre.

Un plan incitatif et ambitieux

Au-delà de cette vision plus globale, des moyens incitatifs sont mis en œuvre grâce aux opportunités de la nouvelle PAC. 2 % des aides du premier pilier sont destinés aux aides couplées, réparties sur deux types de surfaces, à savoir : 49 millions d'euros par an pour les cultures riches en protéines (35 M€ pour les protéagineux, 6 M€ pour le soja et 8 M€ pour les légumineuses fourragères) avec un montant unitaire d'aide à la production de 100 €/ha minimum, et 98 millions d'euros pour les éleveurs qui s'attèleront à la production de protéines fourragères. Cette dernière aide pourra être réaffectée aux cultures si le nombre d'éleveurs investis s'avérait insuffisant. L'effet de levier sera également encouragé par le paiement «*vert*» de la PAC (reconnaissance en tant que surface d'intérêt écologique, diversité des assolements…) et par des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), notamment «*grandes cultures*».
L'avantage de ce nouveau plan, comparativement à ceux qui l'ont précédé, est de s'inscrire dans la durée – six ans – en s'appuyant sur la structuration de la filière. Le choix a été fait d'investir dans un programme de recherche-innovation sur dix ans d'un montant de 4,5 M€ dédiés aux semences (dont 500 000 € aux graminées). Le soutien affiché des semenciers permettra par ailleurs de mettre ce progrès génétique à disposition des agriculteurs sans aucun surcoût.

Enfin, le renforcement de la gouvernance, troisième et dernier axe du plan, a pour objectif d'inscrire la dynamique sur le long terme. Stéphane Le Foll s'est d'ailleurs réjoui de pouvoir dialoguer avec une interprofession unique des oléo-protéagineux grâce à la fusion entre l'Unip et l'Onidol, reconnue le matin même par le Conseil supérieur d'orientation agricole (CSO).

Reste maintenant à voir si le terrain s'appropriera ce plan protéines désormais lancé pour répondre à l'objectif principal – mais non quantitatif : il s'agit pour le ministre d'«*aller le plus loin possible*» dans l'augmentation de l'autonomie fourragère. Le ministère ne vise d'ailleurs pas les 100 %, puisque les 750 000 hectares potentiellement utilisables en France pour ces cultures n'y suffiraient pas.



Photo : Réussir

Le plan dévoilé par stéphane Le Foll vise à réduire la dépendance des élevages français aux protéines végétales.

Actions	Leviers			Acteurs	Exemples d'indicateurs de suivi	Exemples d'indicateurs de résultats	Délais
Développer la production de protéines végétales et renforcer l'autonomie fourragère de l'élevage français : actions liées à la mise en œuvre de la PAC	Aides couplées	Aides à la production de protéines végétales	Aides aux protéagineux, luzerne déshydratée, soja	Etat/UE, agriculteurs et organisations professionnelles agricoles	- Recueil de données pour apprécier l'utilisation des protéagineux en alimentation animale ; - Suivi des surfaces de production.	Évolution de la consommation des protéagineux dans les élevages	Notification des dispositifs auprès de la CE à l'été 2014 ; mise en œuvre à partir de 2015 pour les aides couplées ; point d'étapes prévu en 2017.
		Aides au renforcement de l'autonomie fourragère de l'élevage français	Légumineuses fourragères		- Suivi des surfaces de production de légumineuses fourragères	Evolution des rations alimentaires des élevages	
			Semences fourragères		- Suivi de la production de semences fourragères		
	Paiement « vert » du 1er pilier (diversité des assolements et SIE)				- Notification des listes de SIE auprès de la CE	- Evolution des surfaces en légumineuses à graines et fourragères - Evolution des itinéraires techniques par système de production	2015-2020
	MAEC (grandes cultures et systèmes irrigués, polyculture élevage)			Etat, collectivités territoriales, agriculteurs et organisations professionnelles agricoles	- Validation des cahiers de charges par la CE	- Evolution des surfaces contractualisées/ totalité des surfaces de production	2015-2020.
	Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles			Etat, collectivités territoriales, agriculteurs et organisations professionnelles agricoles	- Nombre d'opérations aidées et montant total des aides	- Evolution des surfaces de production - Évolution de la consommation des protéagineux dans les élevages	2015-2020
	Programme « Ambition Bio 2017 »			Etat, collectivités territoriales, Agence Bio, agriculteurs et organisations professionnelles agricoles	- Mise en œuvre du plan	- Evolution des surfaces en oléoprotéagineux des exploitations en Bio ; - Evolution de la part des aliments Bio utilisés en élevage Bio ; - Evolution de l'autonomie alimentaire des élevages Bio.	jusqu'en 2017 au moins

Les réactions

L'AGPM fustige l'objectif de réduction des surfaces en maïs fourrage, elle défend l'idée selon laquelle l'autonomie fourragère passe justement par le maïs.
La FOP regrette la manque d'ambition de ce plan et lui réserve un accueil mitigé du fait du «*déséquilbre*» constaté «*dans la répartition des soutiens entre le secteur animal et végétal.*
Le GNIS en revanche, voit dans ce plan protéines «un soutien bienvenu» à la filière des semences fourragères qui «*permettra de redonner de la compétitivité à ce secteur.*
L'interprofession des semences précise aussi l'engagement des sélectionneurs de variétés fourragères à prendre en compte cette aide «pour faire en sorte que l'accès au progrès génétique des éleveurs » utilisant ces semences de ferme «ne génère aucun coût».

Elva Novia

Prête pour les défis de demain

Deux ans après sa naissance, Elvanovia achève un marathon de vingt-quatre mois d'une intense restructuration. Issue de la fusion de deux coopératives d'élevage, Elvanovia a dû subir un important et coûteux travail interne d'harmonisation et de structuration des logiciels, des équipes, des services, des tarifs… Passé ce cap difficile, les efforts consentis devraient porter leurs fruits et la coopérative entend désormais préparer ses métiers de demain.

L'assemblée générale de la coopérative Elvanovia a eu lieu le 12 décembre dernier à Gueugnon. Deux ans jour pour jour après sa naissance officielle à Paray-le-Monial, Elvanovia dressait un bilan au terme de vingt-quatre mois d'une restructuration de grande ampleur menée tambour battant. Telle était la volonté des membres du conseil d'administration, eux qui avaient imaginé au départ un ambitieux projet de fusion à trois, lequel s'est finalement transformé en la fusion de seulement deux entités : Coop évolia (Bourgogne) et Génésia (Auvergne). Ce rebondissement inattendu a eu pour conséquence *«de complexifier l'équilibre politique mais également les conditions économiques et financières de ce projet»*, reconnaît aujourd'hui le président Guy Martin.

Les deux premières années d'existence d'Elvanovia ont été consacrées à un travail titanesque en interne : changement de tous les systèmes informatiques ; révision des méthodes de travail et des affectations du personnel ; harmonisation des tarifications et des offres de services, etc… *«Tout cela a généré une charge supplémentaire de travail (intérim, CDD…) et un important programme de formation des salariés»*, faisait part le directeur administratif de la coopérative. Dans ce souci d'harmonisation, pour «solder le passé» il a fallu régulariser d'anciennes *«relations financières»* avec certaines entreprises, tout en restituant les stocks correspondant. Autant de tâches plus ou moins fastidieuses qui ont engendré *«quelques conséquences financières lourdes»*, reconnait volontiers Guy Martin. Des effets qu'assume *«en toute lucidité»* le conseil d'administration de la coopérative, bien conscient de ne pas avoir cédé à la facilité dans ce projet. Mais les administrateurs se seraient bien passés que s'ajoute à ces coûteux efforts de restructuration une chute d'activité inattendue au printemps dernier. La faute à une sortie exceptionnellement précoce des bovins allaitants, laquelle s'est traduite par une baisse de – 4.200 IAP (- 2,5%) sur la saison 2013/2014, impactant le chiffre d'affaires (12,4 millions d'euros) et par là même le résultat.

La Coop d'IA devient coop de repro

On le voit : l'acte d'insémination demeure un pan incontournable de l'activité économique d'Elvanovia. Et aujourd'hui encore, l'insémination artificielle constitue un gros morceau de son chiffre d'affaires. Mais plus que d'IA, la coopérative tient à s'afficher comme une coop de reproduction au sens large. S'inscrivent là-dedans les échographies, en hausse de + 9% chez les bovins. Sur la saison passée, 48 opérateurs en ont effectué 180.000 auprès de 2.500 élevages. Suivent les synchronisations des chaleurs pour la maîtrise des cycles de reproduction (11.000 synchros dans 800 élevages).

A ce sujet, Elvanovia vient d'avoir son tout premier *«PSE»* agréé pour cinq ans. Cet agrément lui permet d'exercer les actes de synchronisation des chaleurs, de traitement des donneuses ou des receveuses d'embryons sous la houlette de son propre vétérinaire conseil et cela pour plus de 1.200 adhérents.

Elvanovia pratique aussi un certain nombre de prestations comme la collecte de taureaux en ferme pour laquelle elle dispose désormais de deux camions laboratoires harmonisés. Initié dans la zone Auvergne-Limousin, un service parage est désormais ouvert à tous les adhérents d'Elvanovia. Sous la bannière « Généform », la coopérative dispose par ailleurs d'une véritable filiale de distribution *«appro»* ou *«repro-fourniture»*. C'est elle qui se charge notamment de la diffusion des outils de monitoring ou détection des chaleurs, des vêlages, etc… Des technologies prometteuses qui semblent appelées à se répandre en élevage.

Le chiffre d'affaires de demain

En dépit de l'effort économique consenti pour la restructuration de l'entreprise, Elvanovia a tenu à investir dans l'optique d'assurer le *«chiffre d'affaires de demain »*. Ses axes de développement, la coopérative les voit dans *«la fourniture de produits et de services innovants qui contribueront à l'amélioration de la productivité des exploitations»*, explique Guy Martin.

«Cap Repro» est un concept de *«suivi de reproduction en élevage»* qui repose sur une approche globale allant bien au-delà de la seule insémination. Il s'agit d'une gamme de contrats personnalisés allant du simple constat de gestation par *«palper»* au suivi mensuel en passant par des programmes d'échographies, du conseil spécialisé, etc…



Au terme de vingt-quatre mois d'une restructuration de grande ampleur menée tambour battant, le président d'Elva Novia Guy Martin estime que la coopérative dispose désormais de bases solides pour affronter l'avenir.

Recherche et développement

Elvanovia est impliquée dans Gènes Diffusion SA, structure très en pointe en matière de recherche et développement avec notamment sa plateforme génomique, laquelle a permis la mise au point du premier outil de génotypage charolais *«GD Scan»*. Au chapitre des innovations, Elvanovia participe, avec le partenaire *«Techna Nutral»*, à la mise au point de compléments alimentaires destinés à améliorer la fertilité et l'expression des chaleurs des femelles allaitantes. Un système de monitoring spécialement adapté aux détections des chaleurs dans les troupeaux allaitants a également vu le jour fin 2014. Il s'agit de Vigi Repro.



Plus que d'IA, la coopérative tient à s'afficher comme une coop de reproduction au sens large.

IA Montée en puissance de la semence sexée

Sur la saison 2013/2014, 72.000 femelles laitières et 89.000 femelles allaitantes ont été inséminées. Cela correspond à 242.000 doses à 56% de taureaux allaitants. A noter la montée en puissance des semences sexées. Représentant pour l'heure 6% des IAP, la semence sexée poursuit sa progression. En race charolaise, elle était de + 15% en 2014/2015. Bien implantée dans les races laitières, la semence sexée concerne désormais toutes les races, dont celles à petits effectifs, très demandeuses de semences femelles.



Forêt

Un contrat pour la filière bois, secteur d'avenir

Troisième pays forestier d'Europe, la France importe pourtant de façon massive des produits finis à base de bois, sans bénéficier de la valeur ajoutée de la transformation. Pour développer ce secteur stratégique, un *«contrat de filière»* a été mis en place le 16 décembre par le Gouvernement.



Photo : DR

La France possède la troisième forêt européenne et pourtant elle importe une grande quantité de produits finis à base de bois.

Avec 16 millions d'hectares en métropole et 18 millions outre-mer, le potentiel forestier français est élevé, mais mal exploité en raison d'une faible structuration de la filière. Entre 2001 et 2008, la valeur ajoutée du secteur forestier et de la transformation du bois est ainsi passée de 20,4 milliards d'euros à 15,2 milliards d'euros. Le nombre d'emplois y a également chuté de 343 400 équivalents temps plein à 254 000 (statistiques Agreste, 2013). Pourtant, la demande en bois est en pleine croissance.

«L'enjeu de la filière, c'est de rétablir un système qui permette de réaliser la transformation du bois sur le territoire national», a expliqué Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie lors du lancement du *«Contrat de filière»* pour la filière bois qu'elle a signé le 16 décembre avec le ministre de l'Agriculture Stéphane Le Foll, le ministre de l'Economie Emmanuel Macron, la ministre du Logement Sylvia Pinel et le président de l'Association des régions de France, Alain Rousset.

Aujourd'hui, la France exporte son bois et importe massivement du bois transformé, portant le déficit commercial des échanges extérieurs à plus de 5 milliards d'euros. Face à ce constat, le gouvernement a initié un Plan national d'action pour l'avenir des industries de la filière bois et un Plan de la nouvelle France industrielle *«Industries du bois»*. Un Comité stratégique de filière bois (CSF bois) a également été mis en place en mars 2014, rassemblant les professionnels de la forêt (publique et privée), les transformateurs, et les ministres de l'Agriculture, l'Ecologie et l'Economie. Le contrat de filière est issu de ces réflexions.

Consolider une filière d'avenir

La filière se dote ainsi d'une stratégie pour mieux valoriser la ressource forestière, en favorisant l'utilisation des bois issus de forêts françaises via la structuration du segment industriel, la promotion des qualités intrinsèques du bois et des emplois de la filière, ou encore l'adaptation de l'offre de la première transformation aux besoins de la deuxième transformation (standardisation des sciages, développement de la contractualisation). Grâce au fonds chaleur, au fonds bois et aux aides du Feader mobilisables par les régions, l'appui à la filière s'élève à près de 70 millions d'euros en 2015, précise Stéphane Le Foll. Si l'ambition est d'atteindre 90 M€ en 2016, cet effort budgétaire n'a pas été jugé suffisant pour la Fédération nationale du bois qui a refusé de signer le contrat.

Au-delà des aides, le projet comprend pourtant *«beaucoup de mesures concrètes»* assure Emmanuel Macron, notamment des simplifications réglementaires en faveur d'un *«dispositif pour plus de sécurité d'approvisionnement et plus de sortie de bois»*.

L'enjeu économique et environnemental fort qui entoure le secteur en fait une filière d'avenir, créatrice d'emploi, notamment grâce à la transition énergétique (bâtiment, énergie…).

La Loi d'avenir pour l'agriculture avait d'ailleurs intégré la problématique en créant un programme national de la forêt et du bois pour une gestion durable de la forêt. Un travail de valorisation de la biomasse des futées et taillis issues de la déprise agricole reste à faire, note Stéphane Le Foll en soulignant l'importance de *«territorialiser»*, avec l'implication des régions qui fait partie intégrante du contrat de filière.

Ce dernier doit être soumis pour avis au Conseil supérieur de la forêt et du bois.

BULLETIN d'ABONNEMENT

À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE - Les jardins d'Octobre
4 rue Davout BP 77409 - 21074 Dijon cedex
03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site **Agribourgogne.fr**





*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :

- ☐ Bovins viande
- ☐ Grandes cultures
- ☐ Lait élevage
- ☐ Porcs
- ☐ Vigne
- ☐ Aviculture
- ☐ Fruits & légumes
- ☐ Pâtre
- ☐ Chèvre

☐ Je m'abonne pour 1 an 100 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 195 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 35 €
☐ pour 2 ans 70 €

TOTAL

NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

SIGNATURE

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bougogne
☐ Je règle € par carte bancaire N° / / /
date d'expiration: /

Social

Explication de textes sur les fiches de pénibilités

On connaissait déjà le Document Unique d'Evaluation des Risques (Duer), obligatoire depuis maintenant plus de 10 ans. Mais désormais, ce mode d'évaluation collectif des risques professionnels doit être complété par un dispositif moins connu de fiches individuelles d'exposition, pour les salariés soumis à certains facteurs considérés comme pouvant être source de pénibilité.



Le réseau FDSEA a mis en place plusieurs services destinés à accompagner les employeurs face à l'application de cette nouvelle réglementation.

L'obligation d'élaborer des fiches individuelles d'exposition n'est pas si nouvelle, elle existe en effet depuis 2010, mais il planait jusque-là de grandes incertitudes sur les modalités de mise en œuvre, d'où une difficulté des opérateurs et des organisations professionnelles à communiquer auprès des entreprises sur cette question.

Après différentes modifications législatives et la parution récente des décrets d'application, les conditions d'application des fiches dites *«de pénibilité»* (fiches de prévention des expositions à certains facteurs de risques professionnels d'après le véritable intitulé) sont enfin connues.

Au total, dix facteurs sont susceptibles d'engendrer l'obligation de rédiger une fiche de pénibilité pour un salarié : les manutentions manuelles de charge, les postures pénibles, les vibrations mécaniques, les agents chimiques dangereux, les activités exercées en milieu hyperbare, les températures extrêmes, le bruit, le travail de nuit, le travail en équipe successives alternantes et le travail répétitif.

Pour chacun de ces 10 facteurs ont été définis de seuils d'intensité et de durée annuelle d'exposition au-delà desquels, le salarié pourra être considéré comme étant exposé à un ou plusieurs facteurs de pénibilité. Le salarié devrait alors acquérir un certain nombre de points venant alimenter un compte destiné à lui permettre d'aménager la fin de sa carrière ; compte financé via de nouvelles cotisations patronales. L'emploi du conditionnel est ici volontaire, car si le texte de loi créant le compte pénibilité a bien été voté et publié, le combat politique contre la mise en place de cette nouvelle *«usine à gaz»* n'est pas terminé. La FNSEA, aux côtés d'autres organisations patronales et de parlementaires, ne désespère pas de parvenir à faire abroger (ou a minima assouplir) cette mesure, qui en dehors de la nouvelle charge financière qu'elle créerait pour les entreprises, serait également une nouvelle source de complexité administrative et de conflits potentiels avec les salariés.

Toutefois, en parallèle du combat politique, les organisations professionnelles se doivent d'informer leurs ressortissants et de les aider à se mettre en conformité avec la règlementation, afin de les prémunir en cas de contrôle ou de conflit avec leurs salariés.

Or, si l'évaluation de 6 des 10 facteurs dits *«de pénibilité»* a pu être repoussée au 1er janvier 2016, l'évaluation de 4 d'entre eux est dès à présent obligatoire : le travail en milieu hyperbare, le travail de nuit, le travail en équipe successives alternantes et le travail répétitif. Par chance, les entreprises agricoles et viticoles sont peu concernées par les trois premiers. En revanche, le facteur *«travail répétitif»* concerne certaines activités notamment viticoles.

Ainsi, afin de ne pas laisser les employeurs seuls face à l'application de cette nouvelle réglementation, le réseau FDSEA propose des réunions d'information, des formations et/ou des prestations d'accompagnement individuel Duer/fiches pénibilité.

Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter la FDSEA de votre département.

FIRMES & MACHINISME

1er Salon de la miniature agricole à la Sarl Giacomel

Grands enfants que nous sommes !

A l'approche des fêtes de fin d'année, les Ets Giacomel organisaient le 7 décembre dernier leur premier salon de la miniature agricole. *«Nous avons voulu créer un rendez-vous festif à l'approche de Noel, en partenariat avec nos fournisseurs fabricants de jouets de la région et 23 passionnés venus exposer leurs dioramas»*. expliquent Jean-Pierre Giacomel et Didier Largy, les deux associés de la concession John Deere basée à Auxonne. Plus de 1 000 visiteurs se sont émerveillé devant les miniatures agricoles mises en scènes de la vie quotidienne sur plus de 100 m². Venus en famille ou entre amis, tous les visiteurs sont redevenus des enfants le temps de cette journée,



parents ou grands-parents décrivant les jouets présentés. Pour parfaire l'accueil, les organisateurs proposaient une petite restauration au public. Le bénéfice généré (1705 €) sera entièrement reversé au profit de la recherche contre le cancer et du Téléthon. A l'issue de la journée, le public et les exposants demandaient déjà si la manifestation serait reconduite l'année prochaine.

Pneumatiques

Alliance voit grand

Le manufacturier israélien Alliance Tire Group, présent dans 120 pays dans le monde continue sa percée dans l'agricole avec 61% de ses ventes de pneumatiques, suivi par le TP (31%) et le forestier (7%). 82% de ses ventes se font en deuxième monte. Près de 50% des ventes s'effectuent en Europe, la France étant le premier marché à l'export. Sur le territoire, le secteur agricole représente la moitié des ventes.

Chaque année une centaine de nouveaux modèles ou dimensions sont commercialisés. Dans son usine d'Hadera, en Israël, ATG a investi dans deux nouvelles lignes de production, à commencer par la fabrication



de pneus radiaux tout acier. La deuxième ligne est consacrée à la production de carcasses. Suite à l'arrêt des pneus de tourisme et du poids - lourd, ATG n'a pas eu besoin d'entreprendre des travaux d'agrandissement mais a su profiter de l'espace disponible.

G. Coisel

Matériel

01 - Ch. emploi polyculture élevage dans ferme bien agencée proche Bourg en Bresse
✆ **06 09 53 08 98**

38 - Cse retraite vds trac MF 6465 dynag an. 2008, 2600 h, pont av suspendu relevage av2TS siège pneumatic TBE.
✆ **06 08 47 99 98**

58 - VENDS tracteur Renault Ares 616, RZ, année 2004, 6050 h, TBE, clim., cab. sus., siège pneumatique (réf. 440C)
✆ **03 86 76 01 78 - 06 70 57 20 22**

67 - Recherche tracteur de 30 à 80 cv, 2 ou 4 roues motrices + tracteur vigneron + de 20 ans.
✆ **06 71 96 11 82**

89 - VENDS tracteur Massey 2685, 4 x 4, 5 500 H. 7 000 € (réf. 5207)
✆ **07 82 06 97 56 - 03 86 47 62 04**

89 - VENDS tracteur Case IH 744, année 74, 7 888 h., bon état, cabine, direction assitée (réf. 5206)
✆ **06 12 95 24 97**

Travail sol

01 - Cessation vds chisel 13 dents roul. barre rep. hydr. combiné semis Pottinger 3m an 2012 tbé herse 6m bé vibro 5m charrue H. 6 S rev mono roue pulv. bert. 2000L DPA 12 m
✆ **06.09.41.45.15**

07 - Vds Faneuse Daros 4M Toupies Bon état Herse portée 3M Dents réglables Bas Prix
✆ **06.81.49.62.19**

38 - Vds herse rot Kuhn HR3002, 3m, rl packer dent démontage rapide portacourt pulvé Kuhn 800 l cde élec rp 12 m.
✆ **06 08 47 99 98**

38 - Vends charrue Huard TR65, T. bon état 1100 euros.
✆ **06 62 84 41 06**

43 - Vds FANEUSE Kuhn 7601 MH, année 2008, excellent état, 6500 euros, peu servi.
✆ **06 98 02 20 45 ou 6 03 01 69 62**

Récolte

01 - Vds cse cess faucheuse conditionneuse portée Taarup 2m50 tbé + pneus neige : 2 de 215x55R16 prix 100 euros + 4 de 165 x 65R14 px 120 euros les 4 état neuf
✆ **06.64.06.76.84**

38 - Vd remorque Miro, bascu 5 T, roues neuves freins hydro : 2500 euros.
✆ **04 74 80 17 81**

89 - VENDS remorque Nicovrac avec bras de chargement pour bottes MD (réf. 5202)
✆ **06 07 60 79 84**

Arbo-viti

21 - VENDS décuveurs Demoisy Premium GP 25 (queue de cochon), état neuf, - 1 photocopieur Rex Rotary MPC 2500 Super G3 (réf. 4801)
✆ **06 07 30 10 92**

26 - Vds broyeur Agram marteaux TS240 dep hydro an 2010 TBE + ch froide posit 16 palettes au sol TBE.
✆ **06 07 19 30 32**

Distribution

69 - Vds taureaux montbéliards nés le 21/6/2013 père Festival et dessileuse Lucas 6 m3 2004.
✆ **06 86 33 31 74**

Irrigation

38 - Vds tuyaux irrigation 76 en 9 mètres Bancillon.
✆ **06 83 89 56 50**

Trav. publics

89 - VENDS traxcavator Caterpillar 955 K, TBE, marche aucun frais à faire, prix à débattre (réf. 510A)
✆ **06 83 50 90 36**

Agri. divers

01 - Vds andaineur Claas 470, 4m60 - lève big bag Altec
✆ **04.74.51.25.02. hr**

01 - Vds adaptation chargeur Mailleux pour JD 6000 - siège Gramer - nettoyeur HP Dimaco - pneus BP 550x22,5 - porte char
✆ **06.85.17.96.95**

18 - Vends pulvé Evrard TE4100, 24 m, DPAE, révisé, BE, 9.000 euros - tracteur MF 3630, 6.900 h, avec jumelage, BE, 11.000 euros - charrue GB, 5 corps, sécu. boulons, clairevoie, 5.500 euros.
✆ **06 72 90 54 53**

38 - Vds vis à grain 9 m diam. 100, chariot, foin bottes carrées et rondes, jantes 15 pouces Mitshu, pneus Michelin 600- 65R38 80 % usure le tout pas cher..
✆ **06 12 15 35 90**

38 - Rech. four tabac Virginie à peignes contact au :
✆ **04 74 20 12 19**

42 - Vds tracteur Case 745 XL 4x4 5000 h 7000 euros HT - semoir engrais Sulky DR 850 900 euros HT - vibroculteur Sicam 2.90 350 euros - broyeur marteaux 150 euros - tank lait 1680 l Japy prix à débt.
✆ **04 77 51 23 24**

58 - Cause retraite VENDS matériels de fenaison et tracteurs + broyeur. (réf. 5201)
✆ **03 86 68 14 86 après 20 h**

69 - Vds arceaux de serre largeur 450 m. + vrilles. pulvé 400 l. porté avec enrouleur. Année 2009 + rampe.
✆ **06 98 29 91 51**

69 - Vend chargeur frontal Quicke 950 avec parallélogramme équipé d'un godet à terre 2 m. de largeur et d'une fourche à fumier 1,7 m. de largeur. Le tout en très bon état très peu servi. 5000 € à débattre.
✆ **06 84 16 83 98**

69 - Vds réducteur + moteur SV5 + 3 poulies d'angle. Vds terrier Borello, modèle T2SIM diamètre de persage 30 cm et 50 cm. Vds Cover Crop 28 disques Quivogne en V.
✆ **06 60 97 83 90**

71 - Destockage masse av. TA Deutz Agrotron à 46 euros HT, 4 masses av. TA Renault à 25 euros HT l'1.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Destockage fenaison occ. faneuses 5,50 m, 1.300 euros HT + rotative Kuhn GMD602, 2,40 m à 1.850 euros HT.
✆ **06 75 69 62 04**

71 - Destockage pailleuse dist. enrubannage 5,2 m3, goulotte orient., cdes élec. TBE, 6.950 euros HT.
✆ **06 75 69 62 04**

74 - vds rouleau 5 m, planteuse pomme de terre 2 rgs, pince à balle ronde pour chargeur.
✆ **06 82 10 30 18**

74 - Vds écrémeuse Elecrem débit 315 litres et 500 litres heure, Transporter Bucher 4RM CU1500Kg
✆ **04 50 02 20 39**

74 - Tracto pel case 550 en état de marche, presse bottes rondes Class 120X120 ficelles.
✆ **04 50 60 54 70**

89 - VENDS bétonnière 380 l. Suire Cardan, TBE, - mat. élevateur lève à 6 m., - fourche 1.50 m., 3 points (réf. 5205)
✆ **03 86 96 86 51**

89 - VENDS roues basse pression 800/65 x 32 et 480/68 x 28 Michelin (réf. 5203)
✆ **06 07 60 79 84**

Elevage

38 - Cse retraite vds émous de prairie Fauch cond Kuhn press Br Krone faneuse Krone pulvé pailleuse Silo farm.
✆ **06 82 23 73 20**

42 - Vds tank à lait 3500 L 4 traites Serap. an 2002 tbe
✆ **06 76 31 51 81**

42 - Vds cse fin activité salle de traite 2x4 dac sous silo, cases à veaux, plumeuse élect., groupe élect. 29 kva p. de force
✆ **04 77 24 63 04**

67 - Vends tank à lait Serap 3500 litres, année 2010, TBE, lavage auto.
✆ **06 44 15 93 15**

Véhicule

Utilitaire

42 - Vds Quad Shineray 250 STXE- an 2011 - 450 km homologué - embrayage et batterie neufs - TBE -1150 euros
✆ **06 63 59 42 03**

69 - Bétaillère Master DCI 2008, 93000 kms, révisé, caisse alu neuve, pont Pte. Tél Gauthier.
✆ **06 07 74 89 24**

74 - Vds cause retraite camion 6X4 Iveco 2001 BI benne mines OK 283 000 km prix à débattre.
✆ **06 81 09 36 03**

Tourisme

38 - Vends C4 Picasso D gris bleu métallisé toutes options année 2008, 110000 kms : 7000 euros>.
✆ **04 76 36 22 72**

74 - Vds 4X4 Toyota Land Cruiser 07, 160 000 km, 1ère main, 6 v boite manuelle, 14 850 euros HT, TVA récupérable.
✆ **06 86 42 72 11**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds piquets acacia toutes longues
✆ **06.16.25.39.34**

26 - Vds luzerne 2 et 3 eme coupe B ronde + luzerne et foin en 1ere coupe B. rec
✆ **06 81 34 72 93**

42 - Vds foin et enrubannage 2014 à 100euros/t prix départ
✆ **06 89 02 64 87**

58 - VENDS foin sur pied récolte 2015 sur 25 ha - Ecrire à Terres de Bourgogne - BP 77409 - 71074 Dijon Cédex (réf. 51VB1)
✆ **TERRES de BOURGOGNE**

Fourrage

38 - Vends foin en bottes rondes bonne qualité région Morestel.
✆ **04 74 80 26 24**

71 - Vds foin, regain, enrubanné, bon prix, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

Pépinière

26 - Vds plants de chênes truffiers verts et blancs sélectionnés et mycorisés par mes soins.
✆ **06 76 92 81 71**

Propriété

21 - VENDS maison de caractère, pierre XIXè à Rully, 1 000 m2, caves et cuverie, caveaux de réception, - plateforme cimentée 200 m2 pour aménagement habitation, chauffage central au gaz, grande cour privée 400 m2, 300 000 € (réf. 5004)
✆ **06 07 30 10 92**

24 - AV Dordogne expl. lait 37 ha en propriété + 36 ha en fermage. 530 000 litres, 55 VL et 40 génisses, matériels + maison + bâtiments.
✆ **06 74 49 59 57**

26 - Cherche vergers à acheter en Drôme, noyers ou autre. Offre prix intéressant si bon état.
✆ **06 09 86 47 46**

38 - Vds à Rovon propriété hab. rénovée 140 m2 sur 2 niv. 7 p. comble, cave, four chauf. centrale mixte, gde dépendance agricole av. parcelles de 3 ha noyers + 2 ha bois : 315 000 euros.
✆ **04 76 64 77 24 - 06 88 60 51 65**

Terrain

38 - Cherche pour installation terrain agricole secteur Drôme ou Isère Grésivaudan mini 20 Ha.
✆ **06 89 44 75 22**

38 - Proche Bourg de Péage, cède à Agri. ayant finance 13 Ha de très bonne terre à noyers.
✆ **06 99 37 46 90 à partir de 19 H**

69 - Recherchons pour développer petit élevage une surface de 2 à 5 Ha secteur Lyon-Vienne.
✆ **06 08 57 67 11**

Divers

18 - Loue beaux attelages de chevaux et bœufs, pour fêtes, défilés, comices,...
✆ **06 08 54 35 29.**

38 - Vend cheval Arabe Hongre Mo sire 10321316c, 160 cm garot + vds semoir engrais Vicon 300 kg : 100 euros.
✆ **06 80 15 48 15**

71 - Le Mémento 2015 de L'Exploitant Agricole de Saône-et-Loire est arrivé ! Un agenda, mais aussi le recueil de toutes les adresses et les contacts utiles, pour l'agriculture et la viticulture de Saône-et-Loire. Au prix de 7 euros, port compris. Courriel : courrier@agri71.fr
✆ **03 85 29 55 29**

Offre

Emploi

21 - RECHERCHE apprenti polyculture-élevage 18 ans, permis VL si possible, nourri, logé. (réf. 51VB2)
✆ **06 82 44 28 60**

Mariage

Rencontre

38 - M. retraité agricole désire renc. dame (60 à 75 ans) aimant vivre à la campagne pour vie à deux.
✆ **06 73 53 63 61**

58 - Agriculteur dans la Nièvre 52 ans RECHERCHE JF sérieuse pour relation durable. Message SMS. (réf. 5204)
✆ **06 75 53 35 17**

Animaux

Bovin

18 - GAEC Dérimay vend taureaux 7-18 mois + 15 veaux de l'année, HBC, bonnes origines.
✆ **06 12 87 55 51 ou 02 48 74 08 87.**

18 - Vds génisse pleine et vaches montbéliardes en lactation.
✆ **02 48 96 09 80.**

21 - Elevage charolais (HBC) BAUDOT à Pont et Massène 2 taureaux adultes, 25 taureaux de 2 ans et large choix veaux d'un an et ce, en apportant toutes garanties. Elevage ayant sélectionné depuis longtemps le vêlage facile. Accueil permanent ou sur RDV et livraison toutes distances. (réf. 500D)
✆ **03 80 97 23 28 - 06 07 75 59 74**

21 - Cause cessation VENDS 10 vaches pleines, vêlage mars, ind. IBR (réf. 5105)
✆ **06 76 62 39 61**

21 - VENDS vaches, génisses pleines, - 1 taureau 4 ans, HBC, IND IBR, race Charolaise (réf. 510B)
✆ **06 17 06 24 93**

38 - Vds 4 génisses croisées Montbéliard X Holstein à terme janvier, niveau étable 8500 KG.
✆ **06 73 39 97 45**

38 - Vds génisse vaches ph terme 15/01 CL idemn IBR bvd.
✆ **06 22 45 85 85 - 04 74 97 58 13**

42 - Vds très bons taureaux prêts à saillir Holstein rouge et noir, Montb et charolais, livr garantie, poss location
✆ **06 89 30 04 69**

42 - Vds vaches Montbelliarde lactation cellule ok controle laitier Upra bonne origine
✆ **06 76 85 44 52**

42 - Vds 3 génisses Limousines terme 20 décembre dociles et calmes
✆ **06 70 17 34 85**

42 - Vds 4 génisses Abondance à terme Décembre ind IBR
✆ **06 69 43 04 91**

57 - Vends taureau Charolais HBC 18 mois ind. Ibr.
✆ **06 31 92 87 43**

58 - Decize à VENDRE taureaux reproducteurs ind. IBR, toutes garanties sanitaires (réf. 38VB1)
✆ **06 31 37 86 81**

58 - VENDS taureaux HBC 1 et 2 ans maigres. GAEC PELLE G. et J. - Jailly (réf. 4601)
✆ **06 47 59 78 09 - 06 37 56 84 66**

58 - VENDS plusieurs taureaux charolais 2 ans HBC. SCEA Dornant-Devay (Guillaumin Gilles - Buisson Lionnel) (réf. 500C)
✆ **03 86 50 37 07 - 06 15 01 71 67**

69 - Achète tte l'année pour engraisser vaches ges. bts. lait. bldes aquitaine ou autre race viande ou cx, dpt 01 69 07 26 38 71 21, règlt assuré
✆ **06 12 96 37 72**

69 - Recherche broutards biens formés et vaches charolaises pour engraissement. Règlement assuré.
✆ **06 80 44 67 41**

69 - Vds VL MO au lait génisse prête CL TGS.
✆ **06 09 61 61 92 ou 04 78 44 53 65**

71 - Elevage limousin vend taureaux 18 mois, 2 ans, TGS, calmes, vêlage facile fin d'os.
✆ **06 81 99 18 93**

71 - VENDS taureaux HBC viande et gabarit, bonnes origines. GAEC Goulliard (réf. 490A)
✆ **03 85 79 40 98 - 06 74 09 49 89**

88 - A vendre cause cessation vaches Ch. avec ou sans veau, Salers, croisées Ch. x Sa., génisses de 2 ans à inséminer Sa. et Ch., génisses de 1 à 2 ans, broutardes - 1 an, 1 taureau Ch. de 4 ans. Elevage ind. IBR.
✆ **06 84 39 11 60**

Caprin

01 - Recherche chèvres boucs brebis de réforme par lot
✆ **06.12.61.55.72**

26 - A retenir boucs d'IA nce mi-janv + chevrettes début févr. saanen, écornés + L.Lactations. elev CL + Capgènes.
✆ **04 75 60 30 24**

Porcin

26 - Vds charcutiers 120 kgs.
✆ **06 73 47 78 29 ou 04 75 62 80 43 (HR)**

69 - Vends truies pleine et réforme, porcs fermier.
✆ **04 74 70 94 03**

Chien

74 - Vends belle portée de beaucerons, nés le 24/07, non LOF, mère n° 250269801546999, tatoués, vaccinés et pucés.
✆ **06 81 57 34 42**

En raison des fêtes de fin d'année le journal sera fermé du Mardi 23 décembre au soir au vendredi 02 janvier 2015 inclus

Toute l'équipe de Terres de Bourgogne vous souhaitent de bonnes fêtes et une excellente année 2015

CÔTE D'OR

MODIFICATION DE STATUTS

VALLOUREC HEAT EXCHANGER TUBES ASIA

S.A.S. au capital de 5 700 000 €
Siège social : Rue Marthe Paris
Zone Industrielle
21150 Venarey les Laumes
352 297 113 RCS Dijon

Suivant procès-verbal en date du 04/12/2014, le conseil d'administration a coopté en qualité de Membres du Conseil d'Administration M. Naoyuki Harada demeurant 1-1-2-103, Chigasaki-Higashi, Tsuzuki-Ku, Yokohama, Kanagawa 224-00333 (Japon) en remplacement de M. Yoshihisa Kawashima démissionnaire - M. Masamichi Sasage demeurant 19-36 Akitsu-Cho 5-chome, Higashimurayama-city Tokyo (Japon) en remplacement de M. Seiji Hosakai démissionnaire.

Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL215213684

CABINET MEDICAL DES DOCTEURS POTARD ET GAGNERET-CHAGUE

Société Civile de Moyens
au capital de 152,45 €uros
Siège : Dijon (21000)
4 Boulevard de Sévigné
344 059 100 RCS Dijon

Aux termes d'un acte sous-seing-privé en date à Dijon du 12 Décembre 2014 la dénomination sociale a été modifiée. Elle est désormais la suivante : CABINET MEDICAL DOCTEUR POTARD. L'article 3 (Dénomination) des statuts a été modifié en conséquence.

AL215213687

PLASTO TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée
au capital de 8.000.000 d'euros
Siège social : Chenôve (21300)
44 rue de Longvic
433.842.002 RCS Dijon

Aux termes des décisions collectives extraordinaires prises par les associés le 1er décembre 2014 :

1/ la société BURGUNDY VENTURES FRANCE, société par actions simplifiée dont le siège social est à Chenôve (21300) 44 rue de Longvic (803.559.905 RCS Dijon), a été désignée en qualité de nouveau président, aux lieu et place de Monsieur Roland de la Brosse, démissionnaire, et ce, à compter du 1er décembre 2014.

2/ A compter du 1er janvier 2015, la dénomination sociale actuelle de la Société sera modifiée et remplacée par la nouvelle dénomination sociale suivante : ADHEX TECHNOLOGIES.

Pour avis : le Président

AL215213696

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du «Date», est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : LE CHARPENTIER VIDAL

Forme : Société par actions simplifiée

Capital : 1.000 euros

Siège : 18bis, rue des Vignes Blanches, 21 150 Ménetreux-Le-Pitois

Objet : Tous travaux de charpente bois, ossature bois, menuiserie et aménagement des combles, lesdits travaux incluant tant la fabrication que la pose des éléments fabriqués ; Couverture, zinguerie, placo-plâtre, maçonnerie, isolation.

Durée : 99 ans

Admission Aux Assemblées et Droit de Vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : En cas de pluralité d'actionnaires, seules les cessions d'actions au profit de tiers étrangers à la Société autres que le conjoint, les ascendants ou descendants d'un associé sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Président : Monsieur Pascal Vidal demeurant 18bis, rue des Vignes Blanches, 21 150 Ménetreux-Le-Pitois

Immatriculation : au RCS de Dijon.

AL215213027

Avis de constitution

Avis est donné de la constitution en date du 17/12/2014 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ALAIN FAIVRE

Forme : SARL unipersonnelle

Siège social : 1 C rue du Moulin, 21380 Messigny et Ventoux,

Objet: La Société a pour objet en France et à l'étranger, directement ou indirectement: la prise de participation sous une forme quelconque dans toutes sociétés ou groupements français ou étrangers, l'achat, la vente, la souscription, la propriété, la gestion et l'administration de toutes parts et valeurs mobilières, la gestion administrative, juridique, comptable, financière, commerciale et informatique de toutes sociétés filiales et, d'une façon générale, toutes prestations de services à leur profit, notamment la réalisation d'études de marché, de prospection, de promotion, de recherche d'entreprises à acquérir, l'achat, la vente, la prise, à bail, la location, la gérance, la participation, directe ou indirecte, par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros

Gérance : Mr Alain Faivre, demeurant 1 C rue du Moulin, 21380 Messigny et Ventoux. Immatriculation au RCS de Dijon.

Pour avis,

AL215213689

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SCI immatriculée au RCS de Dijon, dénommée «C&C», au capital de 4.000 Euros, constitué exclusivement d'apports en numéraire, dont le siège social est à Labruyère (21250), 10, rue de l'Issue, ayant pour objet, en France comme à l'étranger, l'achat, la vente, la construction, la gestion et la location de tous biens immobiliers ; l'acquisition et la gestion de titres de participation et de toutes valeurs mobilières ou immobilières ; dont les parts sociales, librement cessibles entre associés, ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'agrément de tous les associés ; et dont les premiers co-gérants sont Mme Carole Chantegros, épouse Treik, demeurant à Labruyère (21250), 10, rue de l'Issue, et M. Claude Zehler, demeurant à Les Maillys (21130), 6, Route de Saint Seine en Bâche, tous deux désignés statutairement pour une durée illimitée.

AL215213697

Avis de constitution

Par acte SSP du 16/12/2014, il a été constitué la SAS à capital variable dénommée : Bati TP Bourgogne

Siège social : 6 chemin des ruelles21410 Agey.

Sigle : BTPB.

Capital minimum : 5000 €.

Capital initial : 5000€.

Capital maximum : 1000000 €.

Objet : Construction, rénovation, démolition de bâtiments, gestion de voiries, réseaux et canalisations, terrassement.

Président : M. CALVELHE Joaquim , 5 chemin des Ruelles21410 Agey.

Durée : 99 ans.

Admission aux assemblées et droits de vote: Tout actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL215213698

DISSOLUTION LIQUIDATION

MPP 21

Société à Responsabilité Limitée au capital de 15 000.00 €
Siège social : 30 Rue De La Pièce Léger
21160 Marsannay La Côte
790 020 424 RCS Dijon

Aux termes d'une décision en date du 8 Décembre 2014, l'associée unique EURL TECHNISTORE, dont le siège social est 30 Rue de la Pièce Léger, 21160 Marsannay La Côte, a décidé conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code Civil, la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de l'EURL MPP 21.

Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de l'EURL MPP 21 au profit de la société TECHNISTORE, associée unique personne morale de l'EURL MPP 21, sans qu'il y ait lieu à liquidation, sous la réserve qu'à l'issue du délai d'opposition accordé par la loi aux créanciers sociaux, lesdits créanciers n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées.

Les oppositions seront reçues 30 Rue de la Pièce Léger, 21160 Marsannay La Côte.

Pour avis,

le représentant légal.

AL215213694

MODIFICATION DE CAPITAL

DESMO 21

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
15, rue Nourissat
21 000 Dijon
507 697 217 RCS Dijon

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2014, le capital a été augmenté de 149 000 euros, pour être porté à 150 000 euros, par compensation avec une créance. L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence :

Ancienne mention

Capital : 1 000 euros

Nouvelle mention

Capital : 150 000 euros

Mention sera faite au RCS Dijon

Pour avis

AL215213678

NON DISSOLUTION

CONCEPT MANAGEMENT

Société par actions simplifiée
unipersonnelle au capital de 1.000 €
Siège social: 2, rue de Tournus,
21240 Talant
507 560 456 R.C.S. Dijon

Suivant procès-verbal en date du 26 juin 2014, l'assemblée générale extraordinaire statuant en application de l'article L.225-248 de Code du Commerce, a décidé de ne pas prononcer la dissolution anticipée de la société.

Mention sera portée au registre du Commerce de Dijon.

Le président

AL215213706

TRANSFERT DE SIÈGE

JARDIN PAR NATURE

SARL au capital de 7000€,
siège social 4bis place du Marronnier
21121 Daix,
RCS Dijon 530391440

Par décision en AGO du 30 novembre 2014, le siège social est transféré à compter de ce jour rue des Vignes hautes 21410 Prâlon.

Immatriculation au RCS de Dijon.

AL215213685

LES MYOSOTIS

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 2 500 €
Siège social : 3 Bis Rue du Moulin
21380 Messigny et Vantoux
RCS Dijon 800 508 434

Aux termes de la décision de l'associé unique du 17/12/2014, le siège social a été transféré 1 Rue de la Messe 21320 Pouilly en Auxois à compter du 17/12/2014. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL215213691

LE BEAU MEUNIER

Société par actions simplifiée
unipersonnelle
Au capital de 2 500 €
Siège social : 3 Bis Rue du Moulin
21380 Messigny et Vantoux
RCS Dijon 800 510 398

Aux termes de la décision de l'associé unique du 17/12/2014, le siège social a été transféré 16 Rue du Libard 21210 Saulieu à compter du 17/12/2014. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Dijon.

AL215213692

AOUYAGUE

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 25 000.00 euros
Siège social : Autoroute A6 Aire
De Creux Moreau
21360 Bligny Sur Ouche
529 150 773 RCS Dijon

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de transférer le siège social de Autoroute A6, Aire de Creux Moreau, 21360 Bligny sur Ouche, à Aire de la réserve, A6,89116 Précy-sur-Vrin, à compter du 6 janvier 2015, et de modifier en conséquence l'article 4

des statuts.

Pour avis

AL215213699

NOMINATION

ICTA PROJECT MANAGEMENT

Société par actions simplifiée
Au capital de 40 000 euros
Siège social : 11 rue du Bocage
21121 FONTAINE LES DIJON
R.C.S. DIJON 448 155 614

1/ L'assemblée générale ordinaire du 08/12/2014 a nommé, en qualité de Présidente, pour une durée indéterminée, à compter du 01/01/2015 en remplacement de Madame Aline HANTZPERG

SAS ICTA SYSTEMS

11 Rue du Bocage

21121 Fontaine-Les-Dijon

Représentée par Madame Aline HANTZPERG

2/ Le Président, dans sa décision du 08/12/2014, a pris acte de la démission de Monsieur Michel HANTZPERG de ses fonctions de Directeur Général à compter du 31/12/2014. Il a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL215213670

SUCCESSION

Avis

La Directrice régionale des Finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte d'Or, Administratrice générale - France Domaine 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cédex, curateur des successions de:

. Mme Pierrette Elise Mabru célibataire, décédée le 25/09/2011 à Auxerre, réf 14.6276

M. Jean-Claude Pierre Lemaire célibataire, décédé le 27/02/2012 à Azy Le Vif, réf 14.6279

. Mme Yvette Charline Tribout veuve Diruy, décédée le 28/12/2009 à Cosne Cours sur Loire, réf 14.6440

a établi les inventaires estimatifs

. Mme Denise Berthrand veuve Marchand, décédée le 10/04/2012 à La Charité sur Loire, réf 13.5822

. M. Elie Cyrille Monin célibataire, décédé le 23/02/2013 à Decize, réf 13.5854

. Mme Germaine Jacqueline Lacheny célibataire, décédée le 27/08/2012 à Donzy réf 14.6064

. M. Michel Jacques Pidance divorcé, décédé le 14/08/2012 à Dijon, réf 14.6038

. Mme Gisèle Blanche Breton veuve Frascaline, décédée le 09/11/2012 à Avallon, réf 14.6164

. Mme Lucie Juliette Mathias veuve Burton, décédée le 13/04/2013 à Nevers, réf 14.6166

. Mme Marguerite Marie Dudragne célibataire, décédée le 15/05/2011 à Nevers, réf 14.6167

. Mme Marie Raymonde Lala veuve Antichan, décédée le 16/10/2012 à Prayssas, réf 6273

. M. Guy Gaston Serre célibataire, décédé le 23/05/2012 à Clamecy, réf 14.6507

a établi les inventaires estimatifs et les projets de règlement du passif

. M. Germain Simon célibataire, décédé le 17/06/2009 à Achun, réf 13.5493

. M. Michel Claude Laine célibataire, décédé le 09/11/2012 à Clamecy, réf 13.5876

. M. Robert Germain Lacroix célibataire, décédé le 14/11/2012 à Pougues Les Eaux, réf 13.5879

. Mme Jeanne Deroy divorcée Level, décédée le 20/10/2012 à La Charité sur Loire, réf 13.5878

. Mme Renée Gilbert célibataire, décédée le 02/03/2013à La Charité sur Loire, réf 14.6095

déposera les comptes rendus de succession au tribunal de grande instance de Nevers le 15/01/2015

AL215213707

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

EARL DE LA ROCHE VELLEMONT

Société civile
Au capital de 63 683.26 €
Siège social : 21540 Saint-Anthot
315 655 035 RCS Dijon

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 05.12.2014, la collectivité des associés a décidé d'agréer Monsieur BRIGAND Florian, demeurant Rue du Moulin de la Charme - 21150 Jailly-Les-Moulins, en qualité de co-gérant de la société à compter du 05/12/2014.

Pour avis, La gérance

AL215213671

EARL THOMAS JOEL ET CHANTAL

Ferme du Château
21320 Meilly Sur Rouvres
RCS Dijon 388 377 236

L'assemblée générale extraordinaire du 12/12/2014 a pris acte de la démission de Monsieur Joël Thomas de ses fonctions de co-gérant à compter du 31/12/2014. Elle a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

AL215213677

INVEST HOTEL

Société à responsabilité limitée
au capital de 50.000 Euros
Siège social : 9-11 Rue de la République
21200 Beaune
R.C.S. Dijon 509 425 237

Aux termes d'une assemblée générale ordinaire en date du 1er septembre 2014, il a été décidé de nommer Monsieur Michel Simon demeurant 17 Place du Château à Gilly les Cîteaux (21640) en qualité de gérant pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur Fabrice Derats,

démissionnaire, à compter de ce jour.

Pour avis

AL215213683

SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE D'AVOCATS MICHEL DEFOSSE

SCP au capital de 91.469,41 €
Siège : Dijon (21000)
23 Place de la République
402 379 218 RCS Dijon

Aux termes d'un acte sous-seing-privé en date à Dijon du 17 Décembre 2014, Madame Anaïs Braye demeurant à Marsannay la Côte (21160), 66 Bis Route de Beaune a été nommée co-gérante.

AL215213695

L'assemblée du 24/10/2014 de la SARL C.E.M.E au capital de 57 550 € dont le siège est à Ruffey les Echirey (21490), 9 allée du Breuil, 504 566 415 RCS Dijon, a pris acte de la démission de M. Josef Shumacher de ses fonctions de gérant à compter du 31/12/14 et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement M. Michel Rey reste seul gérant.

Pour avis

AL215213700

CESSION

SCP MAZEN CANNET MIGNOT
Avocats
2 bis rue du Cap Vert
21800 Quétigny

LE TOTEM

SNC au capital de 1.000,00 €
Siège social : 21 rue de la Liberté
21170 Saint Jean de Losne
RCS Dijon B 503 630 782

Avis

Par acte sous seing privé en date du 1er décembre 2014, enregistré à la recette des impôts de Dijon le 05 décembre 2014, Bordereau n° 2014/2415 case n°1, la société LE TOTEM, SNC au capital de 1.000,00 €, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 503 630 782, dont le siège social est 21 rue de la Liberté 21170 Saint Jean de Losne, a cédé un fonds de commerce de vente d'articles de fumeurs, presse, papeterie, confiserie, librairie, graineterie, articles de pêche, bijouterie, vente de boissons à emporter, gérance d'un débit de tabac, vente de produits de la française des jeux, exploité 21 rue de la Liberté 21170 Saint Jean de Losne, à la société VICTOM, SNC au capital de 7.622,45 €, dont le siège social est 10 All2e du Panorama 21121 Fontaines Les Dijon, immatriculée au RCS de Dijon sous le n° 413 668 476, moyennant le prix de 270 000 € répartis de la façon suivante :

- Eléments incorporels : 240 000 €
- Eléments corporels :30 000 €

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 1er décembre 2014.

Le prix a été payé comptant par chèque de Banque.

Les oppositions seront reçues au siege social du vendeur, 21 rue de la Liberté 21170 Saint Jean de Losne

Elles devront être faites au plus tard dans les 10 jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour avis.

AL215213682

Cession fonds de commerce sous condition suspensive

Aux termes d'un acte SSP sous condition suspensive (art. L 5125-16 CSP) en date à Mirebeau sur Bèze, du 5/11/14, enregistré au SIE de Dijon Nord, le 21/11/2014, Bordereau 2014/2247, Case n°5, Extrait 8173,

L'EURL PHARMACIE DE LA POSTE, au capital de 400.000 €, dont le siège est à Mirebeau sur Bèze (21310) 19 Grande Rue, immatriculée au RCS de Dijon sous le n°347 383 895,

A cédé à : la société « PHARMACIE BOLOT », Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée au capital de 250.000 €, dont le siège est à Mirebeau sur Bèze (21310) 19 Grande Rue, en cours d'immatriculation,

Une officine de pharmacie sise et exploitée 19, Grande Rue 21310 Mirebeau sur Bèze, connue sous le nom de « PHARMACIE DE LA POSTE » moyennant le prix principal de 1.850.000 €, s'appliquant :

- aux éléments incorporels : 1.833.700 €
- aux éléments corporels : 16.300 €

La date d'entrée en jouissance est prévue le 19/01/2015.

Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales au siège du fonds vendu.

AL215213693

→ VENTE

Avis de vente de parcelle boisée

en application de l'article L 331-19 du Code forestier

Vendeur : Mme Danièle Andrée Priest rend public par la présente insertion la vente de parcelles boisées conformément à l'article L 331-19 du Code forestier.

Désignation : Deux lots de bois sur Foissy (21230) compris dans le BND A 477 sis «Le Lognier», n° A0003 (25 a 92ca) et A0004 (25a 91ca).

Moyennant le prix de : mille sept cents euros (1.700 €) pour l'ensemble. Transfert de propriété et entrée en jouissance par la prise de possession réelle à la date de la signature de l'acte.

Les propriétaires de parcelles boisées contiguës à la parcelle objet de la présente vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Me A. Nicolardot notaire à Dijon (36 rue Ledru Rollin,) par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiqués. Pour unique insertion. Le notaire.

AL215213675

NIÈVRE

→ MODIFICATION DE STATUTS

EARL JONATHAN DIDIER PABIOT

Au capital social de 306 832 €
1 rue Saint Vincent- Les Loges
58150 Pouilly-sur-Loire
RCS Nevers 420 617 771

Les associés de l'EARL JONATHAN DIDIER PABIOT ont, par décision prenant effet le 31 décembre 2014, décidé : la transformation de l'EARL en Société par Actions Simplifiée, la création des noms commerciaux suivants: Domaine Pabiot, Domaine du Chemin de la mariée, Domaine du Coteau des nues, Cave des Hautes Loges ; la nomination de Monsieur Didier Pabiot, demeurant «Le Carrou» à Herry (Cher), en qualité de Président de la SAS et la nomination de Madame Marie-Laurence Chovet, demeurant «Les Loges» à Pouilly-sur-Loire (Nièvre), en qualité de Directeur Général de la SAS.

AL585213680

SARL QADDI VAP

au capital de 5000€
siège social : 49 av du général de Gaulle
58000 Nevers RCS 800429029

Aux termes du PV en date du 16/12/2014, l'AGE a décidé la modification de l'objet social, modifications des statuts et de la date de clôture d'exercice à compter du 16/12/2014. **Ancienne mention : objet :** vente de cigarettes électroniques. **Nouvelle mention : objet :** vente de cigarettes électroniques, vêtements, chaussures, bijoux et accessoires. **Ancienne date de clôture du 1er exercice :** 31/12/2014. **Nouvelles date de clôture du 1er exercice :** 31/12/2015. L'inscription modificative sera portée au RCS tenu par le greffe du tribunal de commerce de Nevers

AL585213689

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89 -
18230 ST Doulchard

OCTANE

Société à responsabilité limitée
au capital de 40 000 euros
Siège social : Le moulin des Granges
58470 Magny-Cours
343 368 239 RCS Nevers

Aux termes d'une décision en date du 7 octobre 2014, la collectivité des associés a :

-pris acte de la décision prise par Madame Nadine Mange de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Nathalie Mange, demeurant Menetreau-18240 Boulleret, pour une durée illimitée à compter de ce jour ;

-décidé de transférer le siège social sis Le moulin des Granges-58470 Magny-Cours au 25 rue du Gros Ormes-58200 Cosne sur Loire à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

Pour avis, la Gérance.

AL585213695

Société d'Avocat Gilbert Martin
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

ETABLISSEMENTS FRANCO ET FILS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 43 200 €
Siège social : Zone Industrielle Route Nationale 7
58320 Pougues-Les-Eaux
691 880 454 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour.

Il en résulte les modifications suivantes à publier :

Anciennes mentions

Forme : Société Anonyme

Administrateurs : M. Pierre Franco, dt 47 avenue de Paris - 58320 Pougues-Les-Eaux. Mme Madeleine Franco, dt 47 avenue de Paris - 58320 Pougues-Les-Eaux. Mme Yvonne Franco, dt 4 route de Gérigny- 58320 Pougues-Les-Eaux.

Président du Conseil d'Administration : M. Pierre Franco.

Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dès lors que ses titres sont libérés et inscrits à son nom depuis 5 jours au moins avant la date de la réunion.

Clause d'Agrément : La transmission d'actions est libre entre actionnaires ou au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant. Toute autre transmission doit être autorisée par le conseil d'administration.

Nouvelles mentions

Forme : Société par Actions Simplifiée

Président : M. Pierre FRANCO

Conditions d'admission aux assemblées: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés et inscrits à un compte ouvert à son nom.

Clause d'Agrément : A l'exception des transmissions entre associés, toute mutation d'action est soumise à l'agrément préalable des associés.

Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de Nevers.

Pour avis, le Président, P. Franco

AL585213697

Société d'Avocat Gilbert Martin
14, rue Georges Dufaud
58000 Nevers

FRANCO ET FILS DISTRIBUTION

Société par Actions Simplifiée
au capital de 39 000 euros
Siège social : Zone Industrielle Route Nationale 7
58320 Pougues-les-eaux
309 916 021 RCS Nevers

L'assemblée générale extraordinaire du 24 novembre 2014 a décidé de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour.

Il en résulte les modifications suivantes à publier :

Anciennes mentions

Forme : Société Anonyme

Administrateurs : M. Pierre Franco, dt 47 avenue de Paris - 58320 Pougues-les-eaux. Mme Madeleine Franco, dt 47 avenue de Paris - 58320 PPougues-les-eaux. ETABLISSEMENTS FRANCO ET FILS - Zone Industrielle RN 7 - 58320 Pougues-les-eaux.

Président du Conseil d'Administration : M. Pierre Franco.

Conditions d'admission aux assemblées : Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales dès lors que ses titres sont libérés et inscrits à son nom depuis 5 jours au moins avant la date de la réunion.

Clause d'Agrément : La transmission d'actions est libre entre actionnaires ou au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant. Toute autre transmission doit être autorisée par le conseil d'administration.

Nouvelles mentions

Forme : Société par Actions Simplifiée

Président : M. Pierre Franco

Conditions d'admission aux assemblées: Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres sont libérés et inscrits à un compte ouvert à son nom

Clause d'Agrément : A l'exception des transmissions entre associés, toute mutation d'action est soumise à l'agrément préalable des associés.

Le dépôt des pièces sera effectué au RCS de Nevers.

Pour avis, La gérance

AL585213699

SOCIETE DE CONTROLE ET DE PARTICIPATIONS

Société à Responsabilité Limitée transformée en société par actions simplifiée
Au capital de 250 000.00 euros
Siège social : ZAC des Chamonds
Rue Edouard Branly
58640 Varennes-Vauzelles
300577202 RCS Nevers

Transfert de siège

Aux termes d'une délibération en date du 19 décembre 2014, l'Assemblée Générale Mixte des associés a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Il a également été décidé de modifier la dénomination sociale de la Société qui sera désormais « AVELAND », ainsi que de transférer le siège social 140 rue Victor Hugo, 92300 Levallois Perret.

La société sera dorénavant immatriculée au RCS de Nanterre.

Pour avis

Le Président

AL585213706

COUP D'ETAT INTERNATIONAL SAS

Société par Actions Simplifiée
au capital de 1 000 €
Ancien Siège Social : 7, Place Pinel
75013 Paris
Nouveau Siège Social : Les Chaluts
58230 Moux en Morvan
525 302 790 RCS Paris

Aux termes d'un acte sous seing privé du 16 avril 2014, les associés ont décidé à compter du même jour :

- de nommer Mr Harold Blanot dt à Moux en Morvan (58), La Croix de Pierre aux fonctions de Président de la société en remplacement de Mr Franz Luquet démissionnaire,

- de transférer le siège social de Paris (75), 7, Place Pinel à Moux en Morvan (58) - Les Chaluts, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La société sera désormais immatriculée au RCS de Nevers.

AL585213727

→ TRIBUNAUX DE COMMERCE

Tribunal de commerce de Périgueux

Par jugement en date du 25/11/2014, le Tribunal de Commerce de Périgueux a prononcé Clôture de la liquidation judiciaire pour insuffisance d'actifs

de

LUSTR'ECLAIR

216, avenue Michel Grandou

24750 Trélissac

R.C.S.: 300 586 567

ETS Secondaire : le Grand Domaine. Cd 40 rue Henri Bouquillard - 58640 Varennes-Vauzelles.

Le Greffier.

AL585213685

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé

Le Plan de continuation de

GESTION DES HOTELS BOGEREVE (SARL) - RCS Nevers 419 365 259 - Hôtels et hébergement similaire - 8 rue Louise Michel

58640 Varennes-Vauzelles

Commissaire à l'exécution du plan Selarl Aurélie Lecaudey 14 avenue Marceau BP 529 58000 Nevers.

AL585213714

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé

La conversion en liquidation judiciaire de :

WAT - TRANS (SARL) - RCS Nevers 499 610 657 - Transports routiers de fret de proximité - rue Ernest Durand le Bourg 58150 Garchy.

AL585213715

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la conversion en liquidation judiciaire de :

AJPL (SAS) - RCS NEVERS 792 278 111 - Restauration traditionnelle - Bellevue 58230 Moux-en-Morvan.

AL585213716

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la conversion en liquidation judiciaire de:

BARBIER-BILLON Gerard - RCS Nevers 529 982 811 - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie - le Bourg 58330 Bona.

AL585213717

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

TRANSFERTEXTILES (SARLU) - RCS Nevers 508 344 769 - Autre imprimerie (labeur) - 13 rue Pierre Emile Gaspard - 58000 Nevers.

AL585213718

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SPG (SARL) - RCS Nevers 505 104 646 - Activités de sécurité privée - 1 rue Père de Foucauld - 58000 Nevers.

AL585213719

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

POINTEAU FROID (SARL) - RCS Nevers 483 393 443 - Installation de machines et équipements mécaniques - rue Thomas Edison ZI les Chamonds 58640 Varennes-Vauzelles.

AL585213720

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

CLR INVEST (SARLU) - RCS Nevers 508 718 335 - Autres activités auxiliaires de services financiers, hors assurance et caisses de retraite, n.c.a. - 13 rue Saint-Etienne - 58000 Nevers.

AL585213721

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

(FEU) SOTTY MARIE-THERESE - Travaux de terrassement courants et travaux préparatoires - 47 Rue Henri Bouquillard 58000 Nevers.

AL585213722

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

BARONNET Jérôme - RM 501 989 966 - 1 rue Bouchacourt 58600 Fourchambault.

AL585213723

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

MAESTRO NICOLAS - RCS Nevers 448 469 379 - Débits de boissons - 7 Pl. Guy coquillé 58000 Nevers.

AL585213724

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

GUERIAUX ET ASSOCIES (SARL) - RCS Nevers 435 097 399 - Boulangerie et boulangerie-pâtisserie - 3 rue du 14 Juillet 58200 Cosne cours sur Loire.

AL585213725

Par jugement du Tribunal de Commerce de Nevers rendu le 16/12/2014, il a été prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de :

SARL PLACIBAT (SARL) - RCS Nevers 504 085 069 - Travaux de plâtrerie - 11bis rue Faidherbe - 58000 Nevers.

AL585213726

→ AVIS DE CONSTITUTION

SARL CID Gestion
Le Moulin de Chazeau
58110 Rouy

Avis de constitution

Par acte sous seing privé, création d'une nouvelle Société en SARL le 1er octobre 2014 à savoir :

Dénomination : SARL A.R.T.P. Loisirs

Forme : SARL

Capital : 300 €

Siège social : Chez SARL CID Gestion, Le Moulin de Chazeau, 58110 Rouy

Objet : jeux et amusements publics, manèges, attractions foraines, vente de confiseries et boissons non alcoolisées sur fêtes, foires et parcs d'attractions.

Durée de la Société : 50 années

Gérant à durée illimitée : Mr Pauty Tony chez SARL CID Gestion, Le Moulin de Chazeau, 58110 Rouy.

Les formalités seront faites au greffe du Tribunal de Commerce de Nevers.

Pour publication,

AL585213410

Avis de constitution

Par acte SSP du 10 décembre 2014, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée :

Dénomination : C.T.A ROUSSEL

Siège social : 16 rue Vieille, 58390 Dornes

Objet : le contrôle tecÚique automobile de tous véhicules à moteurs

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S

Capital : 3 000 €

Admission aux assemblées et droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées du moment que ses actions sont inscrites en comptes au jour de l'assemblée. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément pour les cessions d'actions à des tiers par un associé est donné par le Président.

Président : Mickaël Roussel demeurant 19 rue de la Croix, Les Bruyères Radon, 58240 Luthenay Uxeloup.

Immatriculation : R.C.S Nevers

Pour avis, le Président

AL585213686

LE FONTBOUT

Société civile
au capital social de 7 000 Euros
Siège social : «Favray»,
58150 Saint-Martin Sur Nohain

Suivant acte sous seing privé du 15 novembre 2014, la collectivité des associés a décidé de former une Société Civile dénommée Le Fontbout.

Le capital social est fixé à 7 000 euros (apports en numéraire).

Les gérants sont M. Quentin David et Mme Catherine David née Philippon demeurant «Le Petit Favray», 58150 Saint-Martin Sur Nohain.

La société est constituée pour une durée de 99 ans.

La société a pour objet :

- la participation de la société à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires ou connexes, notamment aux sociétés dont l'objet social serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social de la société, et ce par tous moyens, notamment par voie d'apport, de souscription ou d'achat d'actions, de parts sociales ou de parts bénéficiaires, de fusion ou de société en participation,

- l'acquisition, l'administration et la gestion par location (sauf la location meublée) ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit,

- l'aliénation sous forme de vente ou d'apport de tout ou partie des biens composant l'actif social dans la mesure où ces aliénations ne constituent pas des actes de commerce,

Toute cession de parts ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire.

La Société sera immatriculée au RCS de Nevers.

AL585213669

Aux termes d'un acte SSP en date du 16 décembre 2014 il a été constitué la société

MTC, SASU à capital variable de 10€ à 1M€ (20€ initial),

Nom commercial : DUOL,

Durée : 90 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers,

Siège social : Huard, 58120 Chaumard,

Objet social : aide aux entreprises, intermédiaire du commerce, négoce international de produits divers,

Président : Monsieur Didier Veau, élu pour une durée indéterminée, demeurant à Huard, 58120 Chaumard.

AL585213690

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination: EURO BAT

Capital: 10000 euros

Siège: 13 rue Francis Nohain 58000 Nevers

Objet: Bâtiment, plomberie, électricité, vitrerie, serrurerie et nettoyage.

Durée: 99 ans.

Gérant: M. Idir Feddal, 16 rue Bernard Pallisy 58000 Nevers

RCS: Nevers

AL585213696

Avis de constitution

Au termes d'un acte sous seing privé en date de 15 novembre 2014, il été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : SARL MARTINS & CIE

Forme : Société à responsabilité limitée

Capital : 18.000 euros

Siège social : Le Bourg 58250 La Nocle Maulaix

Objet social : Restaurant Hôtellerie Epicerie Jeux

Date ouverture :1ere décembre 2014

Durée : 99 Ans

Gérance : Mme Martins Maria demeurant à 33 rue Cartault 92800 Puteaux

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de Nevers

AL585213701

DISSOLUTION LIQUIDATION

GAEC DU GRAND DOMAINE

Au capital de 272 533,11 euros
Sury - 58270 Saint-Jean-aux-Amognes
R.C.S. Nevers - 324 949 478

Suivant délibération, en date du 10 décembre 2014, de l'assemblée générale extraordinaire, les associés ont décidé à l'unanimité la dissolution du GAEC du GRAND DOMAINE au 31 décembre 2014.

Mrs Bourry André et Gérard sont nommés coliquidateurs. Le siège de liquidation est fixé à Sury - 58270 Saint-Jean-aux-Amognes.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : GAEC du Grand Domaine - Sury - 58270 Saint-Jean-aux-Amognes.

L'acte de dissolution sera communiqué à la Commission des GAEC des GAEC. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, les liquidateurs.

AL585213692

EARL DE LA FRASSE

La Frasse
58140 Gacogne
R.C.S. Nevers 445.295.165

Aux termes d'une délibération en date du 1er décembre 2014, la collectivité des associés de l'EARL de la Frasse a décidé la dissolution de la société à compter du 1er Décembre 2014.

Sont nommées en qualité de liquidatrices Mme Camuzat Sophie, née Berger et Mme Camuzat Françoise, née Bourlot avec les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours et acquitter les dettes. La

correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à : EARL de la FRASSE en liquidation amiable, Le Bourg, 58170 Chiddes. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers. Pour avis, les liquidatrices

AL585213703

Alciat-Juris
SOCIÉTÉ D'AVOCATS

Me Arnaud SARLAT
Siège Social : Bourges
4 rue Porte Jaune
Cab. Sec. : Vierzon
5 ter rue de la Gaucherie
Nevers - 6 rue Hoche

T.P.M. - MAURISSO

Société à responsabilité limitée
en liquidation

Au capital de 32 000 euros
Siège social : Le Bourg
58140 Brassy
R.C.S. Nevers 380 763 524

Selon décisions du 2/12/2014, il résulte que :

L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du liquidateur M. Jean-Alain Maurisso a :

- approuvé les comptes de liquidation arrêtés au 30/09/2014 ;
- donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Le dépôt des actes a été effectué au greffe du Tribunal de

commerce de Nevers.

Pour avis,

AL585213711

MODIFICATION DE CAPITAL

L'associé unique de la société EURL MAS SECURITE PRIVEE, EURL au capital de 1000€, 18 rue Pasteur, 58200 Cosnes-Cours-Sur-Loire, 532 900 735 RCS Nevers a décidé, le 17.12.2014, d'augmenter le capital par incorporation de réserves. Le capital est désormais de 10 000€. Mention au RCS de Nevers.

AL585213712

ADJUCATION

S.C.P. Jean-Paul JACOB
et Christophe THEVENY
Notaires
14, rue Maréchal Leclerc
58200 Cosne-Cours-sur-Loire
Tél. 03.86.39.30.00.

Adjudication

Par le ministère de Maître Jean-Paul Jacob, Notaire

A l'annexe l'Office Notarial à Donzy (58220), 10, Rue de la Bertine

Le JEUDI 15 JANVIER 2015 à 15 heures

A la requête des consorts Belaud et conformément au jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Nevers en date du 18 septembre 2014 ordonnant la vente par adjudication sur licitation,

Des immeubles ci-après désignés :

Lot unique :

1°) A Colmery (Nièvre) 58350 :

Un bâtiment d'exploitation composé d'une stabulation de 8 travées, un hangar à foin attenant à une grange et à une écurie, un ensemble de cellules et fosse à grains. Et diverses parcelles de terres et prés

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section C N°0861 Lieudit Les Petits Chapons. Surface : 00 ha 91 a 55 ca Nature : Terre.

Section C, N° 0870, Lieudit Les Grands Chapons. Surface :

00 ha 15 a 90 ca, Nature : Terre.

Section C N°0876. Lieudit Les Grands Chapons. Surface : 00 ha 13 a 81 ca. Nature : Terre.

Section D N° 0087 Lieudit Les Brins. Surface: 00 ha 24 a 32 ça. Nature : Pré.

Section D N° 0088. Lieudit Les Brins. Surface: 00 ha 11 a 97 ca. Nature : Pré.

Section D. N° 0169 Lieudit Le Bourg. Surface: 01 ha 66 a 20 ca. Nature : Sol/Pré.

Section D. N° 0172. Lieudit Le Bourg. Surface: 00 ha 03 a 56 ca. Nature : Sol.

Section D N° 0364. Lieudit Les Grands Carreaux. Surface : 00 ha 99 a 70 ca. Nature : Terre.

Section D N° 1312. Lieudit La Coque du Chataignier. Surface : 01 ha 13 a 90 ca. Nature : Terre.

Section D N° 1418. Lieudit Le Bourg. Surface: 00 ha 05 a 38 ca. Nature : Sol.

Section ZE. N° 0045. Lieudit Les Chapons. Surface : 00 ha 24 a 60 ca. Nature : Terre.

Section ZE N° 0047 Lieudit Les Chapons. Surface : 00 ha 73 a 50 ca. Nature : TERRE.

Section ZE N° 0048. Lieudit Les Chapons. Surface : 00 ha 43 a 25 ca. Nature : Terre.

Section ZE N° 0055. Lieudit Les Prés de Colmery. Surface : 03 ha 41 a 50 ca. Nature : Terre.

Section ZS N° 0097Lieudit Les Chagnats. Surface : 00 ha 46 a 85 ca. Nature : Terre.

Section ZT N° 0009 Lieudit La Coque du Chataignier. Surface : 16 ha 67 a 00 ca. Nature Terre.

Total surface : 27 ha 42 a 99 ca

2°) A Cessy-Les-Bois (Nièvre) 58220 :

Deux parcelles

Figurant à la matrice cadastrale sous les relations suivantes :

Section A N° 0210 Lieudit Vallée de Mousse Surface 00 ha 11 a 55 ca

Nature Terre.

Section ZD N° 0011 Lieudit Vallée des Colons. Surface 00 ha 72 a 10 ca. Nature : Terre.

Total surface : 00 ha 83 a 65 ca

Mise à prix : CENT VINGT ET UN MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX EUROS (121.290,00 EUR)

Les charges, clauses et conditions sont énoncées au cahier des charges détenu par Maître Jean-Paul Jacob.

Frais préalables, droits et émoluments en sus.

Maître Jacob, Notaire.

AL585213728

NON DISSOLUTION

SARL PRESSWEB

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 2 000 €
Siège social : 53, rue des Gravières
58320 Pougues Les Eaux
501 865 927 RCS Nevers

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 4 décembre 2014, en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

Pour avis,

La Gérance

AL585213709

FIDUCIAL SOFIRAL

KHERAMY

SARL au capital de 7 700 euros
19 rue des Ponts de Nevers
58700 Prémery
RCS Nevers 491 518 155

L'A.G.E. du 09.12.2014 statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis,La Gérance

AL585213710

TRANSFERT DE SIÈGE

Transfert de siège social

Aux termes de l'Assemblée générale extraordinaire du 8 décembre 2014 de la société PUGEAT-GOIN, société à responsabilité limitée au capital de 7 500 euros, siège social : 7 rue de la Passière, 58000 Nevers, RCS Nevers N° 491 928 917.

Il a été décidé de transférer le siège social de la société à compter du 8 décembre 2014 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

Ancienne mention : 7 rue de la Passière, 58000 Nevers

Nouvelle mention : 3 quai de la jonction, 58000 Nevers.

Pour avis

AL585213684

OFFICE NOTARIAL DE CLAMECY
(58500)

EURL MENUISERIE LALEU

Société à responsabilité limitée
au capital de 7600 €
dont le siège est à Clamecy (58500)
Sembert le Haut
chez M et Mme Michel Laleu ,
RCS de Nevers n° 533 789 012

Par décision du 12/12/2014, l'associé unique a décidé, à compter du 01/12/2014 de:

1/ transférer le siège social à Clamecy(58500) Allée Roland Garros, ZAI Saint Exupéry

2/ modifier en conséquence l'article 4 des statuts

Pour avis, Me Dinet

AL585213687

OFFICE NOTARIAL DE CLAMECY
(58500)

L'ATELIER DE MENUISERIE

Société civile au capital de 3000 €
dont le siège est à Clamecy (58500)
Sembert le Haut
chez M et Mme Michel Laleu ,
RCS de Nevers n° 798 541 991

Aux termes d'une assemblée générale en date du 12/12/2014, les associés ont décidé, à compter du 01/12/2014 de:

1/ transférer le siège social à Clamecy (58500) Allée Roland Garros, ZAI Saint Exupéry

2/ modifier en conséquence l'article 4 des statuts

AL585213688

NOMINATION

ALFA LAVAL SPIRAL SAS

SAS au capital de 1200000 €

Siège social: 10 rue Alfred Masse
58000 Nevers. RCS Nevers 393 676 895.

Avis

Aux termes d'un PV des décisions mixtes du 24/06/2014, les associés ont nommé en qualité de Commissaire Aux Comptes Titulaire: KPMG SA, 51 rue de Saint-Cyr, CS 60409, 69338 Lyon Cedex 9 - RCS 775726417 et en qualité de Commissaire Aux Comptes Suppléant : Salustro Reydel SA, Immeuble le Palatin, 3 cours du Triangle, 92939 La Défense Cedex -RCS 652044371.

Modification au RCS de Nevers.

AL585213704

SOCIETE ACTI POSE

Société par actions simplifiée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 15 Rue des Entrepreneurs
- ZI de la Petite Ile -
89300 Joigny
415 316 009 RCS Sens

Le 27 novembre 2014, l'associée unique a nommé la société François

Richard Holding, SARL au capital de 200 000 euros, dont le siège social est

51, route de Toussac, à Champs sur Yonne (89290), immatriculée au RCS

d'Auxerre sous le numéro 790 874 937, en qualité de Présidente en remplacement

de M. François Richard, démissionnaire.

Pour avis

AL585213730

DÉMISSION

EARL BILLEBAULT

Au capital de 261 000 euros
Les Montagnes - 58310 Bouhy
RCS Nevers - 201.838.312

Par procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 8 décembre 2014, à effet du 16 décembre 2014, il a été procédé à la démission de la cogérance de Monsieur Billebault Jean-Michel. Pour avis, la gérance

AL585213694

ALFA LAVAL SPIRAL SAS

SAS au capital de 1200000 €.
Siège social: 10 rue Alfred Masse
58000 Nevers.
RCS Nevers 393 676 895.

Avis

Aux termes d'un PV des décisions prises le 01/12/2014, les associés ont pris acte de la démission de Ernst &Young et Autres de sa fonction de commissaire aux comptes titulaire et de la démission de Auditex de sa fonction de commissaire aux comptes suppléant et décident de ne pas procéder à leur remplacement.

Modification au RCS de Nevers.

AL585213705

NEVINOX

Société par action simplifiée
au capital social de 141.844,50 euros
Siège social : 20 bis rue de l'Eperon
58000 Nevers
508 497 914 RCS Nevers

Aux termes d'une décision du Président en date du 19.11.2014, il a été constaté la démission, à compter du 17.11.2014 de M. Eric Taite, dmt 1 Bis Rue Duvernay - Résidence le Chapeau Rouge à (42110) Feurs, de ses fonctions de Directeur Général Délégué.

Mention sera faite au RCS de Nevers

Pour avis

Le Président

AL585213713

GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

DOMAINE PAUL CORNEAU

Société Civile d'Exploitation Viticole
au capital de 200 000,00 €
Siège social :
21, rue Louis Joseph Gousse
Le Bouchot
58150 Pouilly-sur-Loire
400 507 109 RCS Nevers

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2014, il a été décidé de nommer, à compter de ce jour, en qualité de gérante, pour une durée illimitée, Madame Eliane Fournier, , demeurant Chemin de Matifet, Chaudoux, 18300 Verdigny, en remplacement de Monsieur Paul Corneau, démissionnaire.

Pour avis, la gérante

AL585213676

YONNE

MODIFICATION DE STATUTS

MILLON PEPINIERES

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7 875,00 euros
porté à 15 450,00 euros
Siège social : 12 bis rue du Puits Noblot,
89600 Cheu
441 038 346 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2014, l'assemblée générale a décidé :

- d'augmenter le capital de 7 575,00 €, capital initial de 7 875,00 € pour le porter à 15 450,00€ par création de 505 parts sociales nouvelles, intégralement souscrites et libérées lors de la souscription à hauteur du quart de leur valeur nominale ;
- de nommer Madame Chantal Millon, demeurant 27 rue du Puits Noblot, 89600 Cheu, en qualité de cogérante de la société pour une durée illimitée, à compter du 16 décembre 2014.

Monsieur Pascal Millon reste également cogérant pour une durée illimitée.

Pour avis, la gérance.

AL895213746

S.E.L.A.R.L. VARIOT FRERES

S.E.L.A.R.L. au capital de 30.000 Euros
Siège Social : 9/11, Grande Rue. Ligny Le Châtel (89144) transféré à Ligny Le Châtel (89144). 16, Avenue de Chablis
750.427.031. R.C.S. Auxerre

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Décembre 2014, les associés de la Société « S.E.L.A.R.L. VARIOT FRERES » ont décidé :

1°) - De transférer à compter du 9 Décembre 2014 le siège social de Ligny Le Châtel (89144). 9/11, Grande Rue à Ligny le Châtel (89144). 16, Avenue de Chablis,

2°) - D'adopter à compter du 9 Décembre 2014 le nom commercial suivant : « PHARMACIE DES MILLESIMES » en lieu et place du précédent nom commercial : « PHARMACIE DU SEREIN ».

En conséquence, les Articles 2 (Dénomination/Nom commercial) et 4 (Siège Social) des statuts ont été modifiés.

Mention sera faite au R.C.S. d'Auxerre.

Pour avis,

Le Gérant.

AL895213790

SOCIETE FRANCAISE D'INVESTIGATION

S.A.S SFI
Société par actions simplifiée
au capital de 50 000 euros
Siège social : 5 Rue du Docteur Herpin
37000 Tours
Siret : 507 765 683 00010
Code APE : 8030Z

Modification du siège social

Par Assemblée Générale mixte du 04/12/14, les associés ont décidés, le transfert du siège social du 105 Rue des Mignottes à Auxerre (89000), au 5 Rue du Docteur Herpin à Tours (37000). Effet des modifications au 31 décembre 2014.

Le président de la société est Monsieur Sébastien Doursoux, demeurant 2 Allée Paul Louis Courrier à Esvres (37320), désigné pour une durée indéterminée. En conséquence l'article 4 des statuts sera modifié. Mention en sera faite au RCS de Auxerre et Tours.

Pour avis, le Président.

AL895213797

LA LOGE

Société par Actions Simplifiée
au Capital Social de 239.104 €uros
Siège Social :
Lieudit «La Loge»
89270 Sacy
RCS Auxerre B 307 019 299
N° SIRET : 307 019 299 00014

Suivant délibération en date du 30 septembre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires n'ayant plus l'obligation de désigner des Commissaires aux Comptes, constate la fin de mandat :

- de commissaire aux comptes titulaire

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais - 1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
HARDOUIN Nathalie
Liquidation Judiciaire du 10/12/2013
27, Rue de la République 89150 Saint Valérien
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 décembre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL895213749

au titre de la procédure suivante :
MSR EXPLOITATION FORESTIERE SARL Ä ASSOCIé UNIQUE
Liquidation Judiciaire du 12/11/2013
5, Rue du Châtaignier 89400 BUSSY EN OTHE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 décembre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL895213750

au titre de la procédure suivante :
MIRKO SARL
Liquidation Judiciaire du 23/10/2012
29, Chemin des Boutours 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 décembre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL895213751

au titre de la procédure suivante :
VANDENBUSSCHE André
Liquidation Judiciaire simplifiée du 13/05/2014 du
1, Rue de la Mairie 89140 Pailly
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 décembre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL895213752

au titre de la procédure suivante :
ENFANTS TERRIBLES (LES) SARL A ASSOCIE UNIQUE
Liquidation Judiciaire simplifiée du 13/05/2014
15, Rue du Plat d'Etain 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 décembre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL895213753

au titre de la procédure suivante :
EMY SARL
Redressement judiciaire du 27/05/2014
Liquidation Judiciaire du 23/09/2014
17, Rue du Plat d'Etain 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 décembre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL895213754

au titre de la procédure suivante :
ESPRIT TOUS BIO SARL
Liquidation Judiciaire simplifiée du 28/01/2014
16, Grande Rue 89140 Courlon-sur-Yonne
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 décembre 2014.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL895213755

de Monsieur Christian Dumont, 49 Rue Jean-Jacques Rousseau 08000 Charleville-Mézières,
- de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet C. Dumont 49 Rue Jean-Jacques Rousseau 08000 Charleville-Mézières.
Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce de Auxerre.
Le Président.

AL895213816

➜ AVIS DE CONSTITUTION

SAS HL RENOVATIONS

Le 16/12/2014 à Villeneuve sur Yonne, il a été créé la société suivante :
Nom : HL RENOVATIONS
Forme : Société par actions simplifiée
Siège social : 4 Rue du Chêne Martin
89330 Saint Julien du Sault
Objet social :
La société a pour objet en France et dans tous pays :
- Travaux de plomberie, chauffage, ramonage, entretien d'appareil de chauffage,
- Travaux d'électricité,
- Rénovation immobilière et marchand de biens ;
Durée : 99 ans
Capital social : 20 000 € divisé en 2 000 actions
Gérance : Hauguel Julien demeurant 8 Rue des Jumeaux, Hameau de Vaufoin à Villeneuve sur Yonne.
Dépôt légal RCS Sens
Le Président

AL895213773

Dénomination sociale : CAFE DE LA GARE
Date de signature des statuts : 15/12/2014
Forme juridique : SASU (Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle)
Capital : 30 000 €
Adresse du siège Social : 7 place de la Gare 89100 Sens
Durée : 99 ans
Objet : Hôtel, Café, restaurant
Président : Mr Bennai Abderrahmane, demeurant 3 avenue Lucien Clause, 91220 Bretigny-sur-Orge.
Lieu d'immatriculation au RCS : Sens

AL895213788

Dénomination sociale : S.C.I. BRAYAN-ADAM
Date de signature des statuts : 15/12/2014
Forme juridique : SCI (Société Civile Immobilière)
Capital : 20 000 €
Adresse du siège Social : 7 place de la Gare 89100 Sens
Durée : 99 ans
Objet : L'acquisition d'un bien sis Sens 7, Place de la Gare, l'administration et l'exploitation par bail, location.
Gérant : Mr BennaiAbderrahmane, demeurant 3 avenue Lucien Clause, 91220 Bretigny-sur-Orge.
Lieu d'immatriculation au RCS : Sens

AL895213789

Par acte SSP du 02/12/2014, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : Les Services de François Husson
Objet social : Service à la personne et aux entreprises
Siège social : 11 Avenue Davout, 89440 L' Isle-sur-Serein.
Capital : 5000 €
Durée : 99 ans
Gérance : M. Husson François, demeurant 11 avenue Davout, 89440 L'Isle-sur-Serein
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL895213798

Par Assp du 16.12.2014, il a été constitué une SAS dénommée : FLORANNE BEAUTE
Capital : 500€.
Siège : 26 Rue De La Mal Ecluse, 89100 Collemiers.
Objet : soin de beauté et esthétique h/f, vente au détail de produits cosmétique a domicile, en institut ou en salon de coiffure.
Durée : 99 ans.
Président : Mme Dupré Anne, 26 Rue De La Mal Ecluse, 89100 Collemiers, pour une durée indéterminée.
Admission aux assemblées et droit de vote: Chaque Associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Transmission des actions : Les actions ne peuvent être transférées entre Associés qu'avec l'agrément préalable du Président de la société, lequel doit apprécier si le transfert envisagé est conforme à l'intérêt social.
Immatriculation au RCS de Sens.

AL895213791

Par Assp du 16.12.2014, il a été constitué une EURL dénommée : LE POIRIER AU LOUP, REST-'-LIVRE
Nom commercial : le poirier au loup.
Capital : 20 000€.
Siège : 7 rue du maréchal FOCH, 89200 Avallon.
Objet : Restauration, bouquinerie, ventes de vin bio, toutes autres activités de convivialité.
Durée : 99 ans.
Gérance : Mme Lipiec dit Lipietz Hélène, 31 rue des Mézereaux, 77000 Melun.
Immatriculation au RCS de Auxerre.

AL895213802

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 décembre 2014 à Saint Julien du Sault, il a été constitué une société à responsabilité limitée.
Dénomination sociale :THERMO'CONFORT
Forme : Société à responsabilité limitée.
Objet : Plomberie, chauffage et électricité
Capital social : 9 000,00 euros.
Siège social : 4 A avenue Marcelin Berthelot - 89330 Saint Julien du Sault
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Gérant : Monsieur José Dos Santos demeurant 71 bis Grande rue - 89410 Cézy.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Sens (Yonne).
Pour avis et mention, le gérant.

AL895213804

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 16 décembre 2014 à Perreux, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI LA CHENAIE
Forme sociale : Société civile immobilière.
Siège social : 4 Les débats, 89120 Perreux
Objet social : Acquisition, location et ventes d'immeubles.
Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.
Gérance : Madame Nathalie Bouche épouse Boitier et Monsieur Patrick Boitier, demeurant 4 Les débats 89120 Perreux.
Immatriculation de la société : au registre du commerce et des sociétés de Sens (Yonne).
Pour avis, la Gérance.

AL895213814

Par acte SSP du 21/11/2014, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : CHACARCHA
Objet social : Acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location.
Siège social : 23, Place du Marché, 89520 Saint-Sauveur-en-Puisaye.
Capital : 1000 €
Durée : 99 ans
Gérance : Mme Carlier Martine, demeurant 30, rue Rouget de l'Isle, 93160 Noisy-le-Grand
Clause d'agrément : Cession soumise a agrément.
Immatriculation au RCS d' Auxerre

AL895213822

➜ RECTIFICATIF

Dans l'annonce N° 895113677 parue le 19/12/2014 concernant la fusion SAS TRANSPORTS BONIN et Cie il convenait de lire :
«**Le 10.12.2014, l'associé unique de SAS TRANSPORTS BONIN & Cie** « et non SAS TRANSPORTS & Cie

AL895213810

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

SARL CHATEAU DU CLOS DE VAULICHERES

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 7 622,45 €
Siège social : Hameau de Vaulichères
89700 Tonnerre
RCS Auxerre 388 993 107

Clôture de liquidation
Aux termes d'une délibération en date du 28 novembre 2014, l'associé unique, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'Auxerre.
Le liquidateur.

AL895213659

L'AGO du 30.09.2014 a approuvé le compte définitif de liquidation de la société VITA NET AUXERRE, SARL en liquidation, au capital de 1 000 €, siège : Résidence des Vignes, Bâtiment 75-16, 3, allée de Barbienne, 89000 Auxerre, siège de la liquidation :4, ter rue des Mésanges 89000 Auxerre : déchargé David TROLLE de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 30/09/2014. Dépôt légal RCS Auxerre.
Pour avis Cc.

AL895213693

AGIR ECO HABITAT

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 €
Siège social : 4, rue des Chaponnières
89100 Gron
791 486 889 RCS Sens

Le 30/11//2014, l'associé unique a décidé:
à 15 h, la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Telmo Amaral, demeurant à Véron (89510), 3 rue Moreau, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation à l'ancien siège social.
à 16 h, a approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Telmo Amaral de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL895213715

JMC

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 11, rue du Domaine
89150 Brannay
452 337 694 RCS Sens

Le 30/11//2014, les associés ont décidé :
- à 10 h, la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable, -nommé M. Jean-Michel Beauland, demeurant à Brannay (89150), 11 rue du Domaine, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation à l'ancien siège social.
- à 11 h, ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé M. Jean-Michel Beauland de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Sens.

AL895213792

PRODUCLEANING

SARL au capital de 7500 €
Siège social :
4, rue romain rolland, 89340 Villeblevin
449 065 630 RCS de Sens

L'AGO du 15/12/2014 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/12/2014.
Radiation au RCS de Sens.

AL895213794

A compter A.G.E du 01-12-2014: Dissolution anticipée et mise en liquidation volontaire de AXYON 3DECOUPE (AXYON 3D) EURL au capital de 10000 euros, Port brûlé rue de l'usine à gaz 89500 Villeneuve sur Yonne. RCS Sens 508996352. Liquidateur durée liquidation: Auffret Bernard, 52 rue du Grain d'Anis, 89500 Villeneuve sur Yonne. Siège liquidation: adresse liquidateur. A compter A.G.E du 17-12-2014: Approbation des comptes de liquidation. Quitus au liquidateur, décharge de son mandat. Clôture de liquidation. Radiation de la société. Mention et Dépôt des comptes de liquidation au RCS de Sens.

AL895213795

TRIBUNAL DE COMMERCE DE L'YONNE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **SCOPARL BUTTEAUX BATIMENT** 40 Rue Saint Roch 89360 Butteaux (entreprise générale de bâtiment). RCS Auxerre 753728690. CIP 3639. Administrateur : Maître Philippe Contant 7 rue du Pithou 10000 Troyes. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895213776

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la **Sàrl LE MAUREY** Quai de la République 89000 Auxerre (Bar à vins, restaurant). RCS Auxerre 537507287. CIP 3643. Administrateur : la SELARL Bauland Carboni Martinez en la personne de Me Carboni 24 RUE D'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard Delibes 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895213778

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 ouvrant une procédure de Sauvegarde au profit de **la Sàrl A AND D** 14 rue de Ligny 89290 Venoy (Souscription, acquisition et vente de tous titres de société). RCS Auxerre 385126172. CIP 3640. Administrateur Judiciaire : la SELARL Bauland Carboni Martinez en la personne de Me Carboni 24 rue D'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895213684

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 prononçant la liquidation judiciaire de l**a SASU B 3È** Hôtel d'Entreprises de l'Avallonnais, zone artisanale la Grande Corvée 89200 Avallon (Achat et vente de matériaux lies a l'amélioration de l'habitat, pose en sous-Traitance des dits matériaux). RCS Auxerre 797414828. CIP 3641. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895213779

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **ETOFFES ET RUBANS** 26 rue du Pont 89000 Auxerre (Achat-vente de tissus). RCS Auxerre 800815078. CIP 3642. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895213780

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 prononçant la liquidation judiciaire de **SELARL RYCN** 15, Avenue du Château 89000 Saint Georges sur Baulche (Consultante en chrono-nutrition). RCS Auxerre 508072527. CIP 3644. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL895213781

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Jacky GIRARD** rue de la Farinette 89230 Villeneuve Saint Salves. RCS Auxerre 340451194. CIP 2461.

AL895213782

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS ROY AGENCEMENTS** rue Saint Eloi ZI des Gravières 89600 Vergigny. RCS Auxerre 351184445. CIP 2366.

AL895213783

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de l**a Sàrl L'ENTRE GUILLEMET** 12 rue André Vildieu 89580 Coulanges-la-Vineuse. RCS Auxerre 531289064. CIP 3525.

AL895213784

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 modifiant le plan de sauvegarde de **la SARL QUINCY** 2 route de Paris 89200 Avallon (Transports en ambulance, vsl). RCS Auxerre 383770344. CIP 3270. Commissaire au plan : la SELARL Bauland Carboni Martinez 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL895213785

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/12/2014 modifiant le plan de sauvegarde de **Monsieur Patrice QUINCY** 2 route de Paris 89200 Avallon (ambulance). RCS Auxerre 778650945. CIP 3274. Commissaire au plan : la SELARL Bauland Carboni Martinez 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre.

AL895213786

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 16/12/2014 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de **la Sàrl T.P.3A**. 10, Rue du Pont de Pierre 89470 Moneteau (Travaux publics). RCS Auxerre 790932362. CIP 3625. Liquidateur : Maître François Carlo 2 chemin de la Guimbarde 89300 Joigny.

AL895213787

Maître Anthony VACCARO
Notaire
52, rue du Général de Gaulle
89340 Villeneuve la Guyard

Avis

La Société Civile Immobilière dénommée « Des Rosiers de Chaumont », au capital de 762,25 €, dont le siège social est à Chaumont (Yonne) 9, avenue des Chaumes, immatriculée au R.C.S. de Sens sous le numéro D 385 222 609 (Greffe 92 D 34),

Par délibération de l'assemblée générale des associés de ladite société en date du 19 septembre 2011, l'ensemble des associés de ladite société :

- a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 septembre 2011 et sa mise en liquidation amiable, a nommé Mme Koy Monique aux fonctions de liquidateur et fixé le siège de liquidation au siège social ;

Par acte du 30.12.2011, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au liquidateur pour sa gestion, ont prononcé la clôture des opérations de liquidation et ont chargé le liquidateur de procéder aux opérations de radiation de la société.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation, à la dissolution et à la clôture sont déposées au greffe du tribunal de SENS.

Pour avis.

Le liquidateur.

AL895213800

L'AGE a décidé, le 30.6.2014, la dissolution anticipée de la société PRINCIA FASHION COIFFURE, SARL au capital de 2500€, 27 Rue Thenard, 89100 Sens, 797 885 191 RCS Sens, désigné liquidateur Mme Bantsimba Georgine, 22 Rue Jim Karnesis, 89340 Champigny et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur. Mention au RCS de Sens.

AL895213817

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

SCPM MILLON

Société civile
Au capital de 4 000,00 €
porté à 253 190,00 €
Siège social : 12 bis rue du Puits Noblot, 89600 Cheu
803 465 319 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 16 décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital de 249 190 € pour le porter à 253 190,00 € par création de 24 919 parts sociales d'une valeur de 10 € chacune.

Pour avis, la gérance.

AL895213745

GRAMM'S

SAS au capital de 10000 €
Siège social : 7 rue Fourier,
89000 Auxerre
800 480 766 RCS d' Auxerre

L'AGE du 14/12/2014 a décidé de modifier le capital social de la société en le portant de 10000 Euros, à 41000 Euros

Modification au RCS d' Auxerre

AL895213772

FIFRELIARD

Société par actions simplifiée
au capital de 40.000 euros
Siège social : Chemin de la Renauderie
89150 Dollot
RCS Sens B 498 529 213

Augmentation de Capital .

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4décembre 2014, il résulte que : Le capital social a été augmenté de 1.760€pour être porté à 41.760€ par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne rédaction

Article 6 - Apports

Les soussignés apportent à la Société :-une somme en numéraire de 40.000€(quarante mille euros) correspondant à 2000 actions de numéraire, d'une valeur nominale de 20€ (vingt euros)chacune, souscrites en totalité et intégralement libérées, ainsi qu'il résulte du certificat établi en date du 14 mai2007 par le Crédit Agricole, agence de Champagne Bourgogne, dépositaire des fonds, auquel est demeurée annexée la liste des associés ayant souscrit avec l'indication, pour chacun d'eux, des sommes versées. La somme total versée par les associés, soit 40.000€, a été régulièrement déposée à un compte ouvert au nom de la Société en formation, à ladite banque.

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 40.000 euros (quarante mille euros)Il est divisé en 2000 actions de vingt euros chacune, de même catégorie, entièrement libérées.

Nouvelle rédaction

Article 6 - Apports

Il a été apporté au capital de la Société :- lors de la constitution, une somme de 40.000€ en numéraire correspondant à 2.000 actions d'une valeur nominale de 20€, souscrites en totalité et intégralement libérées- aux termes d'une délibération de l'assemblée générale des actionnaires en date du 4 décembre 2014 le capital social a été augmenté de1.760€ au moyen de l'apport des 103actions que Monsieur Paul Emile Brunet détient dans le capital social de la société PEBIX évalués à 123.600€ et donnant lieu à l'attribution de 88actions nouvelles de la société FIFRELIARD.

Article 7- Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 41.760€. Il est divisé en 2088 actions de 20€ chacune.

Pour avis,.

AL895213801

SCI PIERRE-VAL

SCI au capital de 450 000 €
Siège social :
Chemin du bas de Migraine
89300 Saint Aubin sur Yonne
495 020 851 RCS Sens

L'AGE du 10/12/2014 a décidé la réduction du capital social de 449 000€, le ramenant de 450 000 € à 1 000 € par voie de remise aux associés de la fraction non encore libérées de leurs apports.

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

AL895213807

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SCP C.R.C.
Avocats Associés
9 rue Gambetta, 88100 Saint Dié
avocat.girardot@orange.fr

LEPAND & CIE

Société par Actions Simplifiée
au capital de 53.200 €
Siège Social : 11, rue des Vachots
88320 Damblain
RCS Epinal B 440 023 554

Aux termes du procès-verbal des décisions du Président du 11 décembre 2014, il résulte que:

Le siège social a été transféré au 119 Rue de Lyon à Avallon(89200), à compter du 11 décembre 2014.

Article 4 - Siège social

Ancienne mention :

Le siège social de la Société est fixé : 11 rue des Vachots, 88320 Damblain

Nouvelle mention :

Le siège social de la Société est fixé : 119 Rue de Lyon à Avallon (89200).

La Société sera radiée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Epinal et immatriculée au RCS tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.

Pour avis

AL895213793

SAVOP

SAS au capital de 7 000 €
Siège 19 avenue Pasteur
89000 Auxerre
798 757 530 RCS Auxerre

Par procès-verbal du 16 décembre 2014, le conseil de Direction a décidé de transférer le siège du 19 avenue Pasteur 89000 Auxerre au 94 rue Saint Lazare 75009 Paris, à compter de ce jour.

Nouveau Greffe compétent : Paris.

AL895213796

ALLIANCE INFIRMIERES

Société Civile De Moyens
au capital de 1000,00 Euros
19 rue Alsace Lorraine,
89100 Sens
753477637 R.C.S. Sens

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15 décembre 2014 il a été décidé de transférer le siège social de la société au 11 avenue du 8 mai 1945, 89100 Sens à compter du 21 novembre 2013.

Gérance : Madame Sabrina Durdan, demeurant 59 rue Alsace Lorraine, 89100 Sens.

Gérance : Madame Marlène Poulain, demeurant 17 rue de la graüche, 89100 Villeroy.

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL895213799

AOUYAGUE

Société à Responsabilité Limitée
au capital
de 25 000.00 euros
Siège social : Autoroute A6 Aire
de Creux Moreau
21360 Bligny Sur Ouche
529 150 773 RCS Dijon

Transfert du siège social

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2014, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de Autoroute A6 - Aire de Creux Moreau, 21360 Bligny sur Ouche, à Aire de la réserve - A6 - 89116 Précy-sur-Vrin, à compter du 6 janvier 2015, et de modifier

en conséquence l'article 4 des statuts.

Gérance : - Monsieur Wilfried Aouyague, demeurant 2 Impasse du Patis, 21700 Corgoloin.

En conséquence, la société fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de Sens.

Pour avis

AL895213809

➜ NOMINATION

JOVID'OR

Société par actions simplifiée
au capital de 772.916,52 euros
Siège social : 6 rue des Entrepreneurs
ZI de la petite ile
89300 Joigny
RCS Joigny 392 929 444

Suite à la démission de Monsieur Christian Buton en sa qualité de Président, les associés ont décidé de nommer, à compter du 3 juillet 2014, pour une durée illimitée, la société C.B EXPANSION, SARL,au capital de 7.750.000 euros, dont le siège est à Pornic (44210) 7 rue du Château, immatriculée au Registre du Commerce et es Sociétés de Saint Nazaire, sous le numéro 423 676 139.

le nouveau Président a nommé un Directeur Général le 3 juillet 2014 ; la société Montmartre Expansion, SAS au capital de 5.217.635 euros, dont le siège est à Paris (75018) 7 rue Poulbot, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro 433 249 455

Pour avis, le Président

AL895213808

SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION GILLES BEAUJARD AGENCEMENTS

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 15 rue des Entrepreneurs
89300 Joigny
402 170 443 RCS Sens

Le 27 novembre 2014, l'associée unique a nommé la société François Richard Holding, SARL au capital de 200 000 euros, dont le siège social est 51, route de Toussac, à Champs sur Yonne (89290), immatriculée au RCS d'Auxerre sous le numéro 790 874 937, nommée en qualité de Présidente en remplacement de M. François Richard, démissionnaire.

Pour avis

AL895213811

Maître Christophe NOëL
Avocat spécialisé
en droit des sociétés
15 rue Pasteur - 89100 Sens

BEFOR

Société par actions simplifiée
au capital de 1 232 000 euros
Siège social : ZI La Fontaine d'Azon
89100 Saint-Clément
381 950 245 RCS Sens

Avis

Aux termes d'une décision en date du 18 décembre 2014, le Président a nommé en qualité de Directeur général, Monsieur Xavier Cellard du Sordet, demeurant à Paris (75007) 8 rue de Courty, pour une durée équivalente à celle de son mandat et ce à compter de ce jour.

Pour avis, le Président.

AL895213815

➜ DÉLIBÉRATION

LA LOGE

Société par Actions Simplifiée
au Capital Social de 239.104 €uros
Siège Social :
Lieudit «La Loge»
89270 Sacy
RCS Auxerre B 307 019 299
N° SIRET : 307 019 299 00014

Suivant délibération en date du 30 septembre 2014, l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires n'ayant plus l'obligation de désigner des Commissaires aux Comptes, constate la fin de mandat :

- de commissaire aux comptes titulaire de Monsieur Christian Dumont, 49 Rue Jean-Jacques Rousseau 08000 Charleville-Mézières,

-de commissaire aux comptes suppléant du Cabinet C. Dumont 49 Rue Jean-Jacques Rousseau 08000 Charleville- Mézières.

Les dépôts légaux seront effectués au greffe du tribunal de commerce de Auxerre.

Le Président.

AL895213775

LIBERTY

Société à responsabilité limitée
Au capital de 15 000 euros
Siège social : ZA des Macherins
Lieu dit «La grande Sourée»
89470 Monéteau
538 106 295 RCS Auxerre

Aux termes d'une délibération en date du 01 décembre 2014, l'assemblée générale extraordinaire a constaté que les capitaux propres étaient reconstitués à la valeur au moins égale à la moitié du capital social dans les délais impartis.

Pour avis, la gérance

AL895213827

FRANCE CHEVAL

Société par Actions Simplifiée
au capital de 38 200 €
Siège social : 2 rue de Bourgogne
89140 Cuy
442 551 263 RCS Sens

Décisions de l'Associé Unique du 30 juin 2014 :

Nouveaux commissaires aux comptes :

Titulaire : SOFIDEEC sa, siège social 138, boulevard Haussmann 75008 - Paris (652 059 213 RCS Paris), en remplacement de Mme **Odile Chemla-Guedj**, dont le mandat est arrivé à expiration.

Suppléant : KPMG sa, siège social Immeuble Le Palatin 3, Cours du Triangle 92939 - Paris La Défense Cedex, (775 726 417 RCS Nanterre), en remplacement de **Exelmans Audit et Conseil**, dont le mandat est arrivé à expiration.

Mention sera faite au RCS de Sens.

AL895213819

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

Par décision du 19.12.14, l'associé unique de la SCI MAISON FORT, capital 220.000 €, siège social à Auxerre (89) 3, impasse Maison Fort, 430 419 697 RCS Auxerre, a constaté la démission d'un co-gérant et a décidé de transférer le siège social de la société

Anciennes mentions publiées : Gérants : M. J. Collombat, 3 impasse Maison Fort, Auxerre (89) et M. Ch. Collombat, 20, rue T. de Bèze, Auxerre (89), **Siège social :** Auxerre (89) 3, impasse Maison Fort. **Nouvelles Mentions : Gérant :** M. J. Collombat, demeurant à Hauterive (89) 11, Les 80 Besaces. **Siège social :** Hauterive (89) 11, Les 80 Besaces.

AL895212399

Par décision du 19.12.14, l'associé unique de la SCI SAINT ANDRE, capital 1.524,49 €, siège social à Auxerre (89) 1, carré du Puits des Dames, Appt 54, « Les Portes de Vaulabelle », 380 377 499 RCS Auxerre, a constaté la démission d'un co-gérant et a décidé de transférer le siège social de la société - Anciennes Mentions Publiées : Gérants : M. J. Collombat, 3 impasse Maison Fort, Auxerre (89) et M. Ch. Collombat, 20, rue T. de Bèze, Auxerre (89), Siège social : Auxerre (89) 1, carré du Puits des Dames, Appt 54, « Les Portes de Vaulabelle ». Nouvelles mentions : Gérant : M. J. Collombat, demeurant à Hauterive (89) 11, Les 80 Besaces. Siège Social : Hauterive (89) 11, Les 80 Besaces.

AL895212400

Maître Christophe NOËL
Avocat spécialisé en droit des sociétés
15 rue Pasteur
89100 Sens

SAGOP OUTILLAGES

Gérance

Société à responsabilité limitée au capital de 76 224,50 euros Siège social : ZI La Fontaine d'Azon 89100 Saint-Clément 349 352 351 RCS Sens

Aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2014, la collectivité des associés a nommé en qualité de cogérant Monsieur Xavier Cellard du Sordet, demeurant à Paris(75007) 8 rue de Courty, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis La Gérance.

AL895213813

➜ CESSION

Avis de Cession

Suivant acte sous seings privés en date à Auxerre (Yonne)du 12 décembre 2014, enregistré à Auxerre (Yonne), le 16 décembre 2014, Bordereau n°2014/1 153, Case n°8, Extrait 3351,

- La Société AUXERRE REMORQUAGE,

Société coopérative à responsabilité limitée en liquidation au capital de 6 098,96 euros, dont le siège social est 11 Rue Maurice Noguès, 89 000 Auxerre, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d' Auxerre sous le n° 348 810 706 RCS Auxerre,

a vendu à

- La Société GARAGE RELIN,

Société à responsabilité limitée au capital de 50 000 euros, dont le siège social est 21 Rue de Preuilly, 89000 Auxerre, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d' Auxerre, sous le n° 382 360 576 RCS Auxerre,

un fonds de commerce de remorquage, dépannage et enlèvement de tout véhicule terrestre à moteur avec la fourniture de produits, matériels, substances ou machine, sis 11 Rue Maurice Noguès, 89000 Auxerre, pour lequel la Société AUXERRE REMORQUAGE est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 348 810 706 RCS

Auxerre et à l'INSEE sous le numéro SIREN 348 810 706 00021, code APE 4520A.

Le fonds acquis a été immédiatement transféré 21 Rue de Preuilly, 89000 Auxerre.

L'entrée en jouissance a été fixée rétroactivement au 1er novembre 2013.

La cession a été consentie et acceptée moyennant un prix de 73 000 euros, s'appliquant comme suit :

- aux éléments incorporels pour la somme de 45 000 euros

- aux éléments corporels pour la somme de 28 000 euros

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues dans les 10 jours suivant la dernière en date des publications légales au fonds vendu pour la validité, à la SCP LYAND & FOSSEPREZ, 83 Rue de Paris, 89000 Auxerre, pour la correspondance.

Pour insertion

AL895213805





CREUSE

Paroles de Jeune Agriculteur

OVINS - BOVINS

Damien Grenouillat a toujours eu envie d'être chef d'exploitation. Puy-Dômois d'origine, il a choisi de s'installer pour partie en limite de ses terres natales, sur la commune de Dontreix en Creuse, où il vit désormais son rêve : être éleveur.



J'aime

- L'élevage
- La mécanique
- La convivialité du travail ensemble et des ensilages

J'aime pas

- La soupe
- L'imprévu
- Que les choses ne se passent pas comme je le veux

Adopté en terres creusoises

■ Quand on lui pose la question de savoir comment il est devenu chef d'exploitation, Damien répond : *« c'était une évidence ! »*. Ce jeune Puy-Dômois de 32 ans, installé dans le petit village de Gibreix sur la commune de Dontreix ne se voyait pas faire autre chose. Même si ses parents ne sont pas du tout du milieu agricole. Ses grands-parents, eux, étaient agriculteurs. Et après 7 années passées comme ouvrier agricole dans une exploitation proche de celle où il est désormais installé, devenir lui-même agriculteur à part entière était une suite logique. *« Quand on reste ouvrier pendant 7 ans, on a envie d'autre chose »,* confie-t-il. Malgré quelques missions pour le service de remplacement et *« un peu d'usine »* comme il le dit, être son propre chef convient mieux au tempérament de Damien. *« J'ai toujours préféré gérer mon travail tout seul, de la façon dont je le souhaitais »,* souligne-t-il. Aujourd'hui, Damien a réalisé son rêve. Il exploite deux sites. Un sur Biollet dans le Puy-de-Dôme, sur environ 25 hectares et celui de Dontreix, siège d'exploitation, sur une quarantaine d'hectares. Élevages de brebis et bovins charolais constituent son activité. Il cultive également quelques surfaces en céréales (triticale, blé, orge, pois) et en maïs ensilage pour l'alimentation des animaux commercialisés en coopérative. À ses côtés, pour l'accompagner dans la vie comme pour les travaux de l'exploitation, Delphine. Pour l'heure conjointe collaboratrice, Delphine aspire elle aussi à s'installer en tant que chef d'exploitation avec son compagnon. Et s'ils ne sont pas trop de deux pour *« faire tourner l'exploitation »* comme on dit. Ils peuvent également compter sur le soutien et l'aide de Gilles, l'ancien exploitant de l'actuel site de Dontreix. Gilles ne voyait pas autrement sa succession que par la reprise totale de sa ferme par un jeune. *« En tant qu'agriculteur, je n'aurais pas pu accepter que mon exploitation soit disloquée »,* lance-t-il. C'est donc tout naturellement qu'il donne un coup de main à Damien et Delphine pour faciliter la transition. Pour eux, comme pour lui d'ailleurs, même s'il avoue avoir de nombreux projets en cours et en tête qui *« vont me prendre du temps »,* comme il le remarque. Une transmission qui s'est donc, on pourrait le dire, merveilleusement bien passée comme le note Stéphane, président JA du canton d'Auzances. *« Gilles voulait transmettre à un jeune depuis toujours et il a été au bout de la démarche, même s'il lui a fallu faire des concessions. Cet état d'esprit n'est pas valable partout et il faut le saluer dans le cas présent »*. L'exemple de Damien et de Gilles est la preuve que la volonté permet tout. Finalement, cédant et repreneur, d'un caractère similaire et partageant la même vision des choses, ont réussi le pari d'une transmission comme on pourrait idéalement la concevoir. Prochaine étape pour notre jeune Damien, développer et conforter l'existant pour permettre à Delphine de s'installer avec lui mais aussi profiter de son cocon familial qui va s'agrandir dans les tous prochains jours.

MH

> *« J'ai toujours préféré gérer mon travail tout seul, de la façon dont je le souhaitais »*



De gauche à droite : Stéphane, responsable JA du canton d'Auzances, Delphine, Damien et Gilles, l'ancien exploitant de la ferme de Gibreix. (MH)

SON EXPLOITATION

- 65 hectares (25 ha à Biollet (63) et 40 ha à Dontreix (23)) dont 9 ha de céréales et 2 ha de maïs ensilage
- 35 mères vaches charolaises (engraissement des vaches et génisses non pleines et broutards repoussés)
- 120 brebis (engraissement des agneaux)



Damien a toujours été passionné par l'élevage, il ne se voyait pas faire autre chose. (MH)